

Département de Science Politique

Master 1 Science Politique, parcours Ingénierie de Projets en Politiques Urbaines

Année universitaire 2020-2021

# L'action publique des déchets au prisme des élus communautaires de Flandre-Lys

Itinéraire d'une politique environnementale au sein d'un univers dépolitisant

Mémoire présenté par Jessy COURBY

jessy.courby.etu@univ-lille.fr

Sous la direction de Monsieur Grégory DERVILLE

J'ai bien pris connaissance des dispositions concernant le plagiat et je m'engage à ce que mon travail de mémoire en soit exempt.

**Remerciements** 

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce

mémoire de recherche.

Je remercie mon directeur de mémoire Monsieur Grégory DERVILLE pour ses

conseils, sa disponibilité ainsi que pour son travail de pionnier vis-à-vis de l'apprentissage

des enjeux écologiques à l'Université de Lille. Je remercie également Mesdames Lucie

REVILLA, Doris BUU SAO et Monsieur Karim SOUANEF pour leurs suggestions

méthodologiques et leurs relectures.

Merci aux élus de la CCFL qui ont pris part au travail de terrain et plus

particulièrement à ceux qui se sont rendus disponibles pour des entretiens afin de répondre à

mes questions.

Merci enfin à mes amis et ma famille pour leur soutien sans faille, qui n'a été que plus

fort durant cette difficile année de Master 1 Ingénierie de Projets en Politiques Urbaines. Je

n'oublie pas non plus les autres personnes qui ont toujours cru en moi, dont un grand nombre

de professeurs, et qui m'ont poussé à dépasser les limites du possible et de l'imaginable.

"Rien ne s'est fait de grand qui ne soit une espérance exagérée"

Jules VERNE

2

#### **Sommaire**

Introduction	4
Présentation du sujet	4
État de l'art	7
Problématisation et hypothèses	13
Présentation du terrain, protocole d'enquête et biais	16
Rapport personnel au sujet	21
Plan de la recherche	22
Une politique publique des déchets préventive et caractéristique de la gouvernance multiniveaux.	23
Une politique déchets en concordance avec les vagues décentralisatrices.	23
Une "économicisation" de la politique déchets à travers les notions limitées de croissance vert d'économie circulaire.	e et 27
La gouvernance multiniveaux de l'actuelle politique publique des déchets.	31
Une fabrique dépolitisante de l'action publique locale à l'échelle de la CCFL.	38
Un processus de décision confirmant la logique dépolitisante de l'intercommunalité.	38
Un mode de fonctionnement intercommunal favorisant le consensus.	38
La neutralisation politique d'un enjeu intercommunal à travers l'argument technique.	43
Une mise en œuvre managériale et individualisante de la politique publique des déchets.	47
Les Partenariats Public-Privé (PPP), un moteur de l'action publique des déchets.	48
L'individu, destinataire d'une action publique locale des déchets moralisatrice et limitée.	51
Des processus de déterritorialisation faisant évoluer la dépolitisation de la politique déchets	
Flandre.	<b>59</b>
Une limitation des configurations territoriales par le gouvernement à distance de l'État.	59
Une projectification de l'action publique locale planificatrice.	62
Un processus d'harmonisation sur le territoire des Flandres.	66
Conclusion	70
Pour aller plus loin	71
Bibliographie	74
Sources	78
∆ nneves	79

#### Introduction

#### Présentation du sujet

Ce mémoire aborde la politique des déchets à l'échelle d'une intercommunalité, la communauté de communes Flandre-Lys (CCFL). Celle-ci se situe en Hauts-de-France et regroupe 40 000 habitants sur huit communes du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce sujet semble aujourd'hui une question majeure pour le profane comme pour le chercheur, avec tout d'abord l'explosion de faits sociaux relatifs aux problèmes environnementaux générés par les déchets. Pensons par exemple à différentes études et situations visibles dans les médias, comme le fait qu'un individu ingère l'équivalent d'une carte bleu chaque semaine<sup>1</sup>, que des foetus présentent des traces de plastique dans leur organisme<sup>2</sup>, aux décharges à ciel ouvert en Ile-de-France ou au très médiatique septième continent de plastique dans le Pacifique. Dans le même temps, diverses vidéos disponibles sur les réseaux sociaux montrent, ici et là, des solutions techniques au problème des déchets, notamment les "tutos" zéro déchet ou les initiatives de ramassage des plastiques en mer à bord de bateaux nettoyeurs. Nous pourrions ainsi parler d'un "techno-solutionnisme"<sup>3</sup>, c'est-à-dire d'une croyance presque aveugle en la technologie et ses capacités à résoudre les problèmes humains, ainsi que de réponses individualisées, assez loin d'une prise en compte par la sphère politique ou d'investissements publics massifs (économiques mais aussi de l'ordre de la volonté politique) à la hauteur du problème.

Par ailleurs, les déchets représentent malgré tout un enjeu important pour nos sociétés puisqu'au contraire des autres effets sur la biosphère comme le dérèglement climatique ou l'extinction d'une multitude d'espèces animales, l'augmentation exponentielle du rebut est directement compréhensible et l'action de l'Homme dans la genèse de ce problème ne suscite pas de remise en cause dans l'explication de ces phénomènes environnementaux, que ce soit par l'intermédiaire des scientifiques ou de la classe politique. Autrement dit, les déchets "résiduels" ne font pas l'objet d'une grande politisation (au sens d'une mise en débat) à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> "Pollution On ingère environ 5 grammes de plastique par semaine, soit le poids d'une carte bancaire", *La Voix du Nord*, le 12 juin 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> "Des particules de microplastiques découvertes dans le placenta de fœtus, les scientifiques inquiets", *20 Minutes*, le 24 décembre 2020.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Philippe BIHOUIX, L'Âge des Low Tech, Seuil, 2014.

l'échelle nationale. Cela est dû à un faible intérêt idéologique des partis politiques pour cette question comme à la réponse technique connue et mise en place depuis de nombreuses années. Contrairement aux autres dérégulations environnementales évoquées quelques lignes plus haut, les déchets peuvent être recyclés, valorisés ou brûlés. Néanmoins, ces pratiques ont leurs limites. La première ne permet pas un recyclage illimité alors que la dernière émet des gaz à effets de serre contribuant au changement climatique. Dans le même temps, la masse de déchets ne cesse d'augmenter, mettant à mal les infrastructures de tri et de recyclage tout en renforçant l'empreinte écologique de l'humain sur la planète. De plus, il n'est plus possible pour cette dernière d'assurer sa "fonction puits", c'est-à-dire d'absorption, alors que la composition des déchets est toujours plus chimique et moins "naturelle". Les déchets entrent de moins en moins dans un processus cyclique où quasiment rien n'est perdu, comme ce pouvait être le cas quelques décennies et siècles plus tôt.

Ces nombreux constats plus ou moins étayés d'un état du monde à un moment donné, justifiés par des perceptions profanes ou des savoirs experts, intéressent le chercheur en science politique que je suis. Cela tient au fait que l'écologie politique prend une place de plus en plus prégnante dans la sphère médiatique et que l'urgence climatique devient une réalité objective de moins en moins opposable, obligeant la sphère politique à prendre en compte ces nouveaux paramètres.

Mes premiers questionnements ont alors porté sur le processus qui entoure l'objet déchet, aux définitions possibles de ce dernier ainsi qu'aux différentes solutions pouvant être mises en place par les pouvoirs publics pour lutter contre ce phénomène. Après quelques recherches exploratoires sur le sujet, je me suis également interrogé sur les raisons d'une exponentielle augmentation des déchets alors que les actions gouvernementales s'enchaînent et s'intensifient depuis près de 50 ans.

En parallèle, l'étude des déchets m'a amené vers les politiques locales, et ce qui les entoure, étant donné que la problématique globale des rebuts est nourrie par des phénomènes locaux, que la gestion des déchets est régie par le principe de proximité et que la loi de 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) entérine l'obligation pour les municipalités de transférer les compétences collecte et traitement des déchets à l'échelle intercommunale.

<sup>4</sup> Grégory DERVILLE, "Grands Problèmes Publics Contemporains, Première partie" [Notes de cours], Université de Lille, Lille, octobre 2019

5

Dans un troisième temps connexe au second, d'un point de vue plus personnel, ma volonté était simplement d'y trouver une double entrée sur les politiques locales et environnementales, sujets qui m'intéressent particulièrement pour des raisons qui sont expliquées dans la section "Rapport au sujet".

Ces différents points marquent déjà un cadre plus précis pour ce travail, c'est-à-dire celui d'une étude d'une question environnementale au coeur des enjeux écologiques d'aujourd'hui et de demain ainsi que, nous le verrons, d'une analyse d'un échelon politique, administratif et territorial encore relativement jeune par rapport aux autres échelles politiques locales françaises. Ces deux grands points seront donc ici traités en relation, la politique des déchets nous révèlera la nature politique d'une intercommunalité quand étudier cette même politique par le prisme supra-communal pourra nous donner à voir une partie du processus qui entoure l'objet déchet aujourd'hui. Comme il le sera en effet démontré, le déchet, comme d'autres objets de politiques publiques tel que l'eau ou l'air, ne concerne pas que cette seule institution intercommunale.

Il est maintenant essentiel de présenter une partie de la littérature avec les lectures effectuées pour affiner notre questionnement et imprégner notre sujet du sceau des sciences sociales.

#### État de l'art

Dans cette optique de liaison entre science politique et écologie<sup>5</sup>, mon mémoire se propose donc de lier ces deux thèmes par l'intermédiaire d'une étude approfondie du champ politique local sous l'angle des politiques déchets effectuées au niveau intercommunal. Pour comprendre les diverses questions scientifiques au sein de ces deux pans de recherche, il est nécessaire de passer en revue les travaux théoriques et pratiques qui, de près ou de loin, se rapportent à ces deux objets. Ces écrits se concentrent ainsi soit sur le matériau déchet, soit sur le domaine de l'intercommunalité. D'autres, enfin, ont déjà abordé une lecture croisée, ont vocation à le faire ou nous permettent de l'envisager.

Tout d'abord, l'objet déchet doit être étudié afin d'en assigner une définition plus précise pour notre analyse. Dominique Lhuilier et Yann Cochin<sup>6</sup> abordent ainsi les diverses acceptions du mot déchet à travers une approche duale mêlant psychologie et sociologie. Il s'agit notamment de déterminer les conditions du phénomène NIMBY (Not In My BackYard, littéralement "pas dans mon arrière-cour") et les différentes perceptions du rebut qui imprègnent la pensée des nombreux acteurs en présence au niveau local, qu'ils soient institutionnels ou citoyens. A travers leur livre, nous pouvons remarquer que le déchet peut tout d'abord être humain, en référence à nos propres déjections et tout ce que le processus de civilisation nous a appris à intérioriser et à laisser du côté de l'intime. Il peut également être social, en relation avec la figure du "cas social" qui n'arrive pas à faire société et qui en est donc exclu. Celui-ci est alors le support des politiques sociales qui ont cours depuis le début de notre histoire contemporaine. Enfin, et surtout, le déchet est l'objet immonde, sale, rebutant d'un processus de production et de consommation. Il n'a plus aucune utilité et doit être rejeté le plus loin possible, à la manière des deux acceptions précédentes de l'objet déchet.

Ce dernier sens nous aide ainsi à comprendre les résistances qui mènent au refus de voir des installations liées au traitement des déchets s'implanter à proximité du domicile de nombre de citoyens-habitants, en plus des soucis de nuisances / pollutions sonores, olfactives

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Au sens de la science qui étudie les rapports entre biosphère et écosystème, selon H. Haeckel qui l'a théorisée en 1866.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Dominique LHUILIER, Yann COCHIN., Des déchets et des hommes, Desclée De Brouwer, 1999, pp. 59-86.

et atmosphériques. Cette situation de conflit local a par ailleurs été traitée de nombreuses fois, que ce soit pour analyser le concept de NIMBY en rendant compte des réalités et des pratiques disqualifiantes qui l'entourent<sup>7</sup> ou bien des solutions envisagées par les pouvoirs publics pour contrer ce phénomène que beaucoup nomment "syndrome" de manière normative. Dominique Lhuilier et Yann Cochin<sup>8</sup> prônent ainsi la mise en place d'une vraie démocratie participative afin de réduire la tension qui subsiste entre perceptions citoyennes et savoirs experts, les seconds délaissant souvent les premiers au nom de "l'intérêt général". De son côté, Laurence Rocher<sup>9</sup> analyse les Commissions Locales d'Information et de Surveillance en Indre-et-Loire censées, leur nom l'indique, informer les habitants et surveiller les activités des infrastructures d'incinération des déchets. Il en résulte alors une vraie mise en débat des politiques environnementales relatives aux déchets, bien que le risque de voir leur échapper la décision refroidit les décideurs quant à l'extension du processus d'implication du citoyen. Dans la même idée, bien que le déchet nucléaire ne soit pas étudié dans ce mémoire, les travaux de Yannick Barthe<sup>10</sup> ont permis de théoriser des concepts très heuristiques en science politique :

- La "mise en politique", que nous pourrions qualifier de processus de problématisation publique inverse, est le fruit d'un travail invisible des pouvoirs publics qui transfèrent le problème public des déchets nucléaires à la sphère publique. La solution technique n'étant pas suffisante, on assiste ainsi à la publicisation d'un domaine qui avait longtemps été laissé aux mains de la sphère politico-administrative.
- La "non-décision". Alors qu'au premier abord, le politique, au sens de l'élu.e, semble être déterminé par une faculté à trancher ou par la possession d'un pouvoir de décision, les différents gouvernements qui ont pris en charge la question des déchets ont sans cesse repoussé la décision finale à ce sujet. De cette manière, le politique n'est pas seulement celui qui arbitre et qui agit, c'est aussi un décideur qui ne décide pas.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Arthur JOBERT, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 42, no. 2, 1998, p. 71.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Dominique LHUILIER, Yann COCHIN, Des déchets et des hommes, op. cit., p. 172

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Laurence ROCHER, Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique. Géographie. Université François Rabelais - Tours, 2006, p. 267.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Yannick BARTHE, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Ed. Economica, collection « Études politiques », 2006.

Une dernière partie des travaux passés en revue concernant l'objet déchet abordent la place croissante prise par le citoyen. Yannick Rumpala<sup>11</sup> a ainsi emprunté les notions foucaldiennes de gouvernementalité et de biopouvoir pour qualifier l'action des gouvernements successifs quant au rôle alloué à l'individu. Celui-ci devient ainsi un consommateur, avec des droits mais surtout des devoirs, qui doit intérioriser la pratique du tri sélectif et la consommation responsable quand bien même le processus de production antérieur à l'achat de l'individu n'est que faiblement remis en cause par les pouvoirs publics.

Ces différents éléments nous ont donc permis de déchiffrer la nature du déchet, ses composantes politiques ainsi que ses répercussions sur l'individu qui, selon Laurence Rocher<sup>12</sup>, est devenu un "citoyen-consommateur".

Ensuite, l'échelon intercommunal est un objet de recherche assez peu étudié alors que ses pouvoirs s'accroissent toujours plus. Un parallèle avec les propos de Jacques Delors concernant l'Union Européenne est possible, l'échelle intercommunale pouvant ainsi être qualifiée "d'Objet Politique Non Identifié" (OPNI). Ceux-ci peuvent ainsi prendre des formes très diverses :

- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui se distinguent eux-mêmes sous deux formes :
  - Les EPCI à fiscalité propre sous quatre formes possibles :
    - Communautés de communes,
    - Communautés d'agglomération,
    - Communautés urbaines,
    - Métropoles
  - Les EPCI sans fiscalité propre sous deux formes possibles :
    - SIVU,
    - SIVOM

<sup>11</sup> Yannick RUMPALA, « Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers. Du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique », *Revue française de science politique*, vol. vol. 49, no. 4-5, 1999, p. 619.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Laurence ROCHER, Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique, op. cit., p. 125.

- Nous retrouvons également d'autres formes d'intercommunalité
  - Les syndicats mixtes,
  - Les pôles métropolitains,
  - Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

L'ouvrage d'Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre<sup>13</sup> retrace les quelques travaux sur le sujet, dont Fabien Desage et David Guéranger<sup>14</sup> sont les spécialistes. Ces derniers voient à travers les EPCI, qui ne sont juridiquement pas des collectivités locales, des espaces de "dé-démocratisation". En effet, les compétences détenues par les municipalités sont de plus en plus transférées à cet échelon, pour des raisons de mutualisation et d'efficacité, sans que ne le soit également le principe démocratique de l'élection directe par les citoyens<sup>15</sup>. Ce phénomène peut être illustré par les programmes de candidats lors des dernières élections municipales de 2020, les propositions restant cadrées à l'échelle de la municipalité quand bien même la compétence revient à l'échelon supra-communal. Pensons notamment aux débats concernant la gratuité des transports publics un peu partout dans les grandes villes françaises comme Lille, Paris ou Lyon.

De cette manière, la compréhension des politiques locales, comme leur étude, se fait toujours par le prisme de l'angle municipal, entrée qui coïncide avec le renforcement du pouvoir ambivalent des maires. Ces derniers perdent ainsi de leurs prérogatives mais les jeux d'alliance au niveau intercommunal renforcent les intérêts communaux, directement représentés par le chef de l'exécutif municipal, tandis que l'intérêt communautaire reste secondaire et de l'ordre du discours. En pratique, les débats donnent souvent à voir une certaine dépolitisation des politiques menées, étant donné que le principe du consensus est la règle implicite et les intérêts des maires ou de leurs communes, souvent économiques, ne doivent pas être remis en cause ou menacés. Il en est de même pour des sujets qui restent confinés au domaine "technique". Nombre de politiques communautaires évoluent alors de manière incrémentale, par petits pas, et/ou sont rangés du côté technique où la dimension partisane est disqualifiée.

2017, pp. 88-95.

<sup>14</sup> Fabien DESAGE, DAVID GUÉRANGER, *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Éditions du Croquant, 2011.

<sup>13</sup> Anne-Cécile DOUILLET, Rémi LEFEBVRE, Sociologie politique du pouvoir local. U. Paris : Armand Colin,

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Légalement, l'élection des élus communautaires se réalise bien au suffrage universel direct mais celui-ci se déroule en même temps que les élections municipales. Le principe du "fléchage" vient ainsi supplanter toute velléité d'une autonomisation de l'élection des élus au sein des EPCI.

Ainsi, en plus d'être une institution politique loin de la sanction de l'électeur et d'une remise en cause des politiques menées, l'intercommunalité est bien le terrain de jeu des intérêts municipaux et des débats dépolitisés. Ses délimitations et sa nature changeantes nous confirment ainsi son identité d'OPNI.

Enfin, quelques recherches permettent de saisir ces deux thèmes simultanément. Dans le même mouvement de technicisation évoqué quelques lignes plus haut, des chercheurs ont remarqué la professionnalisation croissante des élus locaux<sup>16</sup>, liée notamment à la territorialisation et à la complexification de la gestion des déchets<sup>17</sup>. Le transfert de cette dernière marque ainsi la volonté de l'État de se décharger d'une telle politique conflictuelle<sup>18</sup>. Ces travaux renforcent l'image du "technotable" théorisée par Jean-Pierre Gaudin<sup>19</sup>, les compétences des élus se renforcent, afin de gérer au mieux les divers dossiers qu'ils ont en main, tout en continuant à assurer un travail de terrain pour légitimer leurs noms et leurs actions.

D'autres formes de professionnalisation et de territorialisation se développent en parallèle de ce nouveau métier politique, au sens wébérien de vivre "par" et "pour" la politique. C'est par exemple le lobbying territorial<sup>20</sup>, notamment au sein des EPCI, échelon obligatoirement responsable des déchets de leurs territoires, et des grands syndicats départementaux, de plus en plus chargés de la collecte et du traitement dans une optique de rationalisation et d'uniformisation. Ces institutions, aux pouvoirs accrus ces dernières années et décennies, sont alors sujettes à la pression des groupes d'intérêt et des entreprises privées dans une logique de valorisation du marché<sup>21</sup>. C'est particulièrement le cas lors de la délégation des services à des prestataires étant donné qu'il faut se charger des déchets en croissance constante et s'assurer de répondre aux normes sanitaires et environnementales toujours plus contraignantes. Cette idée peut être liée, une nouvelle fois, aux travaux de Jean-Pierre Gaudin<sup>22</sup> sur la gouvernance par contrat, étant donné que l'action publique se

\_

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Anne-Cécile DOUILLET, Rémi LEFEBVRE, Sociologie politique du pouvoir local, op. cit., pp. 101-146.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Pierre MALLARD, Remi BARBIER, André LE BOZEC,, « Recherche sur les déterminants de la gestion locale des déchets ménagers. » IRSTEA, 2003

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Rémi BARBIER, « Déchets ». In *Dictionnaire des politiques territoriales*, (2e éd) Références. Paris : Presses de Sciences Po, 2020, p. 135.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Jean-Pierre GAUDIN, Gouverner par contrat, Paris, Presses de Sciences Po, 2007 [1999].

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Sylvain GUIGNER, « Lobbying territorial ». dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, (2e éd) Paris : Presses de Sciences Po, 2020, p. 328.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Marc LAIMÉ, Les âmes mortes du Grand Paris. *Le Monde Diplomatique*, avril 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Jean-Pierre GAUDIN, Gouverner par contrat, op. cit.

caractérise de plus en plus par des partenariats public-privé, renforçant ainsi le nombre d'acteurs en présence tout en développant une gouvernance multi-niveaux où tous les espaces administratifs et institutions politiques s'imbriquent comme s'influencent.

Grâce à nos lectures qui ont dégagé des approches et des concepts précis, nous pouvons maintenant nous pencher sur le cadrage et la problématisation de notre sujet.

#### Problématisation et hypothèses

Nous le verrons au cours de notre développement, les déchets font l'objet depuis près de cinquante ans d'une prise en charge par les pouvoirs publics qui tend aujourd'hui à s'accentuer. Malgré tout, comme évoqué en tout début d'introduction, les faits sociaux relatifs à cette problématique du rebut se font de plus en plus prégnants. Un tel paradoxe pose alors la question du succès de l'action des acteurs en charge de l'objet rebut.

L'inefficience, l'inefficacité et l'ineffectivité d'une telle politique environnementale, provoquant son impossible réussite, sont malgré tout des "approches normatives faussement évidentes qui ont été mises en question par les travaux de sociologie des organisations"<sup>23</sup>. De fait, "l'échec des programmes publics n'est pas une anomalie, mais un *fait sociologique*". Ce constat nous amène à nous intéresser aux "destinataires des politiques publiques et des acteurs de la mise en œuvre", dont l'échelle intercommunale représente aujourd'hui le niveau principal pour les rebuts. Nous aborderons donc l'échelon territorial de la politique déchets, qui a suivi le chemin de la décentralisation comme d'autres objets de politiques publiques. Ce transfert de compétences d'un pouvoir central à des acteurs infranationaux a ainsi donné des marges de manœuvre aux décideurs locaux, notamment ceux qui exercent au sein des EPCI. Ces premiers éléments mis bout à bout nous permettent déjà d'envisager une étude conjointe de l'action publique des déchets et de l'institution communautaire.

Claudia Cirelli et Fabrizio Maccaglia<sup>24</sup> prescrivent le même type de réflexion lors de leur présentation d'un projet de dossier thématique censé ouvrir un espace de "discussion pluridisciplinaire sur le rapport entre déchets et politique", tout en revenant à l'idée d'une science neutre et attachée aux faits en tentant d'y déceler les rapports de force et les relations de pouvoir. Différentes perspectives de travail sont proposées pour traiter ces enjeux :

- La politisation de la gestion,
- La construction du pouvoir local en lien avec la gestion des déchets,
- Les relations d'affaires entre pouvoirs publics et opérateurs industriels,
- L'animation de la société locale par les acteurs associatifs.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Pierre LASCOUMES, *Action publique et environnement*. Presses Universitaires de France, 2018 (2nde éd.), p. 113

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Claudia CIRELLI, Fabrizio MACCAGLIA, « Penser le politique par les déchets ». *Géocarrefour* [En ligne], numéro à venir, 2019, pp. 3-4.

#### - La micropolitique de l'engagement.

Pour forger notre argumentaire, nous nous attarderons sur les deux premières approches. Celles-ci nous permettront ainsi de nous intéresser plus particulièrement aux élus supramunicipaux, que ce soit à leurs idées ou à leurs pratiques. Ces éléments de sociologie du personnel politique communautaire viendront se greffer à une étude plus large de l'action publique territoriale en matière de déchets.

Ainsi, ces premiers éléments de problématisation doivent être mis en relation avec nos lectures précédemment détaillées. Grâce à celles-ci, nous avons pu constater que, par l'intermédiaire d'un argumentaire de mutualisation et de recherche d'efficacité, les politiques territoriales se dépolitisent et se dé-démocratisent au sein des arènes intercommunales métropolitaines. Autrement dit, le débat partisan est rejeté comme la mise en débat de nombreux sujets afin de ne pas heurter les intérêts municipaux.

Néanmoins, nous ferons l'hypothèse d'une nouvelle conflictualisation des rapports sociaux ainsi que celle d'une nouvelle injonction, pour le personnel politique, à prendre en compte les enjeux environnementaux. C'est par exemple ce qu'il semble possible d'apprécier lorsque plusieurs maires portant une étiquette écologiste signent des arrêtés anti-pesticides<sup>25</sup>, assimilables selon eux à des dépôts de déchets<sup>26</sup>. Dans le même temps, l'environnement et l'écologie sont des thématiques de plus en plus importantes aux yeux des citoyens, ayant entre autres permis à des élus écologistes de gagner quelques grandes villes lors des dernières élections municipales de 2020. A l'échelle nationale, les trois dernières présidences ont par ailleurs été marquées par des intentions diverses relatives à ces mêmes sujets (Grenelle de l'environnement, COP 21, Convention Citoyenne pour le Climat).

Nous pouvons alors nous demander si la politique des déchets, produite à l'échelle intercommunale, crée un paradoxe entre possible politisation des rebuts et dépolitisation de l'échelon intercommunal. Autrement dit, les politiques intercommunales liées aux résidus ménagers donnent-elles à voir un renversement de la condition dépolitisée de l'échelon communautaire ?

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Laurent RADISSON, "Et si les maires réglementaient les pesticides via leur compétence en matière de déchets", *Actu Environnement*, 22 janvier 2021. Consulté le 27 janvier via : <a href="https://www.actu-environnement.com/ae/news/arretes-anti-pesticides-maire-la-montagne-police-dechets-36927.php4">https://www.actu-environnement.com/ae/news/arretes-anti-pesticides-maire-la-montagne-police-dechets-36927.php4</a>

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Les maires, nous le verrons en détail au cours de notre développement, possèdent un pouvoir de police qui leur permet de signer ce type d'arrêtés. Dans le cas des pesticides, ceux-ci sont vus comme des dépôts interdits étant donné leurs rejets qui iraient "hors de la propriété à laquelle ils sont destinés".

Il est alors possible de produire diverses hypothèses semblables aux conclusions des travaux académiques traitant de sujets similaires. La politique des déchets pourrait ainsi s'avérer dépolitisée et dé-démocratisée, faisant primer les intérêts municipaux et le consensus, loin des conflits et débats partisans. A l'opposé, la politique des déchets serait susceptible de nous exposer une re-politisation de l'intercommunalité à travers la prégnance actuelle des enjeux écologiques.

Il est maintenant nécessaire de présenter le terrain d'enquête qui nous permettra de vérifier ces hypothèses, c'est-à-dire de les valider ou de les invalider.

#### Présentation du terrain, protocole d'enquête et biais

Mes hypothèses m'ont poussé à aborder plusieurs techniques, en même temps que de vouloir mettre à profit mes connaissances et acquis académiques tout au long de cette enquête. Le sujet était également assez précis et me donnait la possibilité d'aborder la politique des déchets à l'échelle de l'intercommunalité selon plusieurs angles.

Ainsi, mon mémoire se penche sur le cas de la Communauté de Communes Flandre-Lys, intercommunalité de 40 000 habitants regroupant huit communes dont :

#### Quatre du département du Nord :

- Estaires (7 élus)
- Merville (10 élus)
- La Gorgue (6 élus)
- Haverskerque (2 élus)

#### Quatre du département du Pas-de-Calais :

- Sailly-sur-la-Lys (4 élus)
- Fleurbaix (3 élus)
- Laventie (5 élus)
- Lestrem (5 élus)

Au total, 42 élus communautaires composent l'ensemble du conseil communautaire, organe délibérant de l'institution. Le détail des élus issus de chaque commune est présenté ci-dessus. Nous nous attarderons sur cette population afin de développer une analyse détaillée de ces "décideurs", alors que doivent aussi être pris en compte le peu de temps accordé à cette recherche, en comparaison avec un travail de thèse ou de recherche plus poussé, ainsi que la situation sanitaire. Il aurait ainsi semblé pertinent d'y inclure les techniciens de l'EPCI comme d'autres acteurs se confrontant à la gestion des déchets sur le territoire, notamment les acteurs privés que sont les prestataires. Interroger ces derniers aurait été utile pour mieux

comprendre encore les partenariats public-privé, d'éventuelles actions de lobbying ou les acteurs de terrain comme les chauffeurs ou les "ripeurs"<sup>27</sup>.

En parallèle, d'autres structures doivent être présentées, étant donné qu'elles ont des liens plus ou moins forts avec la CCFL, liens qui seront présentés au cours de l'enquête :

- La Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI), qui réunit 22 communes pour 70 000 habitants. Ces données doivent être prises avec précaution, les frontières de l'intercommunalité évoluant constamment sous l'effet des dynamiques récentes de rassemblement d'intercommunalités.
- Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région des Flandres (SMICTOM), chargé de la coordination de la politique des déchets par les intercommunalités. Ce syndicat réunit la CCFL et la CCFI pour un total de 110 000 habitants. Il adhère lui-même au Syndicat Mixte Flandre Morinie (SMFM) pour le traitement des déchets.

Plus précisément, nous nous attarderons donc sur la gestion des déchets à l'échelle de la CCFL, celle-ci gère la compétence "collecte" mais a délégué la compétence "traitement" au SMICTOM auquel elle verse une contribution. Cette politique des déchets est une compétence obligatoire de l'EPCI, bien que les maires conservent toujours des fonctions de police pour assurer l'hygiène en ville en luttant contre les "dépôts sauvages", et les rebuts font l'objet d'une commission communautaire thématique nommée "Commission collecte des déchets ménagers et des relations avec le SMICTOM des Flandres". Pour assurer cette gestion, l'intercommunalité a un budget de fonctionnement de près d'1,5 million d'euros sur un total de 71 millions d'euros pour l'ensemble de l'institution. Dans la pratique, cette gestion des déchets aborde ainsi :

- Les déchets ménagers (ou Ordures Ménagères [OM], non recyclables)
- Les déchets recyclables
- Les végétaux
- Les encombrants ménagers
- Le verre

\_

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Qualification familière des agents de propreté urbaine (ou éboueurs) chargés de la collecte des déchets.

- Les déchetteries (compétence du SMICTOM)
- Les règles du ramassage en porte-à-porte (utilisation des bacs et organisation de la collecte)
- Les infractions et leurs sanctions (dépôts sauvages...)

Nous aborderons également d'autres mesures mises en place par l'intercommunalité qui ne concernent pas cette gestion à proprement parler. Il sera ainsi question des plans de prévention sexennaux ou des projets de transition énergétique promus par l'institution politique. L'extension du terrain de recherche, permise par le choix de réaliser une monographie, a donc permis de ne pas en rester au cadre promu par les découpages institutionnels qui se concentrent sur le service de gestion des déchets. Ce mémoire traitera donc de la politique publique, au sens large, des déchets à cette échelle. Il sera ainsi question de l'action menée par une autorité publique (<u>la CCFL</u>) afin de traiter une situation perçue comme posant un problème (<u>les déchets</u>), mais aussi une action collective qui participe à la création d'un ordre social et politique, à la direction de la société, à la régulation de ses tensions, à l'intégration des groupes et à la résolution des conflits<sup>28</sup>. Dans notre cas, nous parlerons également d'action publique, étant donné que l'objet déchet se caractérise aujourd'hui par une multitude d'interactions à différentes échelles et ne concerne plus seulement un seul acteur institutionnel.

Pour analyser en profondeur cette politique communautaire, mon choix a ainsi été de travailler sur le "règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés" de la CCFL (annexe n°5), son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA, annexe n°8) ou encore sur divers compte-rendus de conseils communautaires récents afin de connaître les enjeux nouveaux. J'ai également choisi d'introduire dans l'enquête des éléments d'observation participante, issus d'une commission thématique du 3 décembre 2020, ainsi que des entretiens avec deux acteurs clé de cette gestion à l'échelle intercommunale. J'ai par ailleurs mis en place un questionnaire (annexe n°11) à destination des élus, notre population-cible, afin de vérifier nos hypothèses exposées précédemment.

Pour mettre en relief cette prise en charge communautaire, j'ai inclus dans l'analyse des documents en provenance d'autres échelles de décision. Ce sont par exemple les grandes

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALES, *Sociologie de l'action publique*. (2e édition), Armand Colin, coll. « 128 », 2012.

lois nationales en matière de déchets depuis le Grenelle de l'environnement, le Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets délivré par le SMICTOM (annex n°6) ainsi que quelques programmes électoraux de candidats du territoire de la CCFL lors des dernières élections municipales de mars et juin 2020 (annexe n°9). Concernant cette dernière source, peu de programmes étaient encore disponibles durant la phase d'enquête, amenant ainsi un nouveau biais de représentativité. Malgré tout, j'ai souhaité l'inclure afin d'amener un nouvel angle à l'analyse.

Pour aborder ce terrain, mes sources primaires mélangent donc données qualitatives et quantitatives. Néanmoins, certains biais doivent être pris en compte par rapport à la situation sanitaire actuelle qui n'a pas permis un travail d'observation plus approfondi. Ainsi, de nombreuses réunions communautaires (conseils communautaires, commissions) ont été annulées, ce qui a par ailleurs rendu difficile la distribution du questionnaire aux élus. Un seul conseil communautaire a eu lieu (le 18 février 2021) lors duquel près d'une dizaine d'élus étaient absents, en plus du rendu durant lequel certain.e.s ont oublié de restituer leurs réponses. Des rappels par mail ont été faits mais il en résulte malgré tout un taux de réponse assez faible (52%) au regard des critères de représentativité nécessaires pour légitimer plus encore mes propos dans ce mémoire. A cela doivent être ajoutés les biais inhérents au principe du questionnaire fermé, dont ceux de devoir poser des questions succinctes et de cadrer la pensée des répondants.

De plus, concernant l'enquêté n°1, la personne interrogée est un collègue conseiller municipal. Celui-ci connaît mes orientations politiques personnelles et mon engagement en faveur de la sauvegarde de l'environnement. Ses réponses pouvaient alors être orientées en ma faveur pour éviter le conflit. Pour vérifier ses dires, il a donc été primordial de travailler sur d'autres sources écrites, comme des rapports ou des articles de presse dans lesquels notre enquêté est intervenu. Dans le même temps, mon rapport privilégié avec cet individu m'a permis d'obtenir des propos que je n'aurais pas eu autrement, comme des critiques explicites envers certains élus. Par ailleurs, le ton pédagogique employé pour répondre à mes questions, qui rime avec sa profession d'enseignant d'Histoire-Géographie, pourrait être une bonne entrée pour l'étude de l'introduction en politique de jeunes élus à l'échelle locale.

L'enquêté n°2, vice-président chargé des déchets, s'attendait à parler en termes techniques et ne s'attendait pas à creuser d'autres sujets connexes, des sujets d'ordre "politique". Mon souhait était plus de comprendre des mécanismes et des processus en *off* 

quand sa volonté était sûrement de sensibiliser, de faire de la pédagogie avec un jeune élu qui lui avait indiqué la semaine précédente vouloir en savoir plus sur les déchets. Cette tension explique le début de l'entretien, au départ défini comme un entretien "semi-directif" mais qui a rapidement tourné au "directif". Ma position a évolué de la même manière, voulant au départ laisser parler le plus possible mon interlocuteur. J'ai donc dû intervenir d'une façon beaucoup plus importante, ce qui est plus ou moins resté au fil de l'heure et demie. Néanmoins, après reformulation de mes envies vis-à-vis de l'enquêté, la parole s'est libérée comme il est possible de le voir lors des réponses suivantes. En sous-texte, il y a une autre forme de tension. Nous sommes élus de deux communes voisines dont les maires ont des rapports plus ou moins conflictuels, il pouvait donc exister une sorte de méfiance de la part de la personne en face. Malgré tout, mon rôle a été celui d'un étudiant souhaitant en apprendre plus afin de se professionnaliser dans ce secteur tout comme obtenir plus d'informations en vue d'endosser de la meilleure des façons sa casquette d'élu par la suite. En résumé, ces différents liens de rapprochement et de conflit ont fait de l'entretien ce qu'il a été.

Enfin, je détaillerais un dernier biais inhérent à ce travail, déjà rapidement évoqué, au sujet du faible temps de recherche. Celui-ci ne m'a pas permis d'aborder tous les aspects de la politique des déchets en cours, comme les négociations pour l'attribution des marchés de collecte aux prestataires privés ou le suivi au long cours de la mise en place des politiques de prévention de la CCFL. Ces pistes, comme d'autres, feront l'objet d'une ouverture en conclusion de ce travail.

#### Rapport personnel au sujet

Je suis conseiller municipal de l'une des communes faisant partie de l'intercommunalité étudiée, et mes domaines d'action portent, entre autres, sur l'environnement et tout ce qui est défini par la notion de "transition écologique". La question des déchets fait partie de ce secteur de l'action publique locale et fait l'objet d'une commission singulière au sein de l'intercommunalité qui se nomme exactement : "Commission Collecte des déchets ménagers et des relations avec le SMICTOM des Flandres". En qualité "d'expert éventuel" au sein de ce groupe de travail, fonction acquise en étant nommé par l'exécutif de la commune qui doit en désigner un.e par commission thématique, je prends donc également part aux réunions qui se déroulent en partenariat avec le SMICTOM des Flandres. J'ai donc pu, sûrement plus facilement que d'autres, avoir accès à des informations, des archives, des entretiens plus ou moins formels et faire de l'observation participante en m'inspirant des techniques ethnographiques, notamment en période de pandémie alors que l'accès aux citoyens non élus était très limité. Néanmoins, un biais était susceptible d'exister concernant cette même participation, pouvant moi-même amener du politique dans les débats à travers mes questions et interventions. La facilité d'accès au terrain est ainsi nuancée par l'ambivalence de ma double casquette jeune élu / étudiant en science politique réalisant un mémoire.

En conséquence, malgré les difficultés potentielles au départ et la situation sanitaire, ce terrain et l'objet choisi ont été pertinents et possibles à étudier tout en me permettant de mieux connaître le terrain de mon engagement politique local. De plus, ayant noué des contacts et développé un certain attrait pour cette question des déchets, je peux envisager un avenir professionnel dans ce secteur. Cela rejoint mon choix de postuler puis de rejoindre ce Master d'Ingénierie de Projets en Politiques Urbaines, qui était déjà nourri par une volonté de me pencher spécifiquement sur les politiques territoriales. Plus précisément encore, je souhaiterais pleinement m'investir dans l'aspect écologique et environnemental de celles-ci, étant donné que cette dimension prend une place de plus en plus importante au sein des services techniques, nationaux et territoriaux, mais aussi dans les esprits des élus.

#### Plan de la recherche

Notre recherche se penchera en première partie sur les évolutions contemporaines de la politique déchets, avec en premier lieu son institutionnalisation. Celle-ci est suivie par une territorialisation progressive puis par une "remontée en amont" du problème des rebuts, en même temps que le nombre d'acteurs à différentes échelles se multiplie.

Ces éléments de contextualisation nous permettront de connaître les principes de la politique déchets et de comprendre les possibilités qui s'offrent aux élus communautaires que nous étudierons plus précisément en seconde partie. Pour ce faire, nous contribuerons à la sociologie de l'action publique grâce à l'étude de documents institutionnels, d'entretiens semi-directifs ou encore d'observations directes effectuées lors de réunions d'élus. Nous pourrons ainsi constater la nature toujours municipaliste et techniciste de l'échelle intercommunale, qui contribue ainsi à établir la dépolitisation des enjeux lors de la phase de décision. Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique déchets renforce elle aussi ce processus à travers la place prise par les acteurs privés et l'accent mis sur la figure individuelle. Loin de politiser les enjeux qui sous-tendent le rebut, ces deux éléments favorisent le fonctionnement dépolitisé de l'intercommunalité.

Enfin, en reprenant la composante multiniveaux du début de notre analyse, nous aborderons en troisième et dernière partie les évolutions extérieures à notre EPCI d'étude qui influencent malgré tout la politique déchets du territoire. L'espace du rebut étant plus vaste que celui des découpages institutionnels locaux, les normes, manières de travailler et autres bonnes pratiques qui circulent donnent à voir un nouveau renforcement du processus dépolitisant de notre politique intercommunale d'étude.

## Une politique publique des déchets préventive et caractéristique de la gouvernance multiniveaux.

Il s'agit ici d'aborder les principes et la gouvernance de la politique des déchets en revenant sur son histoire institutionnelle et ses évolutions depuis près de cinquante ans. Comme d'autres politiques publiques, celle-ci a changé et a suivi les grands changements politiques français, notamment en matière de politiques environnementales et territoriales.

## A. Une politique déchets en concordance avec les vagues décentralisatrices.

Les déchets sont un problème ancien qui a pris plusieurs formes selon les enjeux et les rapports de force. Les premiers éléments institutionnels et nationaux de la politique déchets coïncident malgré tout avec la tendance interventionniste de l'Etat et les premières formes d'institutionnalisation de l'environnement, dont la création du Ministère de l'Environnement en 1971 représente l'image la plus symbolique. C'est bien lors de cette période post-Mai 68, à la fin des Trente Glorieuses, que commence à émerger le problème récurrent des déchets. La croissance économique florissante et les débuts d'une société de consommation massive, favorisant l'expansion du nombre de déchets et un caractère de moins en moins naturel de ceux-ci, ont provoqué l'avènement d'un problème national.

Laurence Rocher<sup>29</sup> revient ainsi sur les différentes phases qu'a connues la politique déchets entre 1970 et 2005. Alors que le territoire national n'est pas uniformément bénéficiaire de ce qui devient alors un service public, elle explique que la collecte de ces rebuts est le premier souci posé. C'est notamment le cas pour les acteurs politico-administratifs, sommés d'agir pour des raisons de salubrité publique, qui deviennent les premiers protagonistes déterminants de cette prise en charge. L'enjeu principal, durant les

23

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Laurence ROCHER, Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique, op. cit., pp. 159-169.

années 1970, est donc de permettre à l'ensemble du pays de se débarrasser de ce qui n'a plus d'utilité ou de ce qui est laissé à l'abandon. C'est ce qui est permis par la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. Dans le même temps, cette loi permet de pousser à la création d'infrastructures permettant la mise en dépôt de tous ces rejets indésirables.

Néanmoins, à partir des années 1980 mais surtout 1990, cette politique d'implantation d'infrastructures connaît des limites face aux nombreux conflits locaux qu'elle provoque. Les phénomènes NIMBY poussent les décideurs à revoir leurs politiques en matière de déchets. A travers l'argument de la proximité comme principe de légitimation, une première forme de "mise en territoire" ou de territorialisation se met en place pour tenter de faire accepter les nouvelles infrastructures. C'est ainsi que les débuts de la départementalisation de la politique ont lieu, les conseils généraux pouvant délibérer sur la notion de "déchet ultime" de manière subsidiaire. Cette dernière est introduite par la loi du 13 juillet 1992 qui la définit comme tout déchet "résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de sa part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux". Les conseillers départementaux peuvent donc apprécier le concept pour agir directement sur la masse de déchets de ce type et ainsi faire évoluer la demande d'infrastructures nécessaires. En parallèle se retrouvent les premières organisations intercommunales en la matière et une intégration des acteurs économiques par la valorisation des emballages à usage unique. Ces derniers faisaient déjà plus ou moins partie du processus, à travers la loi de 1975 qui créa les filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Ces filières REP firent entrer les producteurs des biens destinés à devenir à terme des déchets dans le cycle de la gestion des rebuts. Cependant, la réalité pratique et sociologique montrait que ce n'était pas (encore) vraiment le cas. Durant les années 1990 sont donc créés les premiers éco-organismes regroupant une multitude de producteurs dans un secteur donné, le plus emblématique étant Eco-Emballages (devenu CITEO) pour les emballages plastiques.

Troisième phase étudiée par Laurence Rocher, le début des années 2000 voit l'amorce de l'actuelle définition du problème déchets. Ce dernier se caractérise maintenant par l'échec de la réduction à la source et la difficulté à faire face à la croissance toujours exponentielle des rebuts. La politique déchets commence alors à se concentrer sur l'étape première du cycle de vie de l'objet ou de la matière destiné.e à devenir un déchet. La priorité

est donc maintenant la prévention en se tournant vers la production. Au niveau territorial, la départementalisation se réalise pleinement en parallèle de la phase II de la décentralisation. Les conseillers départementaux ont maintenant une entière compétence planificatrice, notamment pour le choix des équipements de traitement<sup>30</sup>. Les élus locaux peuvent également apprécier le "principe de responsabilité partagée", notion aux contours floues définie de la manière suivante : "Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément à la réglementation. Il est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers". Cette responsabilité partagée du producteur et du détenteur concorde avec le rôle du citoyen qui change au cours du temps, de la même manière que les contours de la politique déchets. Si les individus étaient auparavant de simples consommateurs de biens, ils sont à partir des années 1990 les usagers d'un service dont la "performance devient une préoccupation constante des gestionnaires"<sup>31</sup>.

L'histoire institutionnelle de la politique française des déchets se caractérise donc d'abord par une nationalisation et une harmonisation sur l'ensemble du territoire. Elle est ensuite emblématique des différentes étapes de la décentralisation à partir du début des années 1980. Une "mise en territoire" et un principe de proximité guident alors l'action planificatrice des rebuts tandis que des enjeux d'acceptation et de légitimité viennent remettre en cause le principe centralisateur de cette politique environnementale. En parallèle, les producteurs s'investissent financièrement tandis que le citoyen passif devient un acteur actif. Comme nous allons le voir, le rôle de ces derniers s'intensifie par la suite.

Dans l'optique de compléter les travaux de Laurence Rocher, il s'agit maintenant de s'intéresser à la politique des rebuts à partir de la seconde moitié des années 2000. Celle-ci fait intervenir un nombre toujours plus important d'acteurs au niveau local et accentue les principes de la troisième des "quatre phases principales" de la planification<sup>32</sup>.

Le phase actuelle de l'action publique des déchets se distingue par une intensification du principe de prévention dans un contexte de limitation des ressources en matières

<sup>30</sup> Rémi BARBIER, Déchets, op. cit., p. 134.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Rémi BARBIER, *Ibid*, p. 133.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Rémi BARBIER, *Ibid*, p. 134.

premières. Cet élément fait directement référence à la directive-cadre 2008/98/CE adoptée par la Commission Européenne en 2008. La prévention devient ainsi le fondement de la politique des déchets et modifie cette dernière en profondeur en changeant les priorités d'action, visibles sur la figure n°1 ci-dessous. L'expression la plus emblématique de ce paradigme, présente sur le site de l'ADEME (l'Agence de la Transition Écologique) ou dans les discours officiels et officieux des élus locaux étudiés dans ce mémoire, reste la suivante : "le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas".



Figure n°1, Ministère de la Transition écologique.

La valorisation énergétique et matérielle des déchets, caractéristique des priorités de l'action publique des rebuts durant les années 1990, est reléguée au second rang. Les outils économiques et communicationnels, à travers des taxes et autres campagnes de communication, deviennent des instruments largement utilisés. C'est notamment le cas pour limiter la mise en décharge et changer les comportements des consommateurs en incitant ces derniers à acheter des produits "vertueux".

Au niveau de la gouvernance, à partir de la loi NOTRe de 2015, la planification territoriale devient régionale et non plus départementale. L'ancienne phase était perçue comme "lente", "complexe", peu ambitieuse et manquant d'ancrage réel. Ce changement intervient en parallèle d'autres critiques adressées à l'échelon départemental, dont les rapports Pébereau en 2005 et Attali en 2008 représentent les exemples les plus emblématiques. De plus, l'intercommunalité, sous ses diverses formes, devient l'échelon principal de la gestion des déchets et des politiques déchets annexes.

Il est maintenant essentiel de s'attarder sur les fondements législatifs et politiques de ce quatrième épisode de la politique institutionnelle des déchets

## B. Une "économicisation" de la politique déchets à travers les notions limitées de croissance verte et d'économie circulaire.

La politique française des déchets se base actuellement sur une législation mettant en valeur les principes de la croissance verte et de l'économie circulaire. Ces deux concepts ont fait l'objet depuis 2010 d'une dizaine de lois qui marquent un peu plus la dimension réglementaire et constitutive, selon la typologie de Ted Lowi<sup>33</sup>, de la politique publique des rebuts. Cette législation offre ainsi un cadre d'action à l'ensemble des collectivités territoriales pour agir localement, même si la traduction politique de ces injonctions reste floue ainsi qu'à l'appréciation des élus locaux. La loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 affiche ainsi des objectifs divers :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- L'interdiction de sacs plastiques,
- La réduction de 10% des déchets ménagers d'ici 2020 par rapport à 2010
- L'obligation de collecter les biodéchets (appelés fermentescibles) à l'horizon 2024.

Pareils objectifs, de propension moindre malgré tout, étaient déjà présents dans le volet "Déchets" de les deux lois dites Grenelle 1 et 2 du 12 juillet 2010 ainsi que dans le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020.

Les deux notions de croissance verte et d'économie circulaire consacrent ainsi l'idée d'une limitation des ressources naturelles en envisageant un découplement de l'utilisation des matières premières et de la croissance économique. Il y a toujours cette volonté de produire plus mais de manière vertueuse, en passant notamment par l'introduction d'un cycle de vie qui rompt avec le triptyque linéaire "acheter - consommer - jeter" comme le montre la figure n°2.

27

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Theodore LOWI, « Four Systems of Policy, Politics and Choice », *Public Administration Review*, 32 (4), 1972, pp. 298-310.

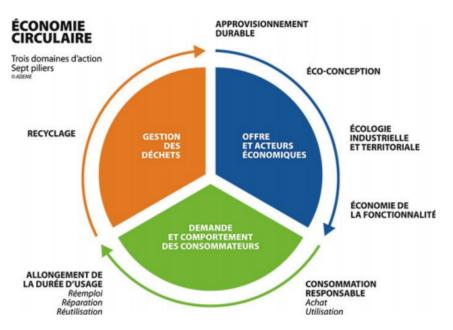


Figure n°2, ADEME.

L'économie circulaire concentre ainsi son action sur un certain nombre de secteurs affichés ci-dessus :

- La demande et le comportement des consommateurs, par l'intermédiaire de campagnes de communication promouvant la consommation responsable.
- L'offre et la qualité du produit proposé, pour des biens plus durables comme tendent à réaliser les démarches "d'éco-conception".
- La gestion des déchets, par la qualité de la collecte (tri sélectif, compostage) et du traitement (baisse de la mise en stockage et en incinération).
- L'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles pour extraire ces dernières le plus longtemps possible, avec le développement de l'écologie industrielle notamment.
- L'utilisation de leviers économiques, à travers des financements ou une fiscalité incitative.

Ce nouveau modèle d'action publique fait ainsi évoluer la perception qu'ont les individus de l'objet déchet. Celui-ci est par exemple perçu par les élus communautaires comme une chose polluante et coûteuse certes, mais aussi utile (annexe n°11). Dès lors, il n'est plus le rebut sale que l'on doit rejeter le plus loin possible, comme le montraient

Dominique Lhuillier et Yann Cochin<sup>34</sup>, mais bien une ressource à part entière. Par la même occasion, il y a aussi la volonté de limiter les flux délaissés. C'est ce que traduit le changement de nom des ordures ménagères, qui deviennent maintenant des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Il y a donc, à travers ce changement, une volonté de classifier, de contrôler et d'utiliser de nouveaux types de ressources. D'une manière générale, comme nous l'affirmions au début de notre démonstration, nous retrouvons la pénétration de notions économiques au sein d'une politique environnementale. Cette idée rejoint les propos de Pierre Lascoumes<sup>35</sup> au sujet de l'introduction processuelle de la notion de "développement durable" au sein des politiques environnementales. Nous pouvons dès lors parler d'une "économicisation" progressive et historique de la politique déchets.

Néanmoins, ces principes d'action publique doivent être critiqués. Ces deux notions promues portent ainsi une définition de l'action publique des déchets qui ne remet pas en cause le système économique dans son entièreté. Il s'agit bien de continuer à produire et à créer de la richesse mais sans profondément remettre en cause la façon de consommer, idée bien visible dans les propos de notre enquêté n°1 lorsqu'il évoque les changements qu'il souhaite voir :

Plutôt que de faire ça, et de dire "on va détourner ces flux-là et on va faire, on va faire des, des récupérations de, de bouteilles plastiques par exemple sur les parkings des grandes surfaces avec des machines où on va encourager les gens à prendre leur voiture, à aller sur une grand surface mettre leurs plastiques dans une grandes machine, récupérer un bon d'achat qu'ils vont aller dépenser dans une grande surface", on fait fonctionner un système d'économie qui doit être complètement révisé.

On comprend bien que l'économie circulaire, dans sa forme souhaitée ici, n'est pas une remise en cause du système économique dominé par les grandes surfaces dont l'approvisionnement se fait généralement par de longues chaînes logistiques. Ces dernières sont polluantes, le transport mondial étant dépendant à 98% du pétrole<sup>36</sup>, tandis que les produits acheminés sont ultra transformés et suremballés. La consommation durable promue

<sup>36</sup> Grégory DERVILLE, "Grands Problèmes Publics Contemporains, Première partie" [Notes de cours], op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Dominique LHUILIER, Yann COCHIN, Des déchets et des hommes, op. cit., pp. 73-74.

<sup>35</sup> Pierre LASCOUMES, Action publique et environnement, op. cit., p. 6.

confirme ainsi les propos de Yannick Rumpala<sup>37</sup>, celle-ci étant "prise comme champ d'intervention [de la consommation], justiciable d'actions correctrices, avec pour enjeu de parvenir à réduire les effets indésirables dont elle apparaît porteuse." Le but doit donc être d'amoindrir, si ce n'est de supprimer, ce qui est appelé en économie une **externalité négative**, c'est-à-dire une situation lors de laquelle un agent économique crée un dommage sans contrepartie.

La seconde réflexion devant être faite au sujet de ce système repose sur les freins techniques des processus de recyclage. Les différents procédés qui composent l'action de recyclage sont énergivores et polluants, par l'utilisation d'engins de transport pour la collecte ou de solvants pour le traitement des rebuts notamment. De plus, la composition actuelle des déchets est un frein au recyclage<sup>38</sup>, certains emballages plastiques comme les bouteilles mélangeant souvent plusieurs matières qu'il est difficile de séparer. Ces déchets collectés sont ainsi mis en stockage dans des centres d'enfouissement. Fabienne Collard<sup>39</sup> ajoute que le marketing renforce cette logique, étant donné que cette pratique commerciale a pour but d'attirer le consommateur avec de beaux emballages, ceux-là mêmes qui sont généralement peu recyclables. L'auteur évoque d'autres limites à l'économie circulaire comme la difficile avancées obtenues en matière de refabrication (remanufacturing), d'écoconception ou encore le faible taux de matières recyclées utilisées (12% en Europe). Ces dernières présentent souvent des tâches peu esthétiques qui provoquent un délaissement de la part des producteurs et des consommateurs. Enfin, il est essentiel d'évoquer le fait que les matières collectées ne sont pas éternellement recyclables, la matière plastique sous ses très nombreuses formes l'est généralement trois à quatre fois.

Nous venons de voir le cadre législatif et réglementaire au niveau national ainsi que les principes économiques limités qui sous-tendent ce droit des déchets. Il s'agit maintenant de montrer la multiplicité des compétences et des acteurs en jeu à l'échelle locale censés mettre en œuvre la politique déchets.

-

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Yannick RUMPALA, « La « consommation durable » comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », *Revue française de science politique*, vol. 59, no. 5, 2009, p. 993.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Argument recueilli au cours d'un cycle de conférences sur les métiers de l'environnement.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Fabienne COLLARD, « L'économie circulaire », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2455-2456, no. 10-11, 2020, p. 20.

## C. La gouvernance multiniveaux de l'actuelle politique publique des déchets.

Les politiques publiques se caractérisent aujourd'hui par une dimension multiple de leur gouvernance<sup>40</sup>. Cette dernière notion aborde aussi bien le nombre d'acteurs en jeu que d'échelles de l'action publique. A la manière d'autres politiques environnementales, dont les enjeux lors des quarante dernières années furent l'institutionnalisation et la traduction territoriale, une forme de **gouvernance multiniveaux** prend place. La politique déchets ne concerne plus seulement l'Etat mais bien une multitude d'acteurs, comme évoqué en première sous-partie. Même si l'Etat cadre donc cette politique publique, les compétences sont maintenant réparties à l'échelle locale. Cela rend bien compte de ce qu'écrit Pierre Lascoumes<sup>41</sup>: "Sur beaucoup de sujets (eau, air, déchets, biodiversité, etc.), divers secteurs administratifs détiennent une part des compétences : agriculture, équipement, industrie, santé, environnement".

La <u>région</u>, comme mentionné plus haut, élabore la planification. Elle met en œuvre cette compétence à travers le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). "Le rôle de ce programme est de mettre en place des mesures pour atteindre les objectifs nationaux de réduction des déchets en priorité, puis d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets par la suite"<sup>42</sup>. En suivant les directives européennes déclinées nationalement, le PRPGD de la région Hauts-de-France, que les échelons inférieurs doivent obligatoirement respecter, met en avant les choix politiques suivants<sup>43</sup>:

- Le **zéro déchet**, en sensibilisant les consommateurs au gaspillage alimentaire, au tri sélectif et au compostage des biodéchets. En pratique, l'objectif est la réduction de 10% des DMA par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Rémi LEFEBVRE, "Sociologie du pouvoir local, Partie 1" [notes de cours], *Université de Lille*, Lille, mars 2021

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Pierre LASCOUMES, Action publique et environnement, op. cit., p. 115.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> SMICTOM des Flandres, *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024*, 2020, p. 5-6.

<sup>43</sup> https://www.hautsdefrance.fr/prpgd-zero-dechet/.

- L'économie circulaire, en incitant les entreprises à réutiliser et réparer, à améliorer le tri, à valoriser les déchets (notamment ceux du Bâtiment et des Travaux Publics ou BTP) et à utiliser des modes de transport des déchets alternatifs à la route. Il s'agit d'implanter des "boucles vertueuses" pour les matières utilisées et créer des emplois. Il est également question de développer le biogaz à travers la méthanisation et le recyclage des métaux rares et du textile. L'objectif de valorisation de 55% des déchets non dangereux en 2020 traduit cette volonté politique.
- L'aide aux collectivités pour lutter contre les dépôts sauvages et améliorer la gestion des déchets grâce aux nouvelles technologies. Les visées de réduction de 30% des quantités de déchets stockés d'ici 2020 par rapport à 2010 et de diminution de la capacité annuelle des déchets non dangereux non inertes sans valorisation énergétique rendent compte de cette aspiration technique.

Ce programme rend bien compte des orientations nationales évoquées précédemment, il s'agit de produire de manière vertueuse et créer de l'emploi. De plus, le concept de zéro déchet ne met pas en avant le fait de ne plus produire de matière superflue mais bien de tout mettre en œuvre pour éviter l'étape suivant la prévention. Enfin, comme les directives européennes et nationales, la mise en œuvre reste floue et à l'appréciation des élus municipaux et communautaires. Ces derniers peuvent choisir les différents instruments d'action publique permettant de réaliser les divers objectifs.

<u>L'échelle intercommunale</u> est le maillon institutionnel désigné comme le plus important. En premier lieu, le coût et la complexité croissante de la politique des déchets ont fait que ce secteur d'action publique fut l'un des premiers à être transférés au niveau intercommunal. Pour la CCFL, ce fut au début des années 2000. La loi NOTRe de 2015 n'a ainsi fait qu'entériner ce transfert, en obligeant les EPCI à prendre en charge la collecte et le traitement des DMA. Dans les faits, cette compétence était déjà largement transférée au niveau supramunicipal. En second lieu, il faut à nouveau distinguer les EPCI à fiscalité propre des autres types d'intercommunalité.

#### Les EPCI à fiscalité propre :

Afin d'assurer le coût complet de leurs déchets (collecte, traitement, administration), les intercommunalités à fiscalité propre ont la possibilité de choisir la nature de l'impôt prélevé au citoyen, qui peut prendre plusieurs formes :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), impôt local indexé sur la taxe d'habitation selon la taille du foyer, sans prise en compte de la quantité de déchets produits par le ménage. Ce service relève donc d'une logique fiscale.
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), impôt local prélevé selon l'utilisation d'un service de manière forfaitaire. La logique économique guide cette approche.
- La Tarification Incitative (TI) pour la TEOM ou la REOM, de plus en plus utilisée à mesure que l'Etat encourage les collectivités locales à emprunter cette voie. Cette logique d'incitation au moyen du levier économique est censée sensibiliser plus facilement le citoyen à la réduction de ses déchets de manière préventive. C'est cette formule que la CCFL a mis en place au cours des années 2000. Elle se décompose ainsi en une part fixe et une part variable comme montré ci-dessous.



#### Figure n°3, CCFL.

De plus, avec la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, les EPCI doivent obligatoirement produire des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ces programmes sexennaux rassemblent de multiples acteurs lors de sa conception<sup>44</sup> et sont censés guider l'action publique locale en faveur de la réduction à la source des déchets du territoire. De plus, ils sont en partie liés à d'autres politiques publiques comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Néanmoins, la préparation de ces programmes est de plus en plus déléguée à un échelon encore supérieur, le niveau supracommunautaire qu'incarnent les syndicats intercommunaux.

#### Les autres types d'intercommunalité :

Dans une situation de pression fiscale accrue, de recherche d'efficacité et d'une volonté de l'Etat d'accentuer cette tendance, la mutualisation s'est accélérée. Des intercommunalités se sont regroupées pour former et financer des syndicats intercommunaux auxquels elles peuvent transférer toutes ou partie de leurs compétences. En termes de déchets, ce sont donc les compétences collecte et/ou traitement. Ce sont des EPCI sans fiscalité propre ou d'autres types d'intercommunalité qui se déclinent eux-mêmes sous diverses formes selon les régions et les configurations politiques et administratives territoriales :

- Les SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), qui n'exercent qu'une compétence particulière relative ici aux déchets :
  - SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)
  - SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères)
  - SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères)
  - SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères)

34

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> SMICTOM des Flandres, *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024*, 2020, p. 8.

- Les SIVOM (Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple), de plus en plus remplacés par les communes de communes qui disposent de plus de moyens.
- Les Syndicats mixtes, représentant une échelle plus grande que les SIVU et SIVOM.
   Il s'agit de l'échelon privilégié pour la gestion des déchets et les syndicats mixtes peuvent être de deux types :
  - Fermés : Formés seulement de communes et d'EPCI.
  - Ouverts : Formés de communes, d'EPCI et d'autres personnes morales comme les Chambres d'Industrie et de Commerce.

Sur notre terrain, la CCFL avait transféré en 2005 ses deux compétences collecte et traitement au SMICTOM des Flandres, qui est donc un syndicat mixte fermé. Néanmoins, l'EPCI à fiscalité propre dû constater à la fin de la décennie un manque de rigueur budgétaire par la présidence d'alors, à travers la mise en demeure financière de la communauté de communes par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) ainsi que des tensions avec le syndicat mixte. La volonté politique était donc de récupérer les deux compétences transférées, sources d'enjeux financiers importants. La CRC, juridiction administrative chargée de vérifier les comptes des collectivités territoriales et de régler les différends à ce propos, décida en 2010 de ne rétrocéder que la compétence collecte à la CCFL (annexe n°10). Cet élément historique n'est pas présent dans les propos de notre enquêté n°1, déjà élu à l'époque comme d'autres maires actuels, ce qui peut ainsi présupposer une forme de traumatisme politique. Selon notre enquêté n°2, le transfert de la compétence collecte n'est pas dans les plans, et ce malgré les diverses logiques de mutualisation en cours. En termes d'analyse de politique publique, ce fait est une première forme de path dependency<sup>45</sup> ou de dépendance au sentier. Toute action publique part d'une base donnée qu'il est difficile de réformer ou de révolutionner. Dans notre cas, ce peut également être une phase d'apprentissage suite à une expérience négative antérieure, cadrant les réformes suivantes de la policy, comme le montrent les écrits de Hugh Heclo<sup>46</sup>. Enfin, ce contexte rend également

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Paul PIERSON, "Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics." *The American Political Science Review*, vol. 94, no. 2, 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Hugh HECLO, "Modern Social Politics in Britain and Sweden: From Relief to Income Maintenance." Yale University Press, 1974. (1976). *Politics & Society*, 6(1), p. 119.

compte de la volonté accrue de contrôle budgétaire, traduite nationalement par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) sous le mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy.

Les <u>communes</u>, par l'intermédiaire de leur exécutif incarné par la figure du maire, conservent enfin des pouvoirs de police relatifs à la sûreté et à la commodité du passage dans les rues. Ces pouvoirs restent dans l'esprit de la loi de 1884, qui institua une police municipale au service du "bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique" ainsi que des règlements sanitaires départementaux. De plus, alors que ce sont les EPCI ou syndicats mixtes qui gèrent la collecte et le traitement des DMA, l'installation d'infrastructures (décharges, centres de tri, usines de stockage, incinérateurs, méthaniseurs) est informellement transférée aux communes pour le choix du site. Au sujet de l'implantation d'une déchetterie sur le terrain de notre enquête, le président du syndicat mixte annonce ainsi que :

E1: "le SMICTOM n'était pas responsable, que c'était la CCFL qui propose sur le terrain sur la base des propositions des communes et ensuite le SMICTOM quand le terrain est proposé, le SMICTOM vient construire la déchetterie. Donc c'est pas le SMICTOM qui choisit le terrain"

Néanmoins, il ajoute au moment d'évoquer des résistances locales au projet que :

E1: "Le maire de Merville a décalé un petit peu son projet, on est revenu un petit peu, on s'est rapproché un petit peu de Merville dans une zone agricole à nouveau le long d'un délaissé départemental, il y a un petit délaissé, il avait trouvé que c'était, le maire de Merville avait trouvé que c'était intéressant sauf que il a décidé tout seul, il a installé, il a proposé, il a pas vu les habitants autour"

Nous pouvons ainsi remarquer la tension, si ce n'est la contradiction, que donnent à voir ces propos. Cela se fait notamment dans l'objectif d'éviter la conflictualité au sein de l'institution politique et de laisser au maire le soin de gérer les affaires de sa commune. Néanmoins, le maire n'hésite pas à formuler publiquement sa non-implication, comme pour se décharger de toute responsabilité politique (voir annexe n°13) dans une dynamique de *blame-avoidance*. Dans la même idée, au cours des six mois suivant l'élection du bureau communautaire, un.e maire peut aller à l'encontre du règlement de collecte rédigé par le président de l'EPCI dont sa commune fait partie. Toujours dans une vision d'évitement des

conflits ou de recherche du consensus à tout prix, cette pratique n'est que très peu présente en réalité comme c'est le cas en CCFL.

Il est maintenant nécessaire de revenir précisément sur notre terrain, au niveau de l'intercommunalité étudiée, pour discerner la traduction locale de ces éléments réglementaires et constitutifs ainsi que leurs limites. Plus précisément, voir dans la pratique comment se déclinent ces principes au niveau territorial, ce que nous venons de débuter en dernière sous-partie. Il s'agira ainsi de mieux comprendre la politique des déchets à l'échelle d'une institution dont le fonctionnement est décrit dans la littérature comme dépolitisant.

# Une fabrique dépolitisante de l'action publique locale à l'échelle de la CCFL.

À travers une sociologie de l'action publique locale, cette seconde partie abordera les relations pratiques entre élus de l'institution intercommunale en question. Il s'agira d'étudier par cet angle interactionniste les processus de décision et de mise en œuvre de la politique déchets. Nous pourrons ainsi montrer que la réalité observée, loin d'être complète, rejoint les conclusions de travaux antérieurs au sujet des pratiques organisationnelles et politiques des EPCI. Celles-ci sont donc municipalistes et technicistes. De surcroît, nous démontrerons que des tendances managériales et individualisantes guident la mise en œuvre de la politique déchets. Ces deux parties se compléteront et il nous sera possible de comprendre que l'entrecroisement des logiques de l'intercommunalité et de la politique des rebuts renforcent la dépolitisation de l'une comme de l'autre.

### A. Un processus de décision confirmant la logique dépolitisante de l'intercommunalité.

Comme l'ont montré les travaux de Fabien Desage et de David Guéranger, l'intercommunalité est actuellement une institution faisant primer les intérêts communaux. Qu'elle soit à fiscalité propre ou non, nous nous attacherons ici à démontrer que l'échelle communautaire est dominée par la logique municipaliste, donnant la priorité aux intérêts communaux, et techniciste, cloîtrée par des individus aux savoirs experts et légitimes. Cela est visible à travers son fonctionnement politique *in situ* et *ex situ*.

a. Un mode de fonctionnement intercommunal favorisant le consensus.

Le mode de fonctionnement communautaire, au sein de la CCFL, est donc municipaliste. Il favorise les intérêts des communes alors que l'intercommunalité, d'abord impulsée par le pouvoir national à travers différentes incitations, a pour but de créer une vision d'ensemble. La loi Chevènement de 1999, souhaitant passer d'une "intercommunalité de guichet" pour les communes à une "intercommunalité de projets", traduit cette volonté politique. Néanmoins, il s'agit toujours pour les villes de chercher des financements ou des moyens de satisfaire leurs intérêts en lieu et place d'un soi-disant intérêt communautaire. La pratique politique des maires au sein de ces institutions est donc de sauvegarder cette situation de confiscation du pouvoir supramunicipal. Au sein de la CC Flandre-Lys, cela se remarque à travers trois éléments.

Le premier est celui d'une scission entre maires au sujet de la prise en compte de ces mêmes intérêts communaux. Ainsi, en juillet 2020, l'élection du président de l'EPCI et du bureau communautaire a vu la formation de deux camps opposés qui ne relevait pas d'une fragmentation partisane. Grâce à un recueil de données diverses, dans la presse locale ainsi que lors de conversations avec des élus communautaires, l'idée avancée est que le président sortant divisait sur l'importance accordée à ses "collègues" maires. Celui-ci briguait un nouveau mandat face à un autre homme, censé incarner lui-même les autres maires délaissés en promettant plus d'écoute et de consensus. Finalement, après trois tours de scrutin à égalité, le second l'emporte au bénéfice de l'âge<sup>47</sup>. Nous pouvons ainsi confirmer les conclusions, visibles dans des travaux antérieurs, concernant les fortes résistances des maires à toute (inattendue fonctionnement consensuel remise en cause de surcroît) du l'intercommunalité.

Le second point aborde l'invisibilisation de l'antagonisme politique. Le conflit est donc rejeté et inexistant au yeux du grand public, ainsi que désamorcé le plus tôt possible. En CCFL, malgré la scission de l'intercommunalité en deux parties distinctes lors de l'élection du président de l'EPCI, toutes les communes sont représentées au sein du bureau communautaire (annexe n°12). La commune du maire défait est même autant représentée que celle du nouveau président. Pour notre enquêté n°2, Directeur Général des Services (DGS) dans une petite commune en CCFI, "c'est la règle". Chacune fournit trois élus, quand les autres n'en comptent qu'un ou deux. Le fait que certaines municipalités plus peuplées ne

\_

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Disposition établie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour les élections municipales et intercommunales.

soient pas aussi représentées tient alors au poids de l'opposition au sein de ces villes. Malgré tout, ce mode de fonctionnement caractérise à nouveau le municipalisme de l'institution.

Le dernier élément confirme la thèse de l'intercommunalité de guichet que le rapport 2005 de la Cour des Comptes met en évidence. Les communes, par l'intermédiaire de leur exécutif, souhaitent obtenir des biens, des ressources politiques ainsi que des moyens d'action publique. C'est ce que permettent de voir les observations effectuées lors d'une commission thématique ou les propos plus informels des élus. Ainsi, concernant les déchets, la notion de service est centrale pour l'enquêté n°2 :

JC: Mais... Pour... Donc on peut dire un peu que les maires dominent, ce sont les chefs quoi, est-ce que.. C'est quoi pour eux le plus important par rapport aux déchets?

E2 : Qu'ils soient ramassés (rire). Et je confirme (rire).

L'enjeu pour les villes est également d'avoir des instruments adéquats pour répondre aux enjeux de salubrité et de collecte. En pratique, il s'agit alors de juger l'efficacité d'un nouveau véhicule adapté au passage dans certaines rues étroites pour le ramassage des rebuts. De cette manière, les interventions des conseillers (surtout les maires) portent plus sur les moyens, en "veillant essentiellement à la prise en compte des intérêts de leur commune ou s'enquérant de l'état d'avancement d'un dossier qui la concerne"<sup>48</sup>, que sur les fins de l'action publique. Dans le même temps, la question du coût est aussi un point essentiel. Selon Laurence Rocher<sup>49</sup>, "les déchets apparaissent comme des objets de politiques publiques néfastes politiquement". Cette phrase fait référence aux infrastructures relatives aux rebuts, mais elle est aussi heuristique pour comprendre les enjeux électoraux du coût de leur gestion pour les habitants. Il ne faut donc pas utiliser le levier financier de manière à compromettre les intérêts politiques des élus, susceptibles de subir de plein fouet les critiques de leurs concitoyens. Le consensus est ainsi la base des groupes de travail intercommunaux, ce qui se traduit en conseil communautaire. Depuis juillet 2020, malgré l'affichage politique de la question du coût de la gestion ou de "réticences" en interne sur les déchets, la totalité des délibérations ont été adoptées sans opposition. C'est ce que démontrent les propos de notre enquêté n°2 au sujet d'une récente mesure :

40

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Fabien DESAGE, "Un régime de grande coalition permanente : Éléments lillois pour une sociologie des « consensus » intercommunaux." *Politix*, 4(4), 2009, p. 151.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Laurence ROCHER, Gouverner les déchets, op. cit., p. 381.

E2: J'pense que c'est un sujet délicat et puis le fait de, la poubelle on a quand même beaucoup de réticence... Le fait d'avoir mis deux levées bah ça a pas fait l'unanimité même si c'est passé au conseil à l'unanimité. J'ai eu pas mal de retours d'élus, Laventie par exemple où il y a... C'était pas, c'était pas du tout ce qu'il fallait faire, après deux levées vous allez me dire "c'est quoi ? 2 euros 50, 2 euros 60 ?", c'est pas énorme mais c'est déjà ça

De plus, alors que Fabien Desage relevait des réminiscences partisanes sur certains sujets au sein de la Métropole Européenne de Lille, la réalité est d'une autre nature au sein d'une communauté de communes de type périurbaine. En lien avec le précédent argument, les groupes partisans n'existent pas ou sont invisibilisés. Cela rend également compte d'un autre fait sociologique connu à propos des élus locaux à l'échelle rurale ou périurbaine, celui de la désaffiliation partisane. Ainsi, suite au questionnaire, seule une élue sur 22 a déclaré appartenir à un parti politique. Ces non-déclarations coïncident avec les propos officiels et officieux des élus locaux, notamment au sujet de l'écologie politique ou de l'écologisation de la technique. C'est par exemple le cas lorsqu'est évoquée la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), service déconcentré de l'Etat. La DDTM est chargée d'assurer la cohérence du territoire et le respect de la notion de développement durable en termes d'urbanisme. Cette compétence est primordiale pour les élus observés, agissant quasiment comme une marque d'indépendance pour les maires. De cette manière, pour ces mêmes représentants locaux observés à l'occasion d'un conseil communautaire, il faut "se méfier de ces ayatollahs et de l'idéologie" de personnes portant pareilles perspectives. Celles-ci, à travers leur action, empêcheraient le développement économique nécessaire à la bonne santé des communes. Il en est de même pour la prise en compte des impacts environnementaux, alors laissée de côté. C'est que met en avant notre enquêté n°2 :

*JC* : Donc ce qui prime c'est le développement économique, clairement ?

E2 : Bah d'un point de vue politique, c'est ce qui ressort ouais. C'est d'abord le développement économique, et après... Après l'environnement, les déchets, ouais ça vient après, c'est dommage.

Cet argument nous montre également que l'entrepreneurialisme urbain, construit comme une figure nécessaire à l'agir municipal et sans autre alternative, est toujours un référentiel puissant. C'est-à-dire que ce système de représentations partagées, faisant du développement des activités productives la clé de voûte pour attirer les investissements et donner à la ville une image de cité attirante<sup>50</sup>, structure les comportements et les choix des acteurs de la décision<sup>51</sup>. Sa remise en cause ou sa politisation, par le biais du Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) ou du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) notamment, n'est donc pas acceptable.

Enfin, le fonctionnement de l'intercommunalité montre une "**dé-démocratisation**" de l'institution, c'est-à-dire par un décalage entre politique électorale et l'espace de la représentation démocratique. Cela se vérifie à travers les programmes des candidats du territoire lors des dernières élections municipales de 2020, qui cantonnent principalement le domaine des déchets à l'éducation à l'environnement. Il y a ainsi une invisibilisation de l'intercommunalité et de ses enjeux au moment de l'élection des conseils municipaux<sup>52</sup> dont les conseillers communautaires sont issus. Le cas de la gestion des déchets est particulièrement frappant, alors que dans le même temps le coût de celle-ci était déjà médiatisé. Dans la grande majorité des programmes étudiés encore disponibles au moment de l'enquête, ce thème ne reçoit aucune mention ou presque. Sur ce sujet, notre enquêté n°2 explique ainsi :

E2: Bah c'est pas sexy.... Après... C'est pas un sujet des communes, c'est un sujet interco donc ouais... Même si on a un lien... Intercommunalité, c'est l'intercommunalité et la commune c'est la commune. C'est difficile d'avoir un programme intercommunal... Avec des actions intercommunales sur les municipales, l'interco c'est en off. C'est une élection indirecte...

Le seul candidat mettant en avant un ensemble de propositions à ce sujet avait une étiquette politique de centre-gauche, à tendance écologiste, et était issu de la plus grande ville

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Max ROUSSEAU, « Gouverner la gentrification. Différentiel de loyer et coalitions de croissance dans la ville en déclin », *Pôle Sud*, 2010/1 (n° 32), p. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Bruno JOBERT, Pierre MULLER, L'État en action, politiques publiques et corporatisme, PUF, Recherches Politiques, 1987.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Nicolas BUÉ, Fabien DESAGE, Laurent MATEJKO, "Enjeux (inter)communaux", *in* LAGROYE Jacques, LEHINGUE Patrick, SAWICKI Frédéric (dir.), *Mobilisations électorales, le cas des élections municipales de* 2001, Paris, PUF, 2005.

de l'intercommunalité. Par ailleurs, la vie locale au sein de cette municipalité donnait à voir une politisation de l'ancienne décharge communale, déjà évoquée au moment d'aborder les prérogatives des maires en première partie. Vouée à devenir communautaire en s'implantant sur des terres agricoles en périphérie de la cité, elle faisait l'objet de revendications nimbyistes.

Cet élément de dé-démocratisation, au-delà du fonctionnement intercommunal, rend également compte de la faiblesse des rebuts en termes de marketing politique. Ainsi, si les élus communautaires voient le déchet comme une ressource, cela contraste avec l'échelle municipale et la période électorale. Dans cet espace et à ce moment, le déchet reste cet objet à mettre le plus loin possible. Nous pouvons ainsi parfaitement saisir la dimension multiple de l'objet politique qu'est le rebut, qui de fait participe également à favoriser l'invisibilisation de l'intercommunalité.

Le municipalisme, l'apolitisme et la dé-démocratisation imbriqués nous permettent ainsi de confirmer la nature dépolitisée de l'intercommunalité. Ces logiques internes, favorisées par les maires, font primer le consensus et disqualifient les pratiques politiques tendant à rompre ce fonctionnement. Ce sont donc des phénomènes *in situ* qui dépolitisent de manière processuelle, cette situation n'étant pas naturelle et sans poussée inverse. De plus, les exécutifs communaux ne sont pas les seuls acteurs de la dépolitisation de l'institution. Dans le cas des déchets sur notre terrain, la disqualification de toute alternative intervient à travers des arguments techniques portés par un acteur influent.

b. La neutralisation politique d'un enjeu intercommunal à travers l'argument technique.

L'intercommunalité, au-delà de l'argumentaire municipaliste, offre donc à voir un primat de la technicité. Cet élément de dépolitisation n'est pas uniquement issu de l'institution politique principalement étudiée. Il prend sa source à l'échelle supracommunautaire. Dans notre cas, un acteur clé de la politique déchets agit comme

"passeur" entre ces deux arènes politiques locales, permettant la diffusion et la circulation des idées au sein des différentes arènes ou espaces politiques locaux.

Ainsi, la plupart des sujets intercommunaux se distingueraient par leur caractère complexe. Ils nécessiteraient quasiment un savoir expert pour comprendre tous les tenants et aboutissants des compétences détenues par l'EPCI et les choix qui y sont faits. Cet argument favorise le consensus et dépolitise<sup>53</sup>, alors que les politiques communautaires sont jalonnées de combats, de choix divers et de dimensions "discutables". C'est notamment par le biais d'un acteur multi-positionné que s'opère cette dimension technique pour les déchets, "une problématique très technique, très très technique…" selon lui. Il s'agit de notre enquêté n°1. Ce conseiller communautaire sans affiliation partisane, professeur d'Histoire-Géographie à la retraite d'ici peu, est ainsi un acteur expérimenté jouant sur plusieurs tableaux :

- Elu depuis près de trente ans,
- Ancien premier adjoint de l'actuel président de l'EPCI,
- Conseiller municipal dans sa nouvelle commune de résidence aux côtés du premier vice-président de l'intercommunalité,
- Conseiller communautaire depuis plus de quinze ans,
- Président du syndicat mixte (son second mandat) auquel la CCFL a transféré la compétence traitement des déchets.

Cet élu est donc ce que nous pourrions appeler un élu-technicien, avouant lors de notre entretien que son premier mandat de président du syndicat mixte avait été causé par un renouvellement massif des élus communautaires mais aussi par sa maîtrise des dossiers en cours :

E1 : J'avais pas, j'avais pas du tout, tant de carrière au SMICTOM mais j'avais pas envisagé du tout d'être président du SMICTOM mais tout le monde m'a dit "écoute, t'es, t'es issu du mandat précédent, tu connais techniquement bien les dossiers, faudrait peut-être que tu t'présentes donc j'ai, j'ai accepté de prendre la présidence, de m'présenter. J'ai été élu... A la présidence et puis là euh j'entame donc mon deuxième mandat de président

44

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Fabien DESAGE, "Un régime de grande coalition permanente : Éléments lillois pour une sociologie des « consensus » intercommunaux.", op. cit.

Dans la pratique, en commission, c'est vers lui que se tournent les élus au moment de trancher un sujet faisant plus ou moins débat. Ses prises de position sont légitimes, étant donné qu'il possède une qualité de gestion reconnue par ses pairs. A travers le prestige de sa double-casquette, voire de sa triple casquette à l'échelle municipale, ses arguments ne sont que très peu remis en cause. Ceux-ci portent sur des détails, mais la justification technique balaye toute intervention contraire. Cet élément concret nous rappelle également le rôle politique de la technique et des techniciens, ce que relevaient déjà de nombreux auteurs au sein des ministères ou lors de l'étude d'autres objets de politiques publiques. Le président du syndicat mixte a par exemple un rôle de cadrage (*framing*) et de conseil pour la décision que sa proximité avec l'exécutif de la CCFL peut renforcer :

E1 : Je peux forcément donner quelques conseils, quelques avis aux différentes collectivités [...] le président du SMICTOM peut dire "moi je trouve, personnellement, que ça serait mieux de faire comme ça pour telle ou telle raison ou bien de faire comme ça pour telle ou telle raison" et après le choix politique est laissé aux collectivités

De manière plus explicite, en mettant en oeuvre la "position beaucoup plus consensuelle" qu'il doit avoir, il ajoute plus tard au sujet du fameux projet de déchetterie :

E1: moi j'ai, j'ai fait en même temps, je dirais que j'ai fait un petit peu le job auprès du président de la CCFL, auprès du maire de Merville en disant "est-ce qu'il y a pas une autre solution que cet endroit-là, qui est en plein milieu des terres agricoles chez un jeune agriculteur qui vient de reprendre l'exploitation et il faut, il faut les préserver, faut les préserver... il faut arrêter de grignoter, grignoter sur le monde agricole. On a des terrains qui sont des friches industrielles sur les communes, il faut, est-ce qu'il y a pas à envisager..." et donc ça ça a permis de se recentrer sur la friche de la gare de Merville. Voilà

Malgré tout, bien que déterminant, ce rôle politique de la technique est invisibilisé. Notre enquêté dépolitise ainsi son rôle en se rangeant derrière l'argument wébérien d'une distinction stricte entre ces deux sphères :

E1 : C'est pas le président du SMICTOM qui dit "voilà c'est comme ça que ça va se passer", président du SMICTOM il dit "vous choisissez les formules qui vous intéressent", nous on est opérateur et on mettra en place en fonction des formules qui vous intéressent

De plus, à la manière du fonctionnement interne de l'EPCI, ses propos publics montrent également une disqualification des pratiques politiques, ce qui oeuvre à la dépolitisation des enjeux relatifs à l'objet déchet. La justification technique que notre enquêté apporte intervient en dehors de l'institution fermée. Ainsi, la publicisation de ses propos agissent en même temps comme possibilité de conservation d'une certaine opacité des pratiques politiques au cœur de l'intercommunalité. Plusieurs pétitions au sujet de la fermeture d'une décharge depuis plus de quatre ans, au sein de la plus grande commune, ne sont alors que des "mises en cause qui ne sont que des blablateries". Autrement dit, on ne fait pas de politique sur des sujets techniques.

Enfin, son rôle au sein du syndicat mixte agit également de manière à disqualifier les pratiques électorales dans d'autres espaces politiques locaux. C'est toujours l'argumentaire technique, à travers le registre de la compétence<sup>54</sup>, qui guide pareille rhétorique. Ainsi, son métier politique influence et prend même le dessus sur son rôle d'élu communal. Cette technicité peut être liée à la formation d'un certain intérêt général, à tendance communautaire, que certains auteurs rapportent à une intercommunalisation des politiques locales. C'est notamment par l'intermédiaire des techniciens des EPCI que se ferait cette évolution. Nous pourrions de fait avancer l'idée qu'elle se réalise également par l'action d'élus multipositionnés comme notre enquêté n°1 et même l'enquêté n°2. Directeur Général des Services dans une petite commune, lui-même souhaite développer l'intercommunalité. Selon lui, à l'échelle municipale, "on ne fait que du service". Quoi qu'il en soit, par rapport aux déchets, la situation du premier confinement de mars à mai 2020 donne à voir un exemple de cette disqualification électorale justifiée par cet intérêt communautaire :

E1 : C'est, c'est marcher sur la tête ça. Ça veut dire que des collectes en porte-à-porte, de, de, des déchets verts, ça, ça doit disparaître. J'étais très fâché, je, je le dis mais il le sait, j'ai été très fâché lorsque pendant le confinement, sous la pression, et, parce qu'un autre maire à

côté avait dérogé à la règle, le maire de La Gorgue a décidé de ramasser les déchets verts des gens en porte-à-porte. J'étais très fâché, très fâché

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Jean-Louis BRIQUET, "Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique." in : *Politix*, vol. 7, n°28, Quatrième trimestre 1994. Le métier d'élu : jeux de rôles. p. 19.

Ces différents éléments techniques influencent ainsi la décision, qu'elle se négocie en commission, au moment de l'élection ou en période de confinement lors de laquelle une demande citoyenne a lieu. En même temps que de renforcer la technicisation des politiques environnementales, cet élément nous confirme ce que Fabien Desage nomme une dimension structurelle du consensus intercommunal. Cet aspect technique, à travers la légitimité de celui qui le porte, agit donc comme un facteur de la dépolitisation à l'échelle de l'EPCI.

A travers cette première sous-partie, nous venons de voir que le processus de décision d'une intercommunalité est bien plus dépolitisant que dépolitisé. Le primat du municipalisme et du technicisme, au sein de la communauté de communes étudiée, confirme les observations de travaux antérieurs sur l'échelon supracommunal. Dans notre cas, ces processus s'observent à travers l'action des exécutifs locaux et d'un élu-technicien multipositionné. Il est maintenant nécessaire de s'intéresser à la mise en œuvre concrète de la politique déchets. Celle-ci nous permettra de voir que cette dépolitisation structurelle de l'intercommunalité se répercute dans les choix effectués. Dans le même temps, la construction et la nature de la politique des déchets favorisent également ce fonctionnement.

### B. Une mise en œuvre managériale et individualisante de la politique publique des déchets.

La mise en œuvre revenant à l'échelle intercommunale, il est primordial d'étudier cette étape *d'implementation* de la politique déchets pour comprendre comment celle-ci se traduit en pratique. De plus, la mise en œuvre est souvent "l'angle mort de la décision politique" En abordant ce moment de l'action publique, nous verrons ainsi que la politique publique des rebuts rejoint de grandes tendances managériales de l'action publique locale et des politiques environnementales. Nous pourrons saisir pareille idée à travers les <u>instruments</u>, qui permettent d'envisager l'action publique sous l'angle des techniques et des usages qui structurent les politiques. Ces outils sont porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé<sup>56</sup>. Nous démontrerons alors

<sup>56</sup> Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALÈS, Sociologie de l'action publique, op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Pierre LASCOUMES, *Action publique et environnement, op. cit.*, p. 117.

que la politique déchets met en exergue une logique de rationalisation économique, avec une limitation de la dépense publique, ainsi qu'une intensification du processus d'individualisation de l'action publique.

a. Les Partenariats Public-Privé (PPP), un moteur de l'action publique des déchets.

L'organisation managériale ainsi que l'emprise croissante des logiques marchandes et comptables sur un nombre accru de domaines d'activité (éducation, culture, santé, urbanisme, transports...) sont deux des causes de la dépolitisation de l'action publique<sup>57</sup>. A travers divers mécanismes, il est ainsi possible d'observer l'imbrication de pareilles pratiques au sein de la sphère publique du rebut.

Le premier facteur d'imbrication de logiques publiques et privées concerne le manque de solutions alternatives vis-à-vis de ce fonctionnement. Comme l'indiquent Claudia Cirelli et Fabrizio Maccaglia<sup>58</sup>, "la gestion des déchets est un vecteur de marchés publics". Ils expliquent qu'il "faut bien mettre les déchets quelque part" et que "les normes environnementales et sanitaires sont de plus en plus contraignantes, ce qui impose d'avoir recours à des interlocuteurs en capacité de proposer des process industriels qui répondent à ces normes". Ces mêmes prestataires privés "disposent [également] de disponibilités foncières et financières pour implanter des équipements de traitement". Cela crée ainsi une situation de dépendance des pouvoirs publics vis-à-vis de ces acteurs extérieurs. L'inexistence d'un opérateur de service national pour les déchets comme pouvaient l'être La Poste pour la communication postale ou EDF pour l'électricité peuvent également être des facteurs déterminants. Dans le même temps, il n'est pas sans rappeler les finances limitées des collectivités territoriales, phénomène qui devrait s'accentuer dans les années à venir. Notre enquêté n°2 rappelle ainsi les futures conséquences économiques de la réforme de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), impôt professionnel local :

\_

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Jean-Baptiste COMBY, « Retour sur la dépolitisation des enjeux écologiques », Fondation Copernic éd., *Manuel indocile de sciences sociales*. Pour des savoirs résistants. La Découverte, 2019, p. 471.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Claudia CIRELLI, Fabrizio MACCAGLIA, *Penser le politique par les déchets, op. cit.*, p. 3.

E2 : [...] Bah ça va diminuer par deux, les recettes de la commune, fin de l'interco donc on a Roquette, je veux dire quand c'est de la taxe foncier bâti, qui va être di', c'est les calculs qui sont menées par rapport à ça 'fin la valeur ajoutée, quand ce sera divisé par deux bah ça fera une sacrée différence.

Tous ces facteurs imbriqués poussent donc l'intercommunalité à se tourner vers des acteurs extérieurs, Véolia dans le cas de la CCFL. La multinationale française se charge de collecter les déchets ménagers du territoire, ceux des habitants et des entreprises n'ayant pas souscrit à un contrat avec un autre prestataire. En pratique, ce sont donc les salariés de cette entreprise (chauffeurs, ripeurs) qui arpentent presque chaque jour les communes de l'espace administratif intercommunal. Néanmoins, le choix de fonctionner à travers les marchés publics, c'est-à-dire des partenariats avec des acteurs privés dont la mise en concurrence est le point de départ, n'est pas naturel. Comme l'explique notre second enquêté, au milieu des années 2000, la mise en régie était en débat au sein de l'intercommunalité<sup>59</sup>. Ce type de fonctionnement prend place dans un autre syndicat (SIROM) dont le territoire administratif se situe au nord de la CCFL. Dans ce système, ce sont des fonctionnaires qui réalisent la collecte des déchets. Malgré tout, nous pouvons penser que le fonctionnement en PPP tend à se développer, voire à se renforcer, dans le contexte des évolutions financières et administratives décrites précédemment. Ainsi, ces partenariats public-privé se posent de plus en plus en solution unique face au problème des déchets. Il serait ainsi plus délicat voire disqualifiant de remettre en cause ce système, c'est-à-dire de le politiser.

La contractualisation de l'action publique à travers ces PPP a de surcroît mené au développement de principes néolibéraux à l'échelon intercommunal, observables chez les élus et dans les textes qu'ils rédigent. Ces idées sont d'ailleurs favorisées par le primat du consensus au sein des instances de décision<sup>60</sup>. La recherche d'une faible dépense des fonds publics s'est donc imposée, toujours dans ce contexte de limitation des ressources financières des collectivités territoriales. Dès lors, il s'agit pour les pouvoirs publics de viser la meilleure solution à moindre coût, c'est-à-dire la plus efficiente possible. Les termes **d'efficacité** et **d'optimisation** sont ainsi présents dans le règlement de collecte (annexe n°5) de la CCFL. Dans les faits, cela se traduit à travers la mise en concurrence de plusieurs prestataires privés.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Ce point reste à creuser pour tenter de compléter l'histoire de la politique déchets du territoire.

<sup>60</sup> Gilles PINSON, La ville néolibérale, Paris, PUF, coll. « La ville en débat », 2020.

Chacun doit prouver son efficacité et proposer les tarifs les plus attrayants pour l'intercommunalité. Néanmoins, ce fonctionnement a des limites. C'est notamment le cas lorsqu'un seul acteur privé se positionne pour le marché public. La mise en concurrence échoue et l'efficacité n'est plus au rendez-vous :

E2: [...] quand vous voyez le parc de bacs, on a un parc qui est quand même assez vieillissant même si lors du précédent marché d'achat de contenants, quand on regarde les bacs par rapport aux tout premiers acquis par la CCFL, y'a quand même une qualité qui est clairement en-dessous, parce qu'il y a, voilà quand le marché y'a qu'un seul répondant, y'a, ils se partagent, y'a deux ou trois producteurs donc qui se partagent le secteur et c'est vrai que lors du dernier marché... Les contenants sont pas top, y'a beaucoup plus de casse donc ouais, il va falloir, il va falloir racheter des bacs parce que si on passe en CO.5<sup>61</sup> bah forcément les gens vont garder leurs poubelles plus longtemps chez eux.

La mise en concurrence à travers les marchés publics n'est donc pas forcément un gage de qualité, notamment pour les bacs de collecte comme le montrent les propos de notre second enquêté. Malgré tout, cette situation de perte d'efficience vient dans le même temps renforcer cette logique économique et managériale. Comme l'illustre à nouveau le discours du président de la commission thématique, la condition actuelle des bacs pousse à inclure dans le prochain marché un renouvellement de ces mêmes contenants. Ceux-ci devront être plus solides et répondre aux évolutions organisationnelles de la collecte des déchets. Ainsi, en reprenant la notion d'apprentissage de Hugh Heclo<sup>62</sup>, ces acteurs de la politique publique que sont les élus assimilent leurs erreurs et investissent plus encore les notions d'efficience et d'optimisation. Ces derniers principes se renforcent donc et la possibilité de développement de fondements alternatifs venant politiser la question de ce fonctionnement en PPP est moindre.

Enfin, les PPP participent à la limitation de la rationalité des élus, ce qui développe l'incrémentalisme des décisions et une faible politisation de la gestion des déchets. Ces partenariats, qui se basent donc sur des marchés publics, poussent les élus à anticiper ces futurs contrats. Néanmoins, les décideurs disposent d'informations incomplètes et leurs préférences sont souvent floues<sup>63</sup>. Dans le cas des déchets, la rationalité des élus

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Collecte des DMA effectuée toutes les deux semaines.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Hugh HECLO, "Modern Social Politics in Britain and Sweden: From Relief to Income Maintenance.", op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Herbert SIMON, "Rational choice and the structure of the environment." *Psychological Review*, 63(2), 1956.

communautaires est limitée par la difficile anticipation des coûts de collecte, des pratiques et des qualités de tri par les habitants. Par exemple, le syndicat mixte qui assure le traitement des déchets du territoire doit obligatoirement fournir un Rapport Annuel N-1 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et des Déchets (annexe n°6). Concernant le dernier rapport en date, celui-ci aborde l'année 2019 mais n'a été délivré aux élus qu'en début d'année 2021. Ce laps de temps fait donc émerger une information fragmentée à l'attention de l'élu communautaire. Au sein de la CCFL, le manque de données et des situations imprévues ont engendré un excédent de 5 millions d'euros pour la gestion des déchets. C'est notamment la meilleure qualité du tri par les habitants et les infrastructures dédiées à cette activité qui ont réduit le coût global. Le montant de la redevance incitative pour les habitants n'a pas suivi la même trajectoire, permettant à l'intercommunalité d'engranger une "plus-value" sur ce service. Selon les informations récoltées, le budget de cette gestion devrait normalement ne pas dépasser 1,5 million d'euros. L'impact de cette mise en œuvre à l'évaluation floue, associée à d'autres phénomènes que nous aborderons plus loin dans notre démonstration, occasionne des décisions par petit pas et une faible politisation. Les élus préfèrent ainsi jouer sur le levier du nombre de levées de bacs accordés aux habitants dans leur forfait plutôt que sur le montant de leur facture. Cette dernière idée est liée au rôle accordé au citoyen, ou plutôt au consommateur, dans le cadre du renforcement de la responsabilisation de l'individu. C'est ce que nous allons aborder à présent.

b. L'individu, destinataire d'une action publique locale des déchets moralisatrice et limitée.

La mise en œuvre de cette politique déchets n'est pas seulement managériale du point de vue de la recherche d'efficience et d'une maîtrise partielle des coûts, elle prend également la forme d'une individualisation de l'action publique. La responsabilité des problèmes est alors le fait de l'individu. Celui-ci perd ses caractéristiques sociales en devenant une catégorie englobante. Cette idée sous-tend le changement de paradigme amorcé au début des années 1990, qui fait du consommateur un acteur incontournable de la politique déchets. Cette logique est aujourd'hui renforcée à l'échelle locale. La faible possibilité d'intervention

des élus infranationaux en amont en est une première cause. Le champ de l'éco-conception est par exemple laissé à l'attention des éco-organismes financés par les entreprises productrices de déchets. D'autres causes, que nous allons aborder plus précisément, rendent compte d'un agir communautaire sur l'individu. Pour diminuer cette externalité négative que sont les déchets, les pouvoirs publics locaux agissent donc sur la demande à travers des instruments de politique publique incitatifs. Cette mise en œuvre est accentuée lorsque l'objectif premier de l'intercommunalité est le développement économique. Malgré tout, la concrétisation de la politique déchets est surtout le fruit d'une appartenance sociale supérieure des élus et d'une indifférence statistique. De cette manière, le choix de baser la mise en œuvre de la politique du rebut sur l'individu est autant le résultat de faibles marges de manœuvre que de choix politiques. Cette orientation renforce l'idée de dépolitisation en réduisant le champ des alternatives et en effaçant l'aspect social du déchet.

La dépolitisation exposée par la mise en œuvre est d'abord visible à travers une sociologie des élus locaux. Les différents instruments d'action publique que sont les campagnes de communication, le plan de prévention intercommunal et la fiscalité incitative rendent compte du fonctionnement social de l'institution. Ces outils de la politique publique des déchets promeuvent ainsi une consommation durable, c'est-à-dire responsable et respectueuse de l'environnement, avec l'individu comme point d'ancrage. Cette orientation coïncide avec la perspective des catégories sociales supérieures, qui se différencient par un attrait supérieur vis-à-vis d'un supposé sens moral guidant les attitudes<sup>64</sup>. En termes de bon comportement environnemental, chacun serait à même de comprendre et d'agir de la bonne façon puisqu'eux-mêmes peuvent le faire. Cette logique suit également l'évolution des instruments classiques d'action publique environnementale, qui se différencient aujourd'hui par leur caractère incitatif<sup>65</sup>. De cette manière, "le levier n'est donc pas celui de la contrainte, mais de la stimulation d'une motivation, particulière cependant puisqu'elle doit se rallier à une forme d'obligation, mais sans que cela soit vécu comme une obligation."<sup>66</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Jean-Baptiste COMBY, « Retour sur la dépolitisation des enjeux écologiques », op. cit., p. 475.

<sup>65</sup> Pierre LASCOUMES, Action publique et environnement, op. cit., p. 86.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Yannick RUMPALA, *La « consommation durable » comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation, op. cit.*, p. 995.

Ce référentiel est dominant en CCFL. Cela est en partie lié à l'appartenance sociale des élus. En termes statistiques, 7 des 8 maires du territoire appartiennent à la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) des Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures (CPIS). De plus, 5 des 8 premiers adjoints ont exercé un poste de cadre ou d'enseignant. Ce dernier corps de métier, bien que faisant partie de la CSP des professions intermédiaires, accorde une importance accrue à la pédagogie et à l'intellectuel. Au niveau du bureau communautaire, 89% des élus qui le composent font aussi partie de cette strate bénéficiant de capitaux culturel et symbolique légitimes<sup>67</sup>. Ces données sociales convergent avec les réponses à notre questionnaire : 86% des participants souhaitent d'abord mettre en place des actions de sensibilisation à l'attention de leurs concitoyens. Les déclarations de nos deux enquêtés, acteurs centraux de la politique déchets du territoire et appartenant aussi à ces catégories sociales supérieures, confirment cette idée de moralisation de l'individu. Nous retrouvons des formes d'injonction, avec l'idée de pédagogie plus ou moins explicite :

E1 : [...] J'ai commencé à le faire, je continue à le faire c'est de dire que c'est le comportement des, le comportement de nos concitoyens qui doivent, qui doivent changer et complètement, on consomme plus de la même façon, on doit plus consommer de la même façon...

E2 : [...] Y'a plein d'action, y'a de la pédagogie, j'pense qu'il faut relancer les, dans les écoles... La pédagogie, fin j'veux dire... Quand on, quand on prend... A partie les enfants, souvent c'est plus facile à la maison, y'a tout un travail de fond, je pense revoir, des présentations, le fait de créer un salon... Environnement, nature, zéro déchet...

En termes de politiques publiques, cette moralisation se traduit à travers les flyers à destination des habitants (annexe n°4) ainsi que par les orientations de l'intercommunalité en matière de prévention (annexe n°8). Le citoyen est alors le récepteur d'injonctions à visée pédagogique : "mieux comprendre", "mieux agir", "MON environnement", "MA facture", "JE maîtrise" "MES déchets", "JE mets", "ne pas mettre", "JE dépose", "JE composte", "JE minimise", "JE réduis", "J'opte", "JE sors mes poubelles la veille…", "JE présente mon bac fermé", "JE positionne les bacs en bordure de route", "JE ne mets pas de sacs à l'extérieur des bacs". Il est également le destinataire d'actions de sensibilisation visant le développement

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Calculs effectués à partir de données récoltées sur wwe.monmaire.fr

: du compostage, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de l'amélioration des performances de tri, de la consommation responsable, du stop pub. C'est surtout à travers des démarches incitatives, des forums et des interventions dans le milieu scolaire par des ambassadeurs du tri, que se décline le plan de prévention. La mise en œuvre concrétise donc les principes de l'achat responsable, à travers la consommation durable, et du jeter durable. Ce dernier fondement n'en reste plus au stade du tri sélectif à domicile, il prend également la forme d'un apprentissage sur le monde extérieur. Tous les déchets ne sont pas collectés au même endroit et à la même fréquence, il s'agit alors pour la CCFL d'axer sa communication sur cet élément en gardant toujours cette orientation pédagogique. C'est ce que dénotent les propos de notre second enquêté :

E2: En termes de consommation ça pourra aider, bah voilà "comment vous faites, votre manière de consommer, est-ce que vous cuisinez vous-mêmes, est-ce que vous mangez tout fait?", "ouais j'mange des pizzas tous les soirs donc j'ai un carton comme ça quand j'mets dans ma poubelle" donc "ouais, forcément ça a un impact donc après est-ce que vous savez que dans la redevance, vous avez une partie fixe à payer les déchetteries, avec la partie traitement... Vous pouvez déposer vos cartons en déchetterie" fin voilà, y'a aussi le fait... Si on souhaite par exemple, vous avez un pot de yaourt, si vous voulez laisser le carton dans le magasin, il peut pas vous refuser, y'a plein de petites choses j'pense qu'il faut être là..

L'information, en passe de devenir pure et parfaite pour le consommateur, pourra pallier à la stagnation décennale des résultats pratiques de la redevance incitative (RI). Censé récompenser les bons citoyens et consommateurs, qui jettent peu sans forcément mieux le faire, cet outil fiscal est venu remplacer une taxe englobée dans les impôts fonciers (annexe n°4):

Aujourd'hui et depuis 2006, les élus de la Communauté de communes Flandre Lys ont mis en place un système plus respectueux de l'environnement : la redevance incitative.

Notre enquêté n°1, déjà présent à l'époque de la mise en place de la RI, confirme cette idée de justice environnementale qui passe par un comportement vertueux des habitants - consommateurs :

E1 : Je suis fort heureux que la CCFL, y'a maintenant quinze ans, elle se soit déjà projetée sur ce sujet-là et ça on le doit quand même, je, je vais le dire parce que ça c'est important, on

le doit à Hubert B. Il a été, il était président. Il a été président et il a compris ça, et il s'est dit "il faut y aller et il faut passer en incitatif pour encourager les gens à consommer autrement et à jeter moins".

Ce qui sous-tend cet instrument est donc le principe du pollueur-payeur, celui qui remplit et sort ses poubelles à une fréquence trop élevée sera sanctionné au moment de recevoir sa facture. C'est cet argumentaire que reprend notre enquêté n°2 :

*JC : Par rapport à la redevance ?* 

E2 : Non la redevance ça se passe plutôt bien, d'ailleurs c'est, j'pense que la redevance c'est ce qu'il y a de mieux, je pense....

JC: C'est-à-dire, ce qui est mieux?

E2 : ... Par rapport à la TEOM, c'est le principe du pollueur-payeur, c'est celui qui jette qui paye... C'est ce qui me paraît le plus équitable en tout cas.

Cependant, la redevance incitative comme les campagnes de communication et le plan de prévention ne prennent pas en compte les différenciations sociales. Cela peut s'avérer être une limite pour ces instruments, l'environnement n'étant pas une dimension centrale chez les catégories populaires qui ont d'autres priorités relatives à leur subsistance<sup>68</sup>. Ce serait notamment le cas pour la RI, dont les résultats effectifs en termes de réduction des déchets stagnent depuis dix ans après une baisse de 30% entre 2006 et 2010. Ce serait également le cas pour les campagnes de sensibilisation, comme le concède notre second enquêté :

E2: On voit les composteurs depuis le temps que c'est mis en place, on va pas dire que ça marche pas, on fait de la politique c'est très bien mais quand on regarde les chiffres voilà, on peut faire mieux, on peut largement faire mieux, les couches lavables c'est pareil, c'est pareil.

Malgré tout, l'orientation politique axée sur la pédagogie et l'incitation, avec en toile de fond un discours moralisateur, est difficile à remettre en cause. C'est-à-dire qu'il est politiquement coûteux de s'y opposer. Personne ou presque ne peut aller à l'encontre du

55

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Jean-Baptiste COMBY, Matthieu GROSSETÊTE. « Se montrer prévoyant » : une norme sociale diversement appropriée. *Sociologie*, 3(3), 2012, p. 264.

principe de développement durable, par son flou et la centralité actuelle des problèmes environnementaux<sup>69</sup>. Cette impossible politisation du développement durable moralisateur est renforcée par l'imprécision de l'évaluation chiffrée de la politique publique, que nous allons dorénavant aborder.

Le flou de l'évaluation chiffrée de la politique déchets vient renforcer la dépolitisation de la mise en œuvre. Au détriment du caractère social des déchets, les mesures effectuées ne prennent pas en compte les caractéristiques diverses des acteurs sociaux. Nous pouvons ici repérer une dualité du néolibéralisme, qui se distingue pourtant par une multiplication des outils statistiques pour l'étape du *benchmarking*<sup>70</sup> au sein des organisations. Ici, l'indifférence statistique vient renforcer l'objectif unique de performance et d'efficience administrative. Inversement, l'objectif de performance et de contrôle des dépenses publiques vient limiter la recherche de données sociales<sup>71</sup>. Le travail des fonctionnaires locaux ou des acteurs privés se limite donc à la recherche d'efficience. Dans notre cas, le calcul des coûts de service effectué par Véolia ne concerne que l'administration de la CCFL ou du SMICTOM (annexe n°14) selon le découpage fonctionnement / investissement de leurs budgets. Quant aux déchets, ceux-ci sont quantifiés selon leur type (ménager, du bâtiment, etc) ou leur composition (plastique, verre, etc). De plus, l'équation "kg/habitant" traduit cette uniformisation de l'individu sans prise en compte de son espace de vie (quartier, commune) ou de ses moyens (par type de ménage ou type de revenu).

Lors de notre phase de recherche, il a été envisagé de produire une cartographie détaillée du coût de la redevance incitative par quartier ou commune. Les résultats auraient été comparés à la richesse des quartiers<sup>72</sup> ou des municipalités. Cette volonté avait pour point de départ la consultation d'un article de presse locale, qui rendait compte de possibles augmentations de facture pour les ménages modestes et ceux vivant en appartement (annexe n°15). Néanmoins, après de brefs échanges par mail et en face-à-face avec un technicien chargé de la gestion des déchets, les données en question n'existent pas. Le prestataire Véolia,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Mathieu ADAM, « L'injonction aux comportements « durables », nouveau motif de production d'indésirabilité », *Géographie et cultures* [En ligne], 98 | 2016, p. 14.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Comparaison avec d'autres organisations pour améliorer sa propre gestion.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Jean-Baptiste COMBY, Matthieu GROSSETÊTE. « Se montrer prévoyant » : une norme sociale diversement appropriée, op. cit., p. 256.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Grâce aux données en IRIS de l'INSEE.

même s'il dispose d'informations précises concernant la sortie des poubelles effectuées par chaque habitant<sup>73</sup>, ne rend compte que de données globales, relatives à l'ensemble du territoire, auprès de l'administration Flandre-Lys. Il serait alors intéressant d'approfondir ce manque pour possiblement constater une nouvelle distinction entre (relative) justice environnementale et justice sociale, déjà remarquée par la sociologie urbaine au sein de la "ville durable"<sup>74</sup>.

Malgré tout, cette carence a des répercussions sur la mise en œuvre. Celle-ci se retrouve limitée pour les élus, qui agissent selon le modèle de la poubelle<sup>75</sup>. Ainsi, les élus en manque d'informations ont déjà des solutions clé en main comme les flyers ou la fiscalité incitative qui permettent d'agir sans trop de complication. Ces choix d'action publique sont même renforcés malgré la faiblesse des résultats, comme c'est le cas pour les campagnes de communication. En reprenant l'exemple des composteurs et des couches lavables, notre enquêté n°2 ajoute :

E2 : Y'a toute cette communication, lors des précédents mandats, même avant encore, la com' est bonne de CCFL mais j'pense qu'il faut être encore plus acteur... En communication je pense.

Cette invisibilisation de l'aspect social lors de l'évaluation des politiques publiques entreprises, faisant de tout un chacun un acteur dénué de ses particularités, favorise la dépolitisation. Sans chiffres clairs et précis, la mise à l'agenda de la dimension sociale du déchet, c'est-à-dire sa prise en compte par les pouvoirs publics, n'existe pas. Par ailleurs, ces éléments d'invisibilisation jouent ainsi "comme une forme de dépolitisation par rapport aux enjeux politiques dans lesquels la consommation pourrait être située (en termes de dépendance, de conditionnement du consommateur, ou ce qui était mis naguère sous les termes d'aliénation, de manipulation des besoins)"<sup>76</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Chaque poubelle est en effet équipée d'une puce qui rend compte des levées effectuées.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Yves RAIBAUD, « La ville durable creuse les inégalités » CNRS Le Journal, 10 septembre 2015, p. 3.; Mathieu ADAM, « *L'injonction aux comportements « durables », nouveau motif de production d'indésirabilité », op. cit.*, p. 14.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Michael COHEN, James MARCH, Johan OLSEN, "A Garbage Can Model of Organizational Choice", *Administrative Science Quarterly*, Vol 17 n° 1, 1972.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Yannick RUMPALA, *La* « consommation durable » comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation, op. cit., p. 996.

A travers cette deuxième sous-partie, nous avons pu démontrer les processus de dépolitisation induits par la mise en œuvre. La traduction concrète des décisions prises au sein de l'institution intercommunale, elles-mêmes le fruit de logiques dépolitisantes, renforce cette situation de faible questionnement des politiques actuelles. C'est autant la complexité du déchet que la faible offre d'instruments alternatifs qui sont à la source d'une telle situation. Néanmoins, d'autres facteurs plus politiques confortent la dépolitisation induite par la mise en œuvre. Ce sont donc la volonté de réduire la dépense publique et le primat d'une relative justice environnementale qui guident cette étape de la politique déchets. Cette double dialectique est puissante. Ces orientations politiques restent de mise malgré les possibles inégalités sociales provoquées par la tarification incitative, les limites de la sensibilisation et des campagnes de communication ou encore de la mise en concurrence de prestataires privés qui n'assure pas toujours l'utilisation optimale recherchée des ressources publiques. La phase d'évaluation de la politique publique, coûteuse et fragile, a aussi son importance dans ces processus de dépolitisation.

Cette deuxième partie, axée sur la traduction intercommunale de la politique déchets, nous a permis de constater une imbrication de processus dépolitisants. Le fonctionnement de l'institution communautaire et la fabrique concrète de la politique déchets se complètent comme se renforcent. Dans notre troisième partie, nous verrons que cette double logique dépolitisante de l'action publique territoriale des déchets connaît des processus de renforcement aux sources diverses et multiscalaires.

### Des processus de déterritorialisation faisant évoluer la dépolitisation de la politique déchets en Flandre.

Nous avons pu démontrer que la traduction intercommunale de l'actuelle politique des déchets se traduisait par un renforcement simultané des processus de dépolitisation de l'échelon communautaire et de la politique environnementale étudiée. Dans cette troisième et dernière partie, il sera question de processus externes influençant directement la CCFL ou la politique déchets du territoire. Nous verrons ainsi que des processus de déterritorialisation, qui limitent les politiques localisées, viennent renforcer les logiques dépolitisantes étudiées précédemment.

## A. Une limitation des configurations territoriales par le gouvernement à distance de l'État.

Précédemment, nous avons pu évoquer les choix politiques propres de l'intercommunalité que nous étudions. Il y a bien des choix effectués par l'EPCI qui sont notamment déterminés par des considérations économiques. Néanmoins, l'Etat garde toujours un rôle de producteur de normes, qui tend ici à s'intensifier en renforçant sa fonction de pilotage. Cela peut pousser à la réduction des marges de manœuvre des élus locaux. Ce rôle reste malgré tout toléré par les collectivités territoriales à mesure que les instruments étatiques sont davantage incitatifs.

L'Etat, par l'intermédiaire des outils réglementaires et législatifs qu'il possède, cadre toujours plus la politique publique des déchets mais de façon atténuée. C'est ce qui est appelé le **gouvernement à distance**. L'autorité étatique n'est pas absente ni de retour, elle prend même une place plus importante qu'auparavant mais de manière plus acceptable en laissant

aux acteurs locaux la possibilité de s'approprier les futurs changements. Malgré tout, les décideurs infranationaux n'ont plus autant d'alternatives qu'auparavant et les choix publics, notamment dans la phase de mise en œuvre, doivent obligatoirement s'orienter dans un sens favorisé par l'action de l'Etat.

A la manière de ce qui a pu être écrit sur les politiques de la ville et la rénovation urbaine<sup>77</sup>, c'est ainsi l'objectif de prévention qui "restreint fortement l'éventail des objectifs et des stratégies possibles" de la politique des rebuts. Si les élus locaux avaient auparavant la possibilité de choisir entre une multitude de stratégies, il n'y a maintenant qu'une "approche unique" et les instruments de l'action publique sont entièrement tournés vers cet objectif. Les objectifs et finalités de l'action publique sont décidés à l'échelon national, à nouveau dans cette idée de baisse à la source des déchets. Cette situation renforce ainsi la quatrième et dernière phase de la politique territoriale en question. C'est ainsi une première forme de standardisation qui est à l'œuvre, menant à la limitation des spécificités locales. Les collectivités locales doivent plus ou moins utiliser les mêmes recettes d'action publique pour pouvoir répondre aux injonctions étatiques. Malgré tout, l'Etat laisse la possibilité aux acteurs locaux de s'adapter en laissant un laps de temps nécessaire à l'ajustement de l'action publique. C'est de cette manière que nous pouvons comprendre la faible réticence des élus interrogés aux normes en vigueur en matière de gestion des déchets (annexe n°10), étant donné que la majorité les trouve satisfaisantes et que le reste les considèrent insuffisantes. De la même manière, les acteurs locaux ont toujours la main sur les instruments d'action même si la finalité est la même.

L'obligation de collecte des biodéchets, ou fermentescibles, à l'horizon 2024 et l'augmentation d'ici 2022 de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, déterminée par le volume de déchets envoyés en incinération et payée par les intercommunalités, permettent d'illustrer cette idée. Ce sont deux choix réglementaires effectués au niveau national qui ont des répercussions sur les décisions prises par l'intercommunalité. C'est ce que démontrent par exemple les propos de nos deux enquêtés interrogés :

JC: Avec l'augmentation de la taxe, l'augmentation de la TGAP, c'est ça?

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Renaud EPSTEIN, "Gouverner à distance : Quand l'Etat se retire des territoires." *Revue Esprit*, Editions Esprit, 2006, p. 108.

E1: La TGAP, donc ça, c'est à prendre en compte. Cinq euros de plus par tonne sur une tonne de déchets, c'est, on est passé de trois à huit euros donc c'est pas rien et si on est à l'enfouissement, on est à 65 euros. On est à huit euros pour l'incinération, on est à 65 euros pour l'enfouissement. Donc ça, ça a considérablement augmenté et puis... la loi, le gros débat par exemple en ce moment, d'ailleurs je pense que la presse en a fait aujourd'hui, la loi AGEC prévoit qu'on devra séparer des ordures ménagères résiduelles, les déchets donc les fermentescibles des ordures ménagères sèches. Et donc le, l'épée de Damoclès c'est le 1er janvier 2024. On renouvelle notre marché là au 1 janvier 2022.

E2 : [...] Voilà le but c'est de diminuer les prix après le gros problème c'est qu'on a quand même une sacrée augmentation de la TGAP, c'est à prendre à compte et le fait de lisser avec cet excédent...

Ces éléments constitutifs de la politique déchets ont alors un impact sur la phase de décision, les possibilités d'alternative étant toujours moindres pour la CCFL comme pour d'autres EPCI. Dans le même temps, cette situation pousse les décideurs à anticiper et à faire des choix en adéquation avec les impulsions nationales. C'est notamment le cas pour le passage en C05 de la collecte, c'est-à-dire que le ramassage des ordures ménagères deviendra bimensuel et non plus hebdomadaire. Par ailleurs, l'Etat incite même les collectivités territoriales à adopter les "bonnes pratiques" d'action publique le plus rapidement possible :

E1: On a deux solutions: on n'en parle pas, là, et pis le jour où on a le couteau sous la gorge, ou l'épée de Damoclès au-dessus de la tête on dit "bah hop on y va parce qu'on est obligé". Ou alors on anticipe, ce que je souhaite faire, et ce que j'ai un petit peu de mal, j'ai un peu de mal avec mes deux collectivités, ils disent "oh la, oh la, oh la" mais moi je voudrais qu'on anticipe, en disant "on met dans le marché tout de suite au 1er janvier 2022, on sort les fermentescibles. On se met en conformité deux ans avant la date butoir et... la particularité aussi c'est que si on le fait, on est, on est financé" et moi j'ai calculé hein, moi je l'ai pas dit au hasard, je l'ai calculé et j'ai donné, j'ai donné aux, aux élus le montant. c'est un million d'euros quoi. Est-ce qu'une, est-ce qu'une collectivité, est-ce qu'un élu peut cracher sur un million d'euros? Si on les prend pas, on les prend pas, voilà on le fait pas, on les prend pas, bien sûr on va avoir des dépenses mais ces dépenses-là on les aura de toute façon en 2024 donc j'trouve qu'on a tout intérêt à les faire en amont et à faire ces dépenses-là en encaissant en plus le million d'euros dont on peut bénéficier, qu'on n'aura plus après.

Cette évolution a donc des répercussions directes sur la territorialisation de la politique déchets. Les marges de manœuvre des élus locaux sont alors moindres et les alternatives d'action publique se font plus rares qu'elles ne le sont déjà. Il en résulte ainsi un renforcement des logiques dépolitisantes de la politique déchets, principalement pour le fonctionnement du service de collecte des déchets.

La production étatique de normes asynchrones et l'utilisation d'outils incitatifs marquent une première évolution d'origine externe au champ local ayant des répercussions sur les choix politiques territoriaux en matière de politique des déchets. Ce gouvernement à distance de l'État prend également d'autres formes, liées à une projectification de l'action publique locale planificatrice.

### B. Une projectification de l'action publique locale planificatrice.

Autre impulsion dépolitisante générée de manière externe à l'échelon intercommunal étudié, la projectification de l'action publique des déchets au niveau du syndicat intercommunal. Celle-ci vient modifier en substance la logique planificatrice de la politique des rebuts. La notion de projectification a été inventée pour décrire un processus de transformation d'une entreprise, laquelle va transférer une partie de ses activités vers des groupes de projets autonomes qui disposent d'un budget et d'un temps restreint<sup>78</sup>. C'est notamment le cas pour certaines administrations publiques européennes, qui utilisent davantage les projets tout en changeant leur mode de fonctionnement ainsi que la façon dont leurs fonctionnaires travaillent<sup>79</sup>. C'est la recherche d'une bureaucratie plus efficiente et moins rigide qui a favorisé cette évolution au sein du champ de l'action publique, débutée au début des années 1980 en parallèle des premières phases de la décentralisation<sup>80</sup>. Cette

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Christophe MIDLER, "Projectification of the firm : the Renault case". In *Scandinavian Journal of management*, 11 (4), 1995, p. 360.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Mats FRED, "Projectification of Swedish Municipalities: A Case of Porous Organizations. *Scandinavian Journal of Public Administration* 19 (2), 2015, p. 64.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Gilles PINSON, « Projet », Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales*. Presses de Sciences Po, 2020, p. 450.

logique vient renforcer la dépolitisation de la politique déchets sur l'ensemble du territoire, à travers l'autonomisation du syndicat mixte qui reste cantonné à ses enjeux professionnels de gestion. Cette situation se traduit donc par la limitation des alternatives d'instrumentation et des fins de l'action publique.

Plus précisément, des acteurs à caractère national comme l'ADEME ou les éco-organismes tels que CITEO, établissement de l'État ou acteurs agréés par celui-ci, lancent depuis une dizaine d'années des appels à projet à destination des collectivités territoriales et autres structures intercommunales. Ces projets sont censés favoriser au niveau territorial la mise en place de mesures en adéquation avec les réglementations et objectifs étatiques. En cela, il est possible d'y voir un autre contour du gouvernement à distance de l'État. Le projet fait ainsi partie des "nouvelles technologies mises en place [qui] permettent au pouvoir central de s'exonérer de la contrainte pour guider l'action des acteurs de la périphérie. [...] La distribution des ressources de l'Etat ne s'opère donc plus en fonction de normes nationales, pas plus qu'elle n'est conditionnée par une négociation locale. Plus sûrement, elle résulte d'un processus de mise en concurrence nationale des projets locaux." De surcroît, "l'État joue un rôle d'« uploader » qui sélectionne, capitalise et diffuse des pratiques" à travers les agences et éco-organismes qu'il légitime<sup>82</sup>.

Dans le même temps, le projet prend une importance accrue à mesure que les soutiens financiers se font de plus en plus rares pour le syndicat mixte. Si les collectivités territoriales membres ont augmenté leurs contributions respectives en 2018, passant à un total de 10 235 000 d'euros, l'apport des éco-organismes a baissé. C'est notamment CITEO, représentant 90% du soutien apporté par ces groupes de producteurs de biens (1 430 000 euros au total), qui a réévalué son barème à la baisse pour la période 2018 - 2022. Cette situation provoque une dépendance accrue à la recherche de financements nécessaires au bon fonctionnement du SMICTOM. C'est autant le cas pour ses frais fixes (personnel, contrats avec les prestataires privés, contribution au Syndicat Mixte Flandre Morinie pour le traitement) que pour ses ambitions à répondre aux attentes étatiques actuelles et futures en matière de collecte et de traitement des déchets. A la manière des politiques de rénovation urbaine, "l'appel à projet s'est alors transformé en course de vitesse entre des villes [ou, dans notre cas, groupes de villes] soucieuses de voir leur projet retenu au plus tôt, et prêtes pour ce faire à intégrer –

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> Renaud EPSTEIN, "Gouverner à distance: Quand l'Etat se retire des territoires.", op. cit., p. 109.

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup> Vincent BÉAL, Renaud EPSTEIN, Gilles PINSON, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement et action publique*, vol.3, n°3, 2015, p. 122.

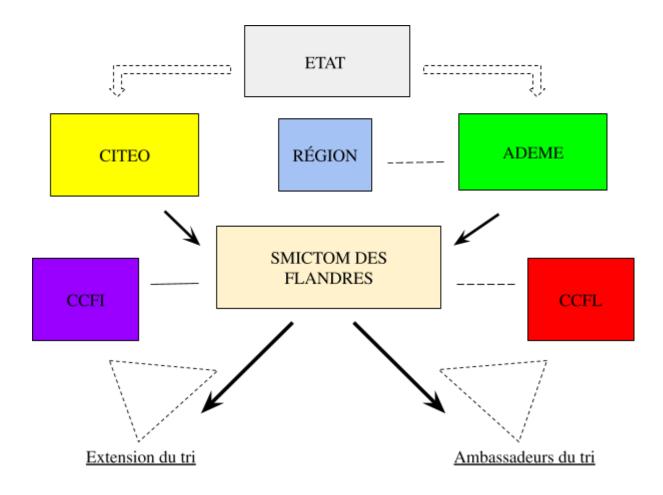
voire à anticiper – les attentes de l'agence"<sup>83</sup>. De fait, "il s'agit [pour les villes ou groupes de villes] de « prendre le bon wagon » pour valoriser leurs démarches, leur donner de la visibilité et surtout bénéficier d'une implication dans les réseaux du ministère qui pourrait à terme être pourvoyeuse de bénéfices (accéder à des informations sur un domaine dans lequel la réglementation est en évolution rapide, capter des financements futurs, influencer les cadres d'action nationaux)". Au sein de l'administration du SMICTOM des Flandres, cette importance du projet se traduit par la présence d'une vice-présidence "Conduite de projets innovants" ainsi que d'un poste de "chargé.e de projets déchets".

Comme exemples concrets, nous pouvons donc citer les appels à projet émis par CITEO pour l'Extension des consignes de tri et l'Optimisation de la collecte auxquels le SMICTOM a répondu (annexe n°6). Ces projets associés, qui ont toujours pour ambition de réduire à la source les déchets et limiter l'incinération, permettent un financement à hauteur de 60% pour les dépenses entreprises par le syndicat mixte. Le soutien n'aurait été que de 50% si les deux appels n'avaient pas été couplés. Un troisième projet émis par CITEO, plus global et nommé Soutien de Transition (ou Contrat d'Objectifs), offre un soutien financier selon trois objectifs fixés par le syndicat mixte lui-même : performance de recyclage, mise en place de l'extension des consignes de tri, amélioration des coûts et de la performance technico-économique. Le SMICTOM obtient ainsi le tiers des soutiens pour chaque objectif rempli.

Les politiques locales se définissant maintenant par une accélération des échanges entre niveaux de l'action publique et un renforcement de l'interdépendance entre institutions, il semble pertinent d'avancer l'idée que cette projectification favorise la dépolarisation des choix publics. Les différentes collectivités incitées à coopérer par-delà leurs sensibilités politiques, afin de rationaliser leur action et se défaire d'une compétence peu attractive électoralement, agissent de manière à favoriser le bon fonctionnement du syndicat mixte dont ils sont membres. L'agenda d'action prioritaire devient celui du syndicat mixte et non plus ceux des EPCI. Finalement, la projectification de l'action publique des déchets peut se comprendre de la façon suivante, présentée par le schéma ci-dessous :

\_

<sup>83</sup> Vincent BÉAL, Renaud EPSTEIN, Gilles PINSON, *Ibid.*, p. 116.



Les marges de manœuvre des acteurs politiques locaux sont donc une nouvelle fois limitées. Ceux-ci doivent se conformer aux attentes des financeurs et dépolariser leurs choix pour favoriser la coopération, limitant encore une fois les alternatives possibles. Ici, c'est notamment le cas avec l'objectif unique de prévention avec la réduction des déchets à la source et destinés à l'incinération.

Malgré le rôle normatif direct et indirect de l'État que nous venons de démontrer, il existe aujourd'hui une certaine place pour la circulation d'idées entre espaces politiques locaux. A ce titre, le syndicat mixte des déchets en Flandres apparaît aujourd'hui comme un lieu privilégié pour des échanges favorisant l'harmonisation des politiques publiques en la matière et, de facto, leur dépolitisation.

#### C. Un processus d'harmonisation sur le territoire des Flandres.

La dernière évolution tend à uniformiser techniquement et politiquement les différentes politiques déchets d'un territoire plus large, faisant à nouveau intervenir le SMICTOM des Flandres. Ce changement converge ainsi avec la nature globalisée et difficilement cernable des enjeux environnementaux, ceux-ci "concernent souvent des espaces spécifiques qui débordent les découpages administratifs"<sup>84</sup>. La recherche du bon niveau, à la racine de la politique déchets et toujours à l'œuvre, sous-tend également cette nouvelle transformation de l'action publique des déchets. Dans le même temps, cette évolution suit celle de la rationalisation de la carte intercommunale. Depuis le début des années 2010 se développent des politiques de fusion des EPCI, dont le nombre a baissé de moitié. En 2010 apparaissent les métropoles et la loi NOTRe d'août 2015 a encore accéléré la rationalisation puisqu'elle fixe un seuil démographique minimum de 15 000 habitants contre 5000 auparavant. Des schémas de coopération intercommunaux sont mis en place et, en 2017, le nombre d'intercommunalités a été réduit de 40%. Deux intercommunalités sur trois ont ainsi été redessinées et des EPCI XXL sont apparus. En définitive, on recense 1258 EPCI aujourd'hui<sup>85</sup>.

C'est ainsi une forme euphémisée de standardisation que donne à voir ce processus. A l'échelle de la CCFL, cela est d'abord visible à travers l'alignement de différents contrats avec des prestataires privés pour la collecte et le traitement qui prenaient fin à différents moments. Annoncée et votée comme une formalité en commission, après accord du SMICTOM qui gère la compétence traitement, la décision a donc été celle d'un rassemblement exceptionnel de ces dossiers afin de les renégocier tous ensemble et rendre l'action publique plus efficiente. Au niveau de l'espace administratif plus large du SMICTOM des Flandres, réunissant les deux EPCI du territoire que sont la CCFL et la CCFI, le type de gestion des déchets sera similaire à partir du 1er janvier 2022. C'est ainsi que l'intercommunalité de Flandre Intérieure va procéder à un profond changement en mettant en place la redevance incitative. Les deux intercommunalités membres vont finalement avoir une gestion similaire, ce qui était déjà le cas de leurs politiques de réduction des déchets à la source à travers le PLPDMA réalisé par le syndicat mixte. Ce type d'évolution tend

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Pierre LASCOUMES, Action publique et environnement, op. cit., p.109.

<sup>85</sup> Rémi LEFEBVRE, "Sociologie du pouvoir local, Partie 1" [notes de cours], op. cit.

également à réunir deux syndicats intercommunaux, le SMICTOM et le SIROM des Flandres (se situant plus au nord et d'une proportion géographique moindre), renforçant spatialement la standardisation. Ce processus est déjà en cours depuis 2019 avec des phénomènes de mutualisation pour la gestion de la collecte en apport volontaire ou des végétaux. A cette occasion, il serait intéressant de connaître, outre notre enquêté n°1, les entrepreneurs politiques de ces changements au sein de la CCFI. C'est-à-dire les individus qui ont porté ces changements, en même temps que de saisir leurs possibles rôles de "passeurs" de politiques publiques. Ce pourrait ne pas simplement être des élus mais bien une multitude d'autres acteurs. Comme le rappellent Vincent Béal, Renaud Epstein et Gilles Pinson, "en France, les trente dernières années ont été marquées par une montée en puissance des circulations horizontales impliquant les gouvernements urbains et métropolitains. Parfois spontanées, ces circulations s'opèrent le plus souvent au travers de la médiation d'acteurs et d'organisations tiers : des professionnels, des consultants, des réseaux de coopération nationaux ou transnationaux, des associations professionnelles mais aussi des partis politiques qui peuvent offrir des canaux de circulations professionnelles pour les hauts fonctionnaires et les élus urbains qui deviennent autant de vecteurs de mise en circulation de modèles d'action publique"86.

Plus précisément, ce type de changement organisationnel doit prendre le nom d'harmonisation. Comme le montrent les propos de notre enquêté n°1, la nature de ce type de syndicat est toujours municipaliste et plus encore lorsque l'organisation n'est qu'opératrice de la gestion des déchets, non un EPCI :

JC: Euh donc là le but c'est vraiment une standardisation...

E1: Une harmonisation.

*JC*: *Une harmonisation ou une standardisation*?

E1: Une harmonisation. Je préfère "harmonisation", parce que la standardisation, c'est généralement, c'est généralement très contraint. Une harmonisation, ça se fait davantage en douceur et ça passe beaucoup plus facilement qu'une standardisation. Si on fait une standardisation sur une chaîne, sur une chaîne, si on dit on va standardiser, on dit à celui-là "tu fais ça" et l'autre derrière est obligé de faire ça. Et, et ainsi de suite. Voilà. Si on parle

\_

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Vincent BÉAL, Renaud EPSTEIN, Gilles PINSON, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », op. cit., p. 109.

d'harmonisation, on prend l'ensemble de la filière et on dit "voilà, on fait un travail sur l'ensemble de la problématique déchet et on explique à chacun les tenants et les aboutissants d'avoir une harmonisation de Steenvoorde à Blaringhem, à Nieppe, sur tout le territoire.

A travers la pédagogie qui caractérise le président du syndicat mixte, au cœur de sa profession, il y a cette idée d'apprentissage et de prise en compte des intérêts communaux. Cet élément fait écho au fonctionnement des EPCI à fiscalité propre et notamment celui de notre enquête, la CCFL. Le SMICTOM des Flandres donne à voir de semblables conflits internes avec, parfois, une publicisation de ceux-ci lors de comités syndicaux, chose que l'on ne retrouve pas lors des conseils communautaires de la CCFL. Il n'en résulte pas moins une rationalisation accrue et un changement d'arène des politiques publiques, la CCFL faisant figure d'exception en ayant gardé sa compétence collecte. Malgré tout, comme nous avons pu le constater au cours de notre démonstration, les relations entre élus permettent de saisir des frontières poreuses entre organisations.

De manière plus générale, "l'action publique urbaine est marquée par une explosion de phénomènes de circulation de savoirs, d'expertises, d'expériences, d'instruments, de pratiques et de modèles, procédant d'échanges bilatéraux entre villes et/ou de la médiation d'acteurs ou d'organisations tiers" Le SMICTOM semble ainsi entrer dans cette dernière catégorie en prenant la forme d'un "forum", lieu où s'échangent des idées et autres "bonnes pratiques" d'action publique comme peuvent l'être les clubs ou d'autres agences *ad hoc*. A cette occasion, nous pourrions ainsi nous demander si les déchets ne renforcent pas la contrainte d'action des élus locaux. Face à la pression médiatique accrue du problème environnemental, ils et elles seraient à la recherche de la bonne manière de faire. Dans le cas de la CCFI, un certain mimétisme serait ainsi à l'oeuvre et des acteurs multi-positionnés comme notre enquêté n°1, voire notre enquêté n°2 qui a également des liens avec cet autre territoire des Flandres, peuvent être des "passeurs" au sein de ce forum d'action publique qu'est le SMICTOM. Cette dernière institution serait alors "un outil de capitalisation, de valorisation et de diffusion de bonnes pratiques inventées dans le cadre d'expériences locales".

<sup>87</sup> Vincent BÉAL, Renaud EPSTEIN, Gilles PINSON, *Ibid.*, p. 104.

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Julie GERVAIS, « Les sommets très privés de l'État. Le « Club des acteurs de la modernisation » et l'hybridation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2012/4 (n° 194), p. 7.

Ces différents éléments ont donc pour conséquences l'anesthésie d'une certaine politisation de la politique déchets territoriale, notamment à travers le renforcement de l'arène qu'est le syndicat mixte. Ces diverses logiques concourent ainsi à une possible nouvelle forme de dépolitisation de notre terrain principal qu'est la CCFL. Comme nous l'avons évoqué, les différentes institutions sont dépendantes en entretenant des relations étroites et il serait intéressant de continuer notre analyse afin de démontrer d'autres phénomènes de circulation qui touchent notre EPCI d'étude.

Nous venons de le voir, divers processus contribuent au renforcement de la dépolitisation de la politique déchets en Flandres. Le pilotage de l'Etat resserrant la focale sur les objectifs de prévention, la projectification faisant primer les demandes des financeurs et l'harmonisation favorisant la mise en place de mêmes recettes d'action publique sont des phénomènes observables qui mériteraient une étude plus pointue. Comme annoncé lors de la présentation de cette partie, les mécanismes évoqués ici peuvent s'apparenter à de nouvelles pistes de recherche qu'il était malgré tout nécessaire d'inclure dans notre démonstration. Loin de nous l'idée de nous contenter d'une approche localiste traitant simplement d'un espace administratif particulier qui serait quasiment dans une situation d'autarcie, il était nécessaire d'inclure les impulsions externes qui sont à l'œuvre et qui influent directement sur le fonctionnement de notre EPCI d'étude. Cela rend à nouveau compte de la nature multi-scalaire de la politique des déchets comme d'une majorité d'autres politiques territoriales. Ne pas introduire ces éléments aurait donc desservi notre propos voire contredit notre début d'analyse.

#### Conclusion

Notre démonstration nous a d'abord permis de constater les progressives institutionnalisation et territorialisation de la politique des déchets à partir de la fin des Trente Glorieuses. L'objectif premier était de permettre à l'ensemble du territoire de bénéficier d'un service permettant l'évacuation des rebuts. En parallèle du processus plus global qu'était la décentralisation, il était ensuite nécessaire pour les pouvoirs publics de trouver le "bon niveau" de gestion afin d'éviter les conflits liés aux infrastructures de collecte et / ou de traitement des déchets. Par la suite, les objectifs et le contenu de l'ensemble de la politique publique ont à nouveau été redéfinis de par la limite des ressources naturelles et des finances publiques. Aujourd'hui, le dessein de l'action publique est de limiter les rebuts à la source ou de les réutiliser au maximum en mettant en œuvre les principes de prévention et d'économie circulaire. De plus, une gouvernance multi-niveaux rassemblant de multiples acteurs publics et privés s'est développée jusqu'à mener à l'éclatement des diverses compétences en la matière entre l'Etat et les divers niveaux infranationaux. Finalement, l'intercommunalité est devenue l'échelon institutionnel principal de cette politique territoriale. Elle doit mettre en place les principes et objectifs énoncés quelques lignes plus haut tout en n'ayant pas toutes les clés en main.

Par notre travail de terrain, nous savons donc comment se déroule une partie de l'action publique des déchets et son *implementation* sur un territoire donné, ainsi qu'une fraction des différentes logiques au sein de cet espace politique qu'est l'intercommunalité. A cette échelle, l'action publique locale des rebuts est plus dépolitisante que dépolitisée, des décisions sont prises mais la conflictualité est évitée au maximum. Cette situation a comme fondements la construction municipaliste de l'institution politique et la prégnance des choix économiques, les politiques liées aux budgets publics étant plutôt consensuelles et incrémentales pour se garder de désaccords souvent coûteux politiquement. Ces éléments renforcent ainsi une forme de managérialisation qui guide la mise en œuvre de l'action publique des déchets. La nature de la gestion, à travers les partenariats public-privé et la contractualisation avec des prestataires, joue aussi un rôle dans cette seule recherche d'efficience et de rationalité. Cette phase de concrétisation prend également la forme d'une individualisation, à travers les différents instruments incitatifs à disposition des élus que sont la communication et la fiscalité. Les vocabulaires de la gestion, de la technique et de la

pédagogie sous-tendent alors une dépolitisation autant déterminée par de faibles marges de manœuvre, évoquées en première parties, que construite par les élus eux-mêmes.

À d'autres échelles que celle de notre intercommunalité à fiscalité propre principalement étudiée, des processus connexes viennent également renforcer cette logique dépolitisante. Il s'agit conjointement d'une dé-territorialisation, d'une projectification et d'une harmonisation territoriale de l'action publique des déchets. Ces mécanismes font intervenir l'Etat, des acteurs agréés par ce dernier ainsi que des partenaires / rivaux de notre EPCI d'enquête que sont le SMICTOM des Flandres et la CCFI. Ces différents acteurs font conjointement évoluer la politique déchets jusqu'à renforcer sa dépolitisation, toujours à travers une réduction des alternatives. De même, ce mouvement se réalise à nouveau par l'intermédiaire d'outils incitatifs et le primat des intérêts municipaux dans le processus de décision.

En définitive et en réponse à notre problématique générale, notre objet d'étude qu'est la politique des déchets ne donne donc pas à voir un autre visage de l'intercommunalité et des élus qui la composent. L'objet déchet reste l'incarnation d'une supramunicipalité de service dont la dépolitisation est construite par des mécanismes internes et externes à cet échelon.

#### Pour aller plus loin

Notre étude était donc celle de l'État et des collectivités territoriales en interaction, particulièrement l'échelon communautaire. Au-delà des conclusions émises précédemment, les politiques locales sont primordiales pour comprendre les limites de la décision. Nous avons donc pu constater la rationalité limitée des élus, le poids important du passé, la nécessité de prendre en compte les intérêts municipaux ainsi que le rôle toujours prégnant de l'État. Les changements ne se font donc que par incréments successifs sans que, dans notre cas, le paradigme de développement économique et de limitation des déchets comme externalités négatives soit discuté. Ces sujet et terrain d'enquête plutôt originaux, une politique publique des déchets dans une intercommunalité périurbaine, s'avèrent ainsi heuristiques et tendent à être plus amplement étudiés.

Au cœur de notre analyse, nous avons par ailleurs pu apprécier les multiples formes<sup>89</sup>, liées les unes aux autres, que prend la notion de "dépolitisation". Ainsi, il s'agit principalement d'un constat visible au sein de l'institution intercommunale à travers le comportement et les stratégies des élus. Ces derniers œuvrent à la départisanisation et à la technicisation des enjeux liés les plus sensibles. Dans notre cas comme pour d'autres, cela a pour conséquence le confinement, la déconflictualisation et l'évitement de la mise en généralité des enjeux liés à la politique publique des déchets.

Plus encore, à l'heure où les limites planétaires et les conséquences de l'action d'une partie de l'humanité sur notre environnement sont de plus en plus prégnantes et objectives, l'action de l'intercommunalité en matière de déchets ne donne pas à voir une prise en compte politique de ces enjeux. De cette manière, il semble justifié d'avancer l'idée que les déchets ne représentent pas un problème majeur au sein de notre institution, posant par là d'autres pistes nous amenant à nous interroger sur la manière dont les rebuts restent de l'ordre de la gestion. Les processus de dépolitisation à l'œuvre ont par ailleurs déjà répondu en partie à cette interrogation. Malgré tout, nous nous sommes contentés d'étudier une fraction de cette institution et plus généralement de la politique déchets. Avec nos éléments récoltés sur le terrain, il est possible d'en tirer des premières conclusions mais il est nécessaire d'aller plus loin.

Il serait notamment primordial d'assister à quelques bureaux communautaires dont la participation n'est permise qu'aux élus communautaires. A l'intérieur de ces réunions fermées au public doivent se jouer les contours pris par l'intercommunalité et les différents conflits qui ne sont pas publicisés lors des conseils communautaires qui les suivent. De plus, il nous faudrait étudier les fonctionnaires ou *street-level bureaucrats* qui y travaillent ainsi que les associations environnementales qui agissent sur le territoire. Les premiers sont un autre angle d'étude classique des institutions politiques et autres administrations, qui pourraient nous permettre de voir à l'œuvre des dynamiques similaires ou contraires à celles observées. Les secondes représentent également un acteur trop souvent négligé. Dans notre cas, elles ont premièrement pu être invisibilisées par les élus qui souhaitent agir comme des décideurs uniques et héroïques, sans nul besoin d'acteurs extérieurs non élus. Deuxièmement, elles n'ont pas donné à voir une nouvelle façon de les envisager dans le cadre des déchets.

0.0

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> Elsa ZOTIAN, « La dépolitisation » : registres, processus et interprétations », Appel à contribution, *Calenda*, septembre 2012.

Dans notre démonstration, la seule association évoquée reprenait les mêmes codes que les autres groupements nimbyistes. Le choix effectué a donc été celui d'envisager la réponse et les solutions des élus en question à ce genre d'injonction citoyenne. Finalement, la rhétorique pédagogique et informationnelle des élus étudiés reprenait les mêmes codes que celle soutenant la simple gestion des déchets. Le citoyen devait juste être informé et comprendre les choix effectués par l'intercommunalité. De là, la conflictualité et l'incompréhension s'estomperaient.

Pour aller plus loin encore, il serait pertinent d'établir une étude de la préparation du PLPDMA pour mieux saisir ce qu'il se joue au moment de la mise en place des objectifs mais aussi des instruments, avec peut-être un "effet pression de l'environnement institutionnel" comme le montrent les travaux de Philip Selznick<sup>90</sup>. Nous pourrions aussi comprendre les luttes internes concernant les choix publics à la manière de Robert Dahl<sup>91</sup>. Cela pourrait permettre de démontrer des effets de réseaux de politiques publiques qu'il n'a pas été possible de pleinement démontrer ici. Dans le même temps, il serait intéressant de procéder à des comparaisons entre la CCFL et la CCFI voire entre le SMICTOM et un autre syndicat mixte afin de connaître une possible pluralité de politiques déchets. Enfin, se pencher sur les unités de traitement et les sphères de décision à cette échelle pourrait permettre de comprendre un certain nombre de processus actuels liés aux déchets, comme la manière dont se déroule l'exportation de nos déchets plastiques (souvent non recyclables) vers les pays d'Asie du Sud et ce qui sous-tend pareils flux<sup>92</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Philip SELZNICK, TVA and the Grass Roots: A Study in the Sociology of Formal Organization, University of California Press, Berkeley, 1949.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Robert DAHL, Who Governs? Democracy and Power in an American City, New Haven, Yale University Press 1961

<sup>92</sup> Aude VIDAL, Déferlement de déchets plastiques en Asie du Sud-Est, Le Monde Diplomatique, mai 2021

# **Bibliographie**

# L'action publique des déchets

BARBIER, Rémi. « La fabrique de l'usager. Le cas de la collecte sélective des déchets ». Flux 48-49 (2-3), 2002, pp. 35-46.

BARBIER, Rémi. « Déchets ». In *Dictionnaire des politiques territoriales*, 2e éd., Références. Paris : Presses de Sciences Po, 2020, pp. 131-136.

BARTHE, Yannick. *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Ed. Economica, collection « Études politiques », 2006, 239 pages.

CIRELLI Claudia, MACCAGLIA Fabrizio. « Penser le politique par les déchets ». *Géocarrefour*, numéro à venir, 2019, pp.

CIRELLI Claudia, MACCAGLIA Fabrizio, MELE Patrice. « "L'incinérateur est trop près, la poubelle trop loin" : gérer les déchets en régime de proximité ». *Flux* 109-110 (3–4), 2017, pp. 61-72.

JOBERT, Arthur. « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 42, no. 2, 1998, pp. 67-92.

LHUILIER Dominique, COCHIN Yann. *Des déchets et des hommes*, Desclée De Brouwer, 1999, 184 pages.

MALLARD Pascal, BARBIER Rémi, LE BOZEC André. « Recherche sur les déterminants de la gestion locale des déchets ménagers. » IRSTEA, 2003.

ROCHER, Laurence. « Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique ». Géographie, *Université François Rabelais*, Tours, 2006, 445 pages.

RUMPALA, Yannick. « Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers. Du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique ». *Revue française de science politique* 49 (4–5), 1999, pp. 601-630.

## Les politiques environnementales

ADAM, Mathieu. « L'injonction aux comportements « durables », nouveau motif de production d'indésirabilité », *Géographie et cultures* [En ligne], 98 | 2016, pp. 1-20. BIHOUIX, Philippe. *L'Âge des Low Tech*, Seuil, 2014, 336 pages.

COLLARD, Fabienne. « L'économie circulaire », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2455-2456, no. 10-11, 2020, pp. 5-72.

COMBY, Jean-Baptiste. « L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située », *Savoir/Agir*, vol. 28, no. 2, 2014, pp. 45-50.

COMBY, Jean-Baptiste. « Retour sur la dépolitisation des enjeux écologiques », Fondation Copernic éd., *Manuel indocile de sciences sociales*. Pour des savoirs résistants. La Découverte, 2019, pp. 470-480.

COMBY Jean-Baptiste, GROSSETÊTE Matthieu. « Se montrer prévoyant » : une norme sociale diversement appropriée. *Sociologie*, 3(3), 2012, pp. 251-266.

LASCOUMES, Pierre. *Action publique et environnement*. Presses Universitaires de France, 2018 (2nde édition), 128 pages.

RAIBAUD, Yves. « La ville durable creuse les inégalités » *CNRS Le Journal*, 10 septembre 2015, pp. 1-5.

RUMPALA, Yannick. « La « consommation durable » comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », *Revue française de science politique*, vol. 59, no. 5, 2009, pp. 967-996.

# Les politiques locales

BÉAL Vincent, EPSTEIN Renaud, PINSON Gilles. « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement et action publique*, vol.3, n°3, 2015, pp. 103-127.

BUE Nicolas, DESAGE Fabien, MATEJKO Laurent. "Enjeux (inter)communaux", in LAGROYE Jacques, LEHINGUE Patrick, SAWICKI Frédéric (dir.). *Mobilisations* électorales, le cas des élections municipales de 2001, Paris, PUF, 2005.

DAHL, Robert. Who Governs? Democracy and Power in an American City, New Haven, Yale University Press, 1961.

DESAGE, Fabien. « Un régime de grande coalition permanente : Éléments lillois pour une sociologie des « consensus » intercommunaux. » *Politix*, 4(4), 2009, pp. 133-161.

DESAGE Fabien, GUÉRANGER David. La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales, Éditions du Croquant, 2011, 247 pages.

GUIGNER, Sylvain. « Lobbying territorial ». dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, 2e éd., Paris : Presses de Sciences Po, 2020, pp. 227-233.

EPSTEIN, Renaud. "Gouverner à distance : Quand l'Etat se retire des territoires." *Revue Esprit*, Editions Esprit, 2006, pp. 96-111.

PINSON, Gilles. *La ville néolibérale*, Paris, PUF, coll. « La ville en débat », 2020, 160 pages. ROUSSEAU, Max. « Gouverner la gentrification. Différentiel de loyer et coalitions de croissance dans la ville en déclin », *Pôle Sud*, 2010/1 (n° 32), pp. 59-72.

### Sociologie politique

BRIQUET, Jean-Louis. "Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique." in : *Politix*, vol. 7, n°28, Quatrième trimestre 1994. Le métier d'élu : jeux de rôles. pp. 16-26.

DOUILLET Anne-Cécile, LEFEBVRE Rémi. *Sociologie politique du pouvoir local*. U. Paris : Armand Colin, 2017, 272 pages.

GERVAIS, Julie. « Les sommets très privés de l'État. Le « Club des acteurs de la modernisation » et l'hybridation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2012/4 (n° 194), pp. 4-21.

LASCOUMES Pierre. LE GALES Patrick, *Sociologie de l'action publique*. (2e édition), Armand Colin, coll. « 128 », 2012, 128 pages.

#### Les politiques publiques

COHEN Michael, MARCH James, OLSEN Johan. "A Garbage Can Model of Organizational Choice", *Administrative Science Quarterly*, Vol 17 n° 1, 1972.

GAUDIN, Jean-Pierre. *Gouverner par contrat*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007 [1999], 280 pages.

HECLO, Hugh. "Modern Social Politics in Britain and Sweden: From Relief to Income Maintenance." Yale University Press, 1974. (1976). *Politics & Society*, 6(1), p. 119.

JOBERT Bruno, MULLER Pierre. *L'Etat en action, politiques publiques et corporatisme*, Paris, Presses universitaires de France, Presses universitaires de France, 1987, 238 pages.

LOWI, Theodore. « Four Systems of Policy, Politics and Choice », *Public Administration Review*, 32 (4), 1972, pp. 298-310.

PIERSON, Paul. "Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics." *The American Political Science Review*, vol. 94, no. 2, 2000, pp. 251–267.

SELZNICK, Philip. TVA and the Grass Roots: A Study in the Sociology of Formal Organization, University of California Press, Berkeley, 1949.

SIMON, Herbert. "Rational choice and the structure of the environment." *Psychological Review*, 63(2), 1956, pp. 129–138.

ZOTIAN, Elsa. « La dépolitisation » : registres, processus et interprétations », Appel à contribution, *Calenda*, septembre 2012.

## La projectification

FRED, Mats. "Projectification of Swedish Municipalities: A Case of Porous Organizations. Scandinavian Journal of Public Administration 19 (2), 2015, pp. 49-68.

MIDLER, Christophe. "Projectification of the firm: the Renault case". In *Scandinavian Journal of management*, 11 (4), 1995, pp. 363-375.

PINSON, Gilles. « Projet », Romain Pasquier éd., Dictionnaire des politiques territoriales. Presses de Sciences Po, 2020, pp. 448-453.

# **Sources**

#### Travail d'observation

Commission Collecte des déchets ménagers et des Relations avec le SMICTOM des Flandres, CCFL, le 01 décembre 2020.

Conseil communautaire, CCFL, le 17 février 2021.

#### **Documents institutionnels**

SMICTOM des Flandres. *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024*, 2019, 74 pages.

SMICTOM des Flandres, Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, 2020, 116 pages.

#### Sources journalistiques

"Des particules de microplastiques découvertes dans le placenta de fœtus, les scientifiques inquiets", 20 Minutes, le 24 décembre 2020.

LAIMÉ, Marc. Les âmes mortes du Grand Paris. Le Monde Diplomatique, avril 2015.

"Pollution : On ingère environ 5 grammes de plastique par semaine, soit le poids d'une carte bancaire", *La Voix du Nord*, le 12 juin 2019.

RADISSON, Laurent. "Et si les maires réglementaient les pesticides via leur compétence en matière de déchets", *Actu Environnement*, 22 janvier 2021.

VIDAL, Aude. Déferlement de déchets plastiques en Asie du Sud-Est, *Le Monde Diplomatique*, mai 2021.

#### Cours

DERVILLE, Grégory. "Grands Problèmes Publics Contemporains, Première partie" [Notes de cours], Université de Lille, Lille, octobre 2019.

DOUILLET, Anne-Cécile. "Institutions et Politiques Locales" [Notes de cours], Université de Lille, Lille, mars 2019.

LEFEBVRE, Rémi. "Sociologie du pouvoir local, Première partie" [Notes de cours], Université de Lille, Lille, mars 2021.

# Sources en ligne

- Ministère de La Transition Écologique. 2019. « Le rôle des territoires, au cœur de l'économie circulaire et de la politique des déchets »., consulté le 13 février 2019.
- Site de la CCFL : <a href="https://www.cc-flandrelys.fr/">https://www.cc-flandrelys.fr/</a>
- Site du SMICTOM des Flandres : https://www.smictomdesflandres.fr/
- Site Cairn: <a href="https://www-cairn-info.fr/">https://www-cairn-info.fr/</a>
- Site Persée : <a href="https://www.persee.fr/">https://www.persee.fr/</a>

# **Annexes**

Annexes:	59
Annexe n°1.	61
Annexe n°2.	86
Annexe n°3.	122
Annexe n°4.	123
Annexe n°5.	126
Annexe n°6.	127
Annexe n°7.	128
Annexe n°8.	129
Annexe n°9.	130
Annexe n°10.	134
Annexe n°11.	135
Annexe n°12.	140
Annexe n°13.	141
Annexe n°14.	142
Annexe n°15.	143

#### Annexe n°1.

## Entretien avec l'enquêté n°1.

Grille d'entretien.

Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?

Quelle est votre conception des déchets à l'heure actuelle, de leur impact ?

Diriez-vous que vos fonctions combinées d'élu communautaire et de président du SMICTOM vous apportent quelque chose en plus au sein de la CCFL ?

Que pensez-vous de la gestion actuelle des déchets par la CCFL ?

Envisagez-vous d'autres manières de gérer les déchets ménagers ?

Y-a-t-il souvent des désaccords au sein de la Commission Collecte des déchets ménagers et des relations avec le SMICTOM des Flandres ? De quelle nature sont-ils ?

Est-ce que selon vous, certains élus de la CCFL que vous avez côtoyé ont déjà utilisé la gestion des déchets à des fins personnels de quelconque nature ?

Quel type de relation entretenez-vous avec les prestataires privés, comme Véolia ou Baudelet Environnement ?

Faites-vous souvent l'objet d'approches de la part d'entreprises privées ? De pratiques de lobbying ?

Auriez-vous des conseils, des contacts ou un mot de la fin ?

#### Compte-rendu de l'entretien.

JC: C'est un exercice sur la gestion des déchets, c'est un mémoire donc on pouvait choisir ce qu'on voulait et comme je suis conseiller municipal, que vous être conseiller municipal avec votre rôle de président du SMICTOM et que, aussi, la CCFL, il y a la commission thématique et je suis aussi expert éventuel, donc voilà en gros j'ai choisi de travailler là-dessus et c'est le gros travail comme je vous ai expliqué la semaine dernière, il y aura un questionnaire, je ferai passer ça demain. Donc est-ce que vous pourriez vous présenter en quelques mots, donc c'est très formel, y'a pas de...

E1 : Voilà, donc... Je suis ici au titre de président du SMICTOM, euh élu municipal à La Gorgue après l'avoir été trente ans à Lestrem... Une... Une aventure dans les déchets qui a commencé en 2008... Parce que c'est une problématique qui m'intéressait... <u>Une problématique très technique, très très technique...</u> J'ai fait donc un mandat de, de 2008 à 2014 où j'ai eu la chance d'être élu vice-président au SMICTOM en charge des déchetteries. Donc avec un président qui s'appelait à l'époque Didier T. ... En 2014 avec les bouleversements politiques que le territoire a connus notamment dans les grandes communes... Un grand nombre d'élus ont changé et j'étais en 2014 le seul survivant (léger rire) élu à nouveau des mandats précédents. Tous les autres avaient été balayés politiquement

JC: (Interruption) Au sein du SMICTOM?

E1 : Au sein du SMICTOM. Et donc... J'avais pas, j'avais pas du tout, tant de carrière au SMICTOM mais j'avais pas envisagé du tout d'être président du SMICTOM mais tout le monde m'a dit "écoute, t'es, t'es issu du mandat précédent, tu connais techniquement bien les dossiers, faudrait peut-être que tu t'présentes donc j'ai, j'ai accepté de prendre la présidence, de m'présenter. J'ai été élu... A la présidence et puis là euh j'entame donc mon deuxième mandat de président, alors j'suis très heureux entre deux j'ai... changé de commune... Je suis passé de ma commune, de ma commune de Lestrem à ma commune de La Gorgue aujourd'hui donc je suis conseiller municipal, monsieur le maire de La Gorgue a proposé que je rentre sur la liste municipale... Je lui avais mis quand même quelques conditions et notamment le fait de ne pas, de ne pas être adjoint et de ne pas postuler sur un poste d'adjoint parce que c'était obligatoirement... Écarter quelqu'un... Qui était en place et qui travaillait avec monsieur M. depuis un certain nombre d'années, par contre je souhaitais être élu communautaire parce que pour pouvoir devenir président du SMICTOM, il faut d'abord passer par les stades de, du conseil communautaire de la CCFL et ensuite être désigné par la Communauté de communes au SMICTOM. Voilà, donc la condition sine qua non, c'était que je sois conseiller municipal de La Gorgue mais conseiller communautaire voilà. Donc et me voilà pour un deuxième mandat

JC : On peut pas être président sans être élu communautaire ?

E1: Non

JC: Ah bon?

E1 : Non, parce que c'est, c'est la compétence déchets c'est la communauté de communes qui l'a, pas la commune donc c'est forcément la communauté de communes qui désigne ses représentants au SMICTOM et je ne pouvais pas être, je ne pouvais pas être désigné euh la loi va changer mais là je ne pouvais pas être désigné en n'étant pas conseiller communautaire. Voilà.

JC : Ok, d'accord et donc, ce, c'est un double rôle...

E1: Oui.

JC : Vous êtes président et aussi élu donc est-ce, comment vous envisagez ça euh que ce soit avec les autres élus ou dans vos rapports avec les techniciens, dans votre vie de tous les jours... Dans votre rôle euh... de votre double casquette ?

E1 : C'est vraiment, c'est vraiment une double casquette, parce que quand je suis euh, quand je suis élu gorguillon avec ma casquette d'élu gorguillon, euh c'est l'intérêt, c'est l'intérêt de ma commune, à laquelle j'appartiens, l'intérêt de mes concitoyens qui m'importe et mon positionnement en tant que conseiller municipal c'est dans l'intérêt de mes concitoyens gorguillons. Quand j'ai la casquette de président du SMICTOM, je dois avoir une position beaucoup plus consensuelle parce que je ne représente pas ma commune. Même si, même si je suis, même si je reste de cœur vraiment le président du SMICTOM gorguillon d'abord mais je suis, je suis d'abord le président de l'ensemble du territoire donc des 55 communes qui composent le SMICTOM avec des citoyens... Parfois c'est un peu complexe voilà... Donc ça c'est assez, je trouve que c'est quand même relativement facile à gérer.

JC : C'est-à-dire?

E1: Euh... ça me pose jamais de dilemme

JC: Y'a pas de remise en cause euh...

E1 : Non. Jamais de dilemme et j'ai toujours, tout au moins dans le mandat précédent, je pense que tout le monde m'en rend, tout le monde m'en rend grâce. Je n'ai jamais, je n'ai jamais été un président... du SMICTOM qui était d'abord Lestremois ou d'abord Gorguillon mais qui était président du SMICTOM et qui veillait à l'intérêt de l'ensemble du territoire avec une harmonie le plus possible sur l'ensemble du territoire, que ce soit euh pour un habitant de Flêtres... De Méteren, de Renescure, de Nieppe ou bien de La Gorgue et de Lestrem voilà.

JC : Comme vous êtes élu à la CCFL, c'est un peu compliqué 'fin.. C'est, ça pose des questions peut-être... Par rapport à une commune qui n'est pas dans la CCFL...

E1: Alors... C'est, c'est, ça a posé des questions en 2014 parce que la CCFL ne représente que huit communes quand toutes les autres communes sont de la CCFI. Et donc effectivement... la collectivité qui était minoritaire au SMICTOM.... cette communauté, cette communauté de communes qui était minoritaire, c'est elle finalement qui a fourni le président... Et un grand nombre peut-être d'élus en 2014 se sont posés la question, de savoir si finalement j'allais pas être un élu trop engagé... au SMICTOM pour la CCFL d'autant qu'on a deux systèmes, deux systèmes très différents... Jusqu'à aujourd'hui, un système de redevance incitative en, en CCFL et un système de, de taxe additionnelle à la taxe foncière en CCFI. Et donc, on a, on a pu penser que j'aurais voilà, que j'aurais influencé le SMICTOM dans ses décisions en fonction de ça mais finalement avec le bilan de, le bilan de 2020 tout le monde... tout le monde reconnaît que finalement j'ai été... j'ai été très consensuel et j'ai respecté, j'ai respecté mon cadre.

JC: D'accord, et donc euh là vous dites, vous auriez pu faire accaparer le SMICTOM par une minorité, qu'est-ce que ça aurait pu changer concrètement? Est-ce que y'a... Ce que j'essaie peut-être de savoir c'est est-ce qu'il y aurait d'autres façons de faire? Parce que là vous disiez "technique", il y a une technique, est-ce que... y'a d'autres... Est-ce qu'il y a des remises en cause de la technique d'aujourd'hui par exemple?

E1 : Alors... Il y a, j'ai dit que c'était un syndicat très technique donc ça c'est important et c'est ce qui explique que les réunions sont longues parce que je m'attache à être très, très pédagogue auprès des élus qui sont membres du SMICTOM pour qu'y comprennent bien l'ensemble des tenants et des aboutissants de, de, de la collecte et du traitement des déchets donc c'est pas simple, ça prend parfois un peu de temps... Parce que c'est vraiment de la technique, à laquelle forcément un élu de base n'est pas forcément, n'est pas forcément très.. très informé et il a besoin de comprendre un certain nombre de choses... Après il y aurait pu y avoir une autre manière de faire parce que là, mais là on n'aurait plus été dans la technique, on aurait été dans les choix politiques et, et dans ce cas-là effectivement il peut y avoir de la part d'un président de collectivité... un, une décision qui se prenne qui soit beaucoup plus politique que technique et je suis toujours attaché dans le cadre de, de... d'un syndicat technique et de ne me subsister aux autres collectivités qui sont adhérentes au SMICTOM et qui ont elles les, les rôles politiques à jouer et les choix à faire. Le SMICTOM n'est que l'opérateur de la collecte et du traitement. Je peux forcément donner quelques conseils, quelques avis aux différentes collectivités mais les choix et les décisions elles viennent de la CCFI et de la CCFL... C'est pas le président du SMICTOM qui dit "voilà c'est comme ça que ça va se passer", président du SMICTOM il dit "vous choisissez les formules qui vous intéressent", nous on est opérateur et on mettra en place en fonction des formules qui vous intéressent, le président du SMICTOM peut dire "moi je trouve, personnellement, que ça

serait mieux de faire comme ça pour telle ou telle raison ou bien de faire comme ça pour telle ou telle raison" et après le choix politique est laissé aux collectivités. Voilà.

JC : Donc est-ce que vous avez contasté, constaté des changements durant vos mandats ? Par rapport à, aux différents présidents notamment à la CCFL hein comme c'est mon cas... Est-ce qu'il y a eu des changements peut-être avec monsieur H., monsieur F. ...

E1 : Ah c'est... Hmmm c'est beaucoup plus simple. Alors... Pff il, je dois y mettre une réserve avant de donner ma réponse, je dois y mettre une réserve. J'ai été premier adjoint de J. H. pendant... vingt ans donc j'ai une habitude de travail avec lui et une vraie collaboration, une vraie collaboration ce que, ce que doit être une collaboration entre son maire et son premier adjoint (regard appuyé en référence aux évènements de la veille lors du conseil municipal de la commune). Voilà, c'est-à-dire une collaboration où toutes, tous les ajustements se sont faits en amont des prises de décision, c'est-à-dire en amont des réunions en amont de conseil municipal et où on n'intervient en tant que premier adjoint au conseil municipal à l'encontre du maire, dont on est premier adjoint. Voilà.

(A nouveau, un sourire faisant référence aux évènements de la veille)

E1 : Petit exemple d'actualité, ça c'est un truc que je, que je n'aurais jamais fait... que je n'aurais jamais fait avec mon maire. Voilà, si y'avait une divergence éventuelle avec lui, on en discutait en amont... le maire est le patron, s'il fait un choix et qui correspond pas éventuellement aux choix que, le premier adjoint et d'autres hein, le premier adjoint a fait, y'a deux solutions : le premier adjoint dit c'est le maire le patron et voilà il suit, ou le premier adjoint dit "je suis pas d'accord avec ta manière de fonctionner, je m'en vais". Voilà. C'est très clair, pour moi c'est très clair donc c'est parfois une opposition entre le premier adjoint et le maire ça me, ça me, ça m'hérisse le poil.

JC: Donc là c'est plus facile...

E1 : Comme j'ai été son premier adjoint, je connais J. H. et donc en termes de fonctionnement, c'est très, c'est très, la mécanique et le rouage il est, il est déjà en place et ça marche bien et puis J. H. est un besogneux, c'est-à-dire c'est un travailleur. C'est pas un communicant.

(Regard appuyé faisant référence aux divergences avec l'ancien président de la communauté de communes, divergences bien connues sur le territoire avec l'élection en juillet 2020 de la nouvelle majorité de l'intercommunalité. Les divergences portaient en interne sur le peu d'écoute vis-à-vis des autres maires qui n'étaient pas dans la majorité communautaire).

E1 : C'est pas un communicant, c'est un travailleur. Et, à partir du moment où il va s'engager sur quelque chose, il va aller au bout, il va pas simplement annoncer un truc qui va jamais

aboutir derrière. J'vais donner un exemple, on est en, on est en, en pourparlers avec la CCFL depuis maintenant, depuis maintenant six ans sur une nouvelle déchetterie à Merville.... Jusqu'en 2020, rien n'a abouti, on a communiqué à tel endroit, à tel endroit, "machin, on va un grand truc avec la méthanisation machin machin", on a annoncé, on a annoncé, on a annoncé, mais on n'a rien, on n'a rien vu aboutir 'fin moi j'ai rien vu aboutir ... Ici, on parle de la déchetterie, on a repris le dossier. J. H. me dit "voilà ce qu'y pourrait être, voilà ce qui" il fait pas de grande annonce, il fait pas de grande annonce à la presse et à tout le monde. Il dit "voilà comment on pourrait fonctionner", il dit "je te donne, je te donne l'opportunité, regarde si c'est faisable et on y va". Donc c'est ce que j'ai fait par exemple cette après-midi, je suis allé cette après-midi... à Merville sur un terrain où je suis, où je suis très satisfait. J'vais enlever ma casquette de président du SMICTOM, je prends ma casquette d'élu communautaire et gorguillon, je suis très satisfait parce qu'il y a une proposition qui est faite d'utiliser une friche industrielle, et j'y suis très attaché plutôt que de prendre des terres agricoles en plein milieu de la pleine, on a là des friches industrielles dans la cour de garde, de l'ancienne gare de, de Merville. C'est l'endroit idéal pour mettre ce genre d'installation, on y est, on y est parti. J. H. m'a dit "regarde si ça te convient", moi je suis allé, j'ai regardé sur mes plans et on a vu cette après-midi on est allé sur place avec les techniciens, ceux de la CCFL, ceux du SMICTOM et le bureau d'étude qui envisage la, la construction de la déchetterie et on est tombé d'accord. Si... si la SNCF lâche ses terrains, ce qui est peut-être en bonne voie... Moi j'ai inscrit, j'ai inscrit les sommes au budget du SMICTOM pour cette année, pour tout ce qui est étude en amont au préalable et on démarre les travaux en 2022. Voilà.

JC: D'accord.

E1 : Et là on n'est pas dans la communication, le bavardage... on est dans, on est dans le, et quand je dis "J. H. est un besogneux", c'est un besogneux, c'est un travailleur... il parle pas beaucoup, il parle pas beaucoup alors ça pourrait être, ça peut être considéré comme un handicap quand on est président d'une communauté de communes. Il parle pas beaucoup mais il agit, mais il agit.

JC : Ok, donc... il y a deux choses qui me viennent en tête avec votre réponse. Euh la première donc pour vous, ce que je comprends, c'est que les six dernières années, la gestion des déchets a été instrumentalisée politiquement à des fins politiciennes ? On pourrait dire ça ?

E1: En partie... En partie.

JC : Euh la deuxième qui me vient en tête, c'est euh qu'est-ce que, 'fin je m'interroge notamment avec le cas de Merville... Quid des habitants ? Parce qu'on sait ce qu'on appelle les nymbistes, le phénomène NIMBY vous devez connaître sûrement avec les déchetteries...

Qu'est-ce que, comment, comment vous envisagez la relation avec les habitants qui sont justement, parfois, réticents ?

E1 : Alors je vais donner un exemple, je vais donner un exemple, sur le site la, la déchetterie de Merville, on va reprendre cet exemple là parce qu'il est intéressant, il a démarré sous le mandat précédent il a jamais abouti, et ici on est train, on est en train de le faire aboutir. Dans le mandat précédent, elle a été mobile, le projet a été mobile, on a eu cinq, cinq sites, cinq sites différents opposés...

JC: Sur l'ensemble de la CCFL?

E1: Sur... Merville d'abord, puis... Estaires ensuite dans un concept de déchetterie qui serait une grosse déchetterie, une seule grosse et unique déchetterie Merville et Estaires, on fermerait Merville, on fermerait Estaires, on en aurait une grosse en face de chez Buchez... Route donc route de Merville à Estaires et route d'Estaires à Merville mais on était sur Estaires et ensuite comme le projet n'a pas abouti parce que, parce que ça traîne en termes fonciers etc, on n'est pas propriétaire d'un terrain, on peut pas proposer un terrain quand on n'est pas propriétaire des terrains... Le maire de Merville a décalé un petit peu son projet, on est revenu un petit peu, on s'est rapproché un petit peu de Merville dans une zone agricole à nouveau le long d'un délaissé départemental, il y a un petit délaissé, il avait trouvé que c'était, le maire de Merville avait trouvé que c'était intéressant sauf que il a décidé tout seul, il a installé, il a proposé, il a pas vu les habitants autour, ce qui fait que les habitants autour ont entraîné, enfin, ils se sont regroupés, ils ont fait une association et ils ont contesté l'idée voilà pour, pour plein de raisons qui étaient tout à fait entendables, à mes oreilles d'élu tout à fait entendables : le fait de prendre des terres agricoles, le fait de forcément... réduire la surface cultivable d'un jeune agriculteur qui avait repris l'exploitation familiale... c'était pas judicieux quoi, c'était pas judicieux. Ces, ces gens se sont regroupés en association, ils ont écrit à tout le monde pour dire bah voilà... accessoirement j'étais le seul à leur répondre, je leur ai téléphoné, je leur ai expliqué un petit peu comment ça fonctionnait, que le SMICTOM n'était pas responsable, que c'était la CCFL qui propose sur le terrain sur la base des propositions des communes et ensuite le SMICTOM quand le terrain est proposé, le SMICTOM vient construire la déchetterie. Donc c'est pas le SMICTOM qui choisit le terrain, mais j'avais, j'avais bien entendu leurs, leurs doléances et que je trouvais, que je trouvais pas stupides hein elles étaient, elles étaient à entendre sauf qu'on n'avait pas pris le soin, et le temps de les entendre. On leur a même pas répondu donc, j'ai eu, j'ai eu un petit message que j'ai gardé parce que parfois quand on a un petit mot qui est gentil c'est pas souvent, un petit mot qui est gentil bah on le garde et le monsieur qui était président de cette association m'a envoyé un petit mot en me disant "merci pour les informations, vous avez été le seul à nous répondre" et moi j'ai, j'ai fait en même temps, je dirais que j'ai fait un petit peu le job auprès du président de la CCFL, auprès du maire de Merville en disant "est-ce qu'il y a pas une autre solution que cet endroit-là, qui est en plein milieu des terres agricoles chez un jeune agriculteur qui vient de reprendre l'exploitation et il faut, il faut les préserver, faut les

préserver... il faut arrêter de grignoter, grignoter sur le monde agricole. On a des terrains qui sont des friches industrielles sur les communes, il faut, est-ce qu'il y a pas à envisager..." et donc ça ça a permis de se recentrer sur la friche de la gare de Merville. Voilà

JC : Ok d'accord, et donc pour vous, quelle serait la solution idéale pour limiter ce genre de problème de dysfonctionnement, entre guillemets, avec les habitants ?

E1 : Associer, associer, d'abord les habitants, associer tout le monde dès le départ. Voilà, et de, et de, de bien réussir à faire comprendre que tout le monde réclame une déchetterie. Je vais le faire simple et caricatural, tout le monde réclame une déchetterie, tout le monde veut une déchetterie mais pas à côté de chez eux mais ça c'est pour tous les projets, en communes on décide d'installer un abribus à un endroit, les gens disent "oui... c'est très très... c'est très très bien parce que les enfants pourront être à l'abri quand le bus arrivera mais si vous pouvez pas, si vous pouvez le mettre en face de chez mon voisin c'est mieux que le mettre en face de chez moi". Voilà, ça c'est un grand classique donc pour, pour... pour qu'on évite ce genre de situation il faut associer les gens dès l'amont quand on a une idée, un projet il faut les associer, faire le, faire la balance entre tous les avantages, tous les inconvénients, tous les arguments, ceux qui sont recevables, ceux qui sont irrecevables et puis dire en fonction de ça "oui effectivement, il faut peut-et' changer le projet, il faut peut-et l'amender, il faut peut-être voilà, voilà c'est, c'est alors, j'aime pas le mot, j'aime pas le mot, l'expression parce que je trouve que c'est surfait, c'est ce qu'on appelle la démocratie participative mais moi j'aime pas cette expression-là parce qu'on a l'impression là finalement que les élus ne sont qu'une courroie de transmission, ils ont été élus et pis après ils vont consulter sans arrêt, sans arrêt, sans arrêt. Non, les élus sont élus, ils ont à gérer ce qu'ils ont à gérer mais lorsqu'ils lancent un projet, et un grand projet impactant sur un territoire eh ben ils réunissent tout le monde autour de la table, à ce moment-là sous une forme de de démocratie participative où tous les intéressés sont invités, où tout le monde peut s'exprimer et où on entende, qu'on fasse pas simplement écouter, parce que ça aussi, voilà, on peut faire de la démocratie participative, on se met une étiquette on a fait une réunion, démocratie participative mais on sait avant la réunion quelle va être position après.

Il y a des choses parfois qui arrivent comme ça dans certaines situation mais à partir du moment où on a bien consulté les gens, qu'on a bien, et 'fin quand je dis les gens : les riverains, c'est la chambre d'agriculture parce que là par exemple il y avait la chambre d'agriculture, le département parce qu'on est le long d'une départementale, si y a eu, si y'a des sorties, des entrées de véhicules, voilà. Il fallait réunir tout le monde et bien sûr les riverains autour d'une table et puis, éventuellement discuter de tout, tous les avantages, tous les inconvénients et, et ensuite on, on prend une position voilà et on sent un peu la température quoi et ensuite quand... même celui qui était pas d'accord au départ et qui dans la réunion il s'est rendu compte qu'il y avait des avantages et que on prend en compte les, les remarques qui fait et puis on en tiendra compte.

Moi j'sais pas... par exemple... J'vois sur Merville la source que j'ai vue cette après-midi, et sur l'endroit où pourrait être donc la nouvelle déchetterie de Merville, il y a une maison qui a

été construire sur des terres, je comprends pas d'ailleurs qu'elle puisse avoir été construite là mais bon ca, ca c'est un problème de, c'est un problème d'occupation des sols ou de P. L. U. ça dépend à quelle époque elle a été construite, je comprends pas qu'elle soit construite là d'ailleurs dans les, dans les, dans des terrains qui étaient des terrains SNCF j'ai un peu de mal à comprendre, bon bah ces gens-là sont là euh ils vont derrière, derrière chez eux là ils ont une friche industrielle c'est l'ancienne cour de gare avec des vieux bâtiments délabrés machin etc on va leur mettre une déchetterie ça va peut-être pas leur faire plaisir, ils préfèrent peut-être avoir la friche où ils sont tranquilles mais j'suis pas persuadé qu'ils soient vraiment tranquilles parce que tout le monde peut rentrer là-d'dans comme pour rire.... Si y'a un aménagement qui est un aménagement protégé, surveillé, on peut leur faire un aménagement qui leur évite finalement un petit peu... le trop plein de nuisances d'avoir une déchetterie derrière chez soi, en aménageant derrière chez eux un petit merlon paysager pour que, et alors y'aura peut-être le bruit... des voitures, y'a peut-et le bruit des camions, y'aura peut-être de temps en un bruit quand un, quand on jette des gravats dans une benne ça fait un peu de bruit... mais à côté de ça... on va leur mettre un merlon pour que visuellement ils ne soient pas impactés et ça c'est un truc qu'il faut prendre en considération dès le départ en disant "oui, on est sur un terrain qui convient mais regardons un petit peu quel impact ça peut avoir auprès des habitants" et là, là voilà ça fait partie et le technicien qui est venu pour mon bureau d'étude cette après-midi je lui ai dit "là voilà il y a incontestablement, il faut qu'il y ait un merlon planté de manière à ce que avec le temps... avec le temps il y ait une végétation qui se soit, qui se soit développée, qui masque finalement, naturellement le, le site derrière industriel et puis qui soit aussi un havre de biodiversité quoi hein, c'est aussi l'occasion d'avoir des, d'avoir des corridors, de faire des corridors de biodiversité... voilà des corridors biologiques là où on peut les faire pour arrêter d'interrompre toutes ces zones de, de, de vie que ça soit pour la faune ou pour la flore (regard insistant faisant encore une fois référence aux débats de la veille) et, et qui soit interrompu par des installations, des routes, des voies ferrées, des autoroutes, des ponts...

JC : Les petites grenouilles quoi... (la grenouille a été la métaphore des débats de la veille concernant l'importance de ne pas construire partout et de préserver la biodiversité)

E1: Les petites grenouilles (sourire), que certains parfois nous plantent dans le, dans le nez.

JC : Oui, euh j'avais deux questions encore, euh qu'est-ce qu'il, la première, qu'est-ce qui pourrait, 'fin là c'est, c'est pas obligatoire là ce que vous venez de dire, la consultation...

E1 : Non, c'est une manière de, une forme de gouvernance.

JC : Ok, donc là c'est de l'imagination entre guillemets, qu'est-ce qui empêcherait ça d'avoir lieu, peut-être les élus locaux, ceux de Merville je sais pas, selon vous ? Le mode de gouvernance...

E1 : Bah une, une façon de faire qui, une façon de faire qui est héritée d'un passé qui, d'un passé qui est révolu. Je, je pense, je pense. Euh et puis une personnalité, une personnalité qui, qui pourrait faire croire que, que on puisse dire "eh bah aujourd'hui maire ou je suis élu, c'est moi le patron, c'est moi qui décide et puis voilà".

JC: Ok, d'accord

E1 : Je pense que c'est cette chose-là.

JC: D'accord, euh vous avez dit aussi euh pour les projets de la sorte, c'était peu importe le sujet, les déchets ou autre, euh justement quelle est votre perception des déchets, parce que je voulais par ça donc... Pour vous qu'est-ce que ça signifie et surtout à l'heure actuelle et leur impact quoi ? On parle beaucoup des déchets...

E1 : Alors, moi je, moi je suis très attaché au fait, si y'a effectivement techniquement des collectes à mettre en place, des traitements à mettre en place, y'a surtout, y'a surtout un comportement et une façon de vivre qui doit s'adapter et qui doit changer. On nous avait beaucoup dit avant le confinement, pendant le confinement, "le monde d'après ne sera plus comme le monde d'avant". Alors je constate que le monde d'après est toujours comme le monde d'avant, si ce n'est pire. Mais, et c'est, on était dans une démarche et ça, ça date, ça date des Trente Glorieuses, c'est un fait historique en pleine croissance économique, dans la reconstruction de l'après-guerre. On achète, on consomme, on jette. Voilà. Et on se préoccupe pas. Et on se préoccupe pas et, acheter hmm on essaie d'acheter au meilleur prix, consommer bah on consomme, on consomme ce qu'on a envie quand on a envie et on consomme, on consomme trop ou on consomme mal et on gâche en quantité et puis jeter parce qu'est si simple que on dépose un sac poubelle au bord d'une route et qu'un camion passe qu'il l'enlève voila. Et on pouvait déposer un sac, deux sacs, trois sacs, quatre sacs, dix sacs. Les sacs étaient enlevés, voilà. Ce temps-là, ce temps-là est révolu. Je suis fort heureux que la CCFL, y'a maintenant quinze ans, elle se soit déjà projetée sur ce sujet-là et ça on le doit quand même, je, je vais le dire parce que ça c'est important, on le doit à H. B. . Il a été, il était président. Il a été président et il a compris ca, et il s'est dit "il faut y aller et il faut passer en incitatif pour encourager les gens à consommer autrement et à jeter moins".

JC : C'est vraiment la personnalité... du monsieur, je connais pas, ou pas après c'est ancien, est-ce qu'il y avait des influences peut-être avec d'autres élus ?

E1 : Oui ! Forcément, Moi j'y étais, moi j'y étais. J'ai encouragé ça, j'ai encouragé ça et j'ai été, j'étais partie prenant de la mise en place de la redevance incitative en communauté de communes. On, y'a eu des ratés au départ parce qu'il y a eu quelques, notamment Merville qui a traîné au départ et qui a pas accepté dès le départ donc on a commencé avec euh, toutes les communautés... Toutes les communes de la communauté de communes sauf Merville...

#### JC: Pourquoi?

E1 : Parce que, parce que le, le maire était un maire d'un autre temps. Voilà. Et que euh "ça, ça fonctionnait bien comme ça et qu'on avait des déchets, y'avait un camion qui passait qui les prenait, ça ça convenait bien pourquoi on allait changer ce système-là ?". Et c'est encore ce qu'on entend encore aujourd'hui, ça je l'ai encore entendu y'a encore quinze ans sur notre territoire. Je l'entend encore aujourd'hui par exemple à la CCFI qui a compris l'intérêt de passer en incitatif à compter de l'année prochaine et j'entends encore, j'entends des maires dire "pourquoi on s'ennuie avec ça, ce qui est fait ça marche bien, le SMICTOM fait bien les choses et puis bah on continue comme ça", bah non on continue pas comme ça. L'objectif c'est, c'est de ne plus continuer comme ça c'est-à-dire que moi, moi je suis pas, je pourrais dire que le SMICTOM, le SMICTOM pourrait encourager finalement ce modèle-là pour continuer à exister dans sa manière d'exister mais non, et on est tous en train d'évoluer et au SMICTOM, c'est la c'est la ligne directe qui est mise en place depuis le mandat dernier. J'ai commencé à le faire, je continue à le faire c'est de dire que c'est le comportement des, le comportement de nos concitoyens qui doivent, qui doivent changer et complètement, on consomme plus de la même façon, on doit plus consommer de la même façon... on ne jette plus de la même façon, on est entré dans un monde où l'économie circulaire est, est devenue une priorité que la simple société de consommation à laquelle on a été habitué pour un certain nombre d'élus de ma génération dans notre jeunesse hein c'était, voilà, on a été dans cette droite ligne-là quoi. Non, ce temps-là est révolu et, et acheter, consommer, jeter c'est fini, fini. Il faut aujourd'hui... Veiller à ce qu'on achète, consommer ce dont on a besoin et, et veiller à ce que on ait le moins de, le moins de déchets quand on consomme, le moins de déchets possibles et jeter le moins possible. Et récupérer le maximum de choses qu'on peut récupérer, remettre un maximum de choses qu'on peut remettre dans le circuit etc, etc. Et je pense, quand je vois par exemple, quand je vois euh... Comment dire, des attitudes ou quand on a aujourd'hui, un... Un appareil électroménager, conçu pour d'ailleurs, par les entreprises hein avec une obsolescence programmée, euh bah aujourd'hui quand ça marche plus, on répare pas et ça dégage, en s'en rachète un nouveau, ce temps-là, pour moi ce temps-là est fini quoi. C'est terminé, c'est terminé et que on ait des, des appareils qui puissent être réparés, qui puissent être éventuellement si la personne veut se séparer de son appareil, et prendre un nouvel appareil plus performant, ce qui est possible ou changer son, son, son décor intérieur c'est toujours possible mais l'appareil dont elle se sépare revient dans le circuit et est remis en vente dans les systèmes de revente dans les ressourceries où il y a un véritable marché et un véritable marché, je vais prendre un étudiant, un étudiant qui hein...

Moi je suis très attentif à ça avec la ressourcerie, un étudiant qui, qui démarre sans la vie étudiante, qui a pas derrière des parents fortunés qui peuvent se permettre de lui payer un appartement machin, etc. Eh bah il a un appartement, il peut s'équiper à petit prix auprès d'une ressourcerie avec des appareils de seconde, voire de troisième main qui sont réparés, qui sont agréés, homologués et qu'on peut réutiliser voilà. Et ça, et ça ça fait partie des changements de mentalité qu'il faut mettre en place. Je suis très attaché à ça, c'est pour ça que j'ai aussi... Une volonté que, on puisse s'installer ce type de ressourcerie sur notre

territoire et y'a, il y a là un espace qui paraît... (il indique de quel côté se trouve le bâtiment en question)

JC: J'ai fait un questionnaire, c'est dans mon questionnaire demain.

E1 : Ah bah voilà, il faut effectivement, je, je crois que il faut pas laisser passer une occasion pareille voilà.

JC: Euh bon là ce que je comprends, c'est qu'il y a vraiment, bon ça, ça, on le voit à travers les politiques menées, le rôle du citoyen est central mais quid des entreprises ? Parce que je veux dire, euh le citoyen ne produit pas son emballage, l'emballage qu'il achète donc...

E1 : Oui, donc ça, ça c'est beaucoup plus compliqué, c'est beaucoup plus compliqué parce que, alors...

JC : Quelle est la position de la CCFL et du SMICTOM par rapport aux entreprises ?

E1 : Alors, y'a, avant de parler des entreprises qui sont sur le territoire et qui produisent des déchets, c'est celles, je vais parler des entreprises qui produisent le produit et qui produisent en même temps que le produit les déchets. Voilà. Hmmm, aujourd'hui il y a un organisme dans notre pays qui s'appelle CITEO. C'est un organisme homologué par l'État, c'est pas un organisme d'État hein, par l'État, il a répondu à l'appel d'offre, cet organisme perçoit, de la part des grandes entreprises des sommes en fonction des produits qu'elles mettent sur le marché et c'est le, c'est l'explication de la petite flèche verte qu'on trouve sur les produits, qui tourne sur elle-même. Ca veut dire que cette entreprise-là qui produit ce produit-là, elle paie à CITEO une somme d'argent. Voilà, parce qu'elle met en marché des produits qui vont être des déchets. CITEO ensuite, euh va... verser des aides aux collectivités qui font des efforts pour mieux trier, mieux séparer, mieux récupérer les déchets donc où le citoyen est encouragé à le faire mais l'organisme ne renvoie pas le message parce que ce sont des financeurs aux grandes entreprises en leur disant "il faut que vous arrêtiez de mettre des produits de ce type-là sur le marché, il faut qu'il y ait une éco, une éco-conception de votre produit, qui permette de prendre des emballages que vous allez recycler, que vous allez reprendre", et ca CITEO ne le fait pas. Et pourquoi CITEO ne le fait pas, parce que tout simplement ce sont ces entreprises qui le financent et si, si 'fin j'ai jamais vu, ou alors c'est de la stupidité, j'ai jamais vu quelqu'un assis sur une branche scier la branche sur laquelle il est assis. Donc CITEO ne le fait pas, alors que y'a là et je trouve que la loi, la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire visant l'objectif du zéro plastique à usage unique pour 2040) ne va pas assez loin dans ce domaine-là mais parce que tout simplement y'a du lobbying extrêmement important, la ministre qui a, la ministre qui a porté cette loi, Brune Poirson a été sous l'influence de ces lobbyistes. Elle a été sous l'influence de trois grands : Nestlé, Danone et Coca-Cola. Notamment sur, les plastiques, sur les plastiques et plutôt que de dire aux, plutôt que de dire aux collectivités "on va aujourd'hui mettre en place

un système de consigne sur les plastiques et vous aurez donc plus les plastiques à recycler"... C'est-à-dire que nous quand on les récupère, qu'on les trie et qu'on les met au bout de la chaîne, on les valorise et l'argent rentre au SMICTOM ou à l'autre collectivité. Ca veut donc dire que pour les citoyens, c'est un "coût global" en économie. Plutôt que de faire ça, et de dire "on va détourner ces flux-là et on va faire, on va faire des, des récupérations de, de bouteilles plastiques par exemple sur les parkings des grandes surfaces avec des machines où on va encourager les gens à prendre leur voiture, à aller sur une grand surface mettre leurs plastiques dans une grandes machine, récupérer un bon d'achat qu'ils vont aller dépenser dans une grande surface", on fait fonctionner un système d'économie qui doit être complètement révisé. Donc, je trouve que, la ministre et là je suis fâché à l'égard de Brune Poirson, parce que elle avait, elle a sûrement eu de bonnes idées mais celle-là par exemple elle a foiré complètement parce qu'elle était aux mains des grands groupes et du lobbying des grandes groupes. Plutôt que de dire "eh bah voilà écoutez mesdames et messieurs de chez Danone, de chez Coca, de chez Nestlé, dans vos plastiques vous allez reprendre vos plastiques recyclés, vous allez refabriquer vos emb... Vos, vos bouteilles avec du plastique recyclé et vous pourrez par des certificats de récupération que vous avez introduit un pourcentage de, de plastiques recyclés en échange de ça vous aurez une somme moindre à payer à CITEO". Voilà. Et non, non, non, on a continué et qu'est-ce qu'on va faire, on continue à laisser les entreprises produire, produire, produire du plastique et on les encourage pas à en produire moins en utilisant bien sûr les ressources, les ressources naturelles et en particulier le pétrole, les hydrocarbures alors que ils sont une source de voilà... Et ça, ça, voilà, ça, ça fait partie d'un gros débat par rapport aux entreprises.

Maintenant sur le territoire, sur le territoire les entreprises elles ont, alors hmmm deux situations différentes qu'il faut que j'évoque, deux situations en tant que président du SMICTOM. En CCFL, les entreprises qui produisent des déchets doivent les traiter, c'est-à-dire que soit elles adhèrent à la collecte sélective de la Communauté de communes et elles paient donc en fonction du nombre d'enlèvements de leurs bacs. Soit elles ont leur propre système d'évacuation de déchets, avec un prestataire privé et elles justifient auprès de la collectivité qu'elles font éliminer, et elles doivent justifier tous les ans qu'elles font éliminer leurs déchets avec tel prestataire, avec tel contrat etc, etc. C'est une obligation, en redevance. Côté taxe, côté taxe hmmm aucune entreprise, aucune administration ne paie l'élimination de ses déchets. Les entreprises, elles mettent leurs déchets, elles mettent leurs déchets, elles sont collectées, je vais prendre le cas de la CCFI. Les déchets sont collectés, ils sont traités, donc y'a un coût de collecte, y'a un coût de traitement, tout ça rentre dans le budget global, ça veut donc dire que c'est le contribuable qui paie l'élimination des déchets, des entreprises. C'est le contribuable qui paie l'élimination des déchets d'un collège, voilà. C'est le contribuable qui paie l'élimination des déchets d'un EHPAD, d'un hôpital, d'un commissariat, du centre des finances, etc, etc. Quand on est en redevance, chaque entreprise, chaque administration, soit elle adhère au système et elle paie sa redevance, et plus elle va mettre de bacs, plus elle va payer. Soit elle a son propre système d'élimination de ses déchets dont elle justifie la collectivité parce que c'est une obligation, et elle justifie comment elle les élimine tous les ans et elle se charge avec un prestataire privé de le faire, et des prestataires privés qui font ça, mettre des bennes, mettre des bennes et puis ils vont chercher des bennes et puis l'administration ou l'entreprise paie en fonction. Voilà.

JC: Ok, d'accord euh à l'échelle d'un territoire, euh donc, je vais d'abord revenir sur des chiffres un peu globaux. J'ai vu que 30% seulement de ce qui était collecté était recyclé au final, notamment j'avais vu ça hein. Est-ce que à l'échelle d'un territoire comme la CCFL, y'a une prise en compte de ce qu'il devient ensuite, après qu'il soit collecté ?

E1 : Ca c'est le rôle du SMICTOM, de faire, de faire des bilans notamment sur les collectes et sur, sur les qualités de tri, sur le traitement des recyclables et sur la valorisation, c'est un peu plus que 30% quand même, c'est un peu plus que 30%... Mais ça dépend comment on l'entend, moi par exemple je trouve que, y'a les recyclables ok mais les ordures ménagères quand on les incinère, et que l'incinération de l'ordure ménagère produit de l'électricité, ou bien de la vapeur qui va être utilisée par... On valorise le déchet, on valorise son élimination, quand on enfouit, on valorise rien du tout et là effectivement y'a des déchets que pour l'instant on ne peut pas recycler, qu'on ne peut pas incinérer et qui n'ont d'autre possibilité que d'être enfouis, je pense à l'amiante, Voilà, on peut pas incinérer, avec le danger que ça représente. On peut pas recycler, produit dangereux hein tout le monde connaît le danger de l'amiante. On peut donc les enfouir ça veut dire que, je sais pas un agriculteur qui démonte un bâtiment qui a été construire dans les années 50 et qu'on enlève toutes les tôles, c'est de l'Eternit, forcément ces toles-là si l'agriculteur est sérieux et qu'il balance pas tout ca dans les champs, eh bien ça va être enfoui et y'a pas d'autre solution pour l'instant. Voilà. Mais ce qui est incinéré, est à mes yeux valorisé, même si on n'est pas dans le cadre d'un recyclage et d'un, et d'un, d'une économie circulaire où le produit va être récupéré et réutilisé, on est dans un système où le déchet est utilisé pour produire une énergie là on parle en particulier, électricité. On n'a plus besoin, on a moins besoin de... De faire tourner des centrales thermiques au charbon, au fioul, au gaz, les centrales nucléaires, cette électricité-là on l'a produit avec nos déchets et on la rejette dans la, dans le circuit donc c'est de la valorisation. Voilà.

JC : Ok d'accord, donc euh pour revenir au lobbying, est-ce que bon justement, vous-même, est-ce que vous faites l'objet de pratiques de lobbying, comme vous avez la double casquette quoi, notamment en tant 'fin au SMICTOM et à la CCFL. Est-ce qu'on essaie de peser, est-ce que certains essaient de peser sur les politiques mises en place ?

E1 : Hmmm, pas au sens du lobbying tel que, tel qu'il se pratique. C'est une pratique légale, c'est une pratique légale, y'a des cabinets spécialisés dans ça.

JC: Les affaires publiques.

E1 : Voilà. A Bruxelles, c'est le plus gros, le plus gros, le plus gros... site de lobbying possible hein, y'a des cabinets en quantité parce qu'on fait pression sur la commission et sur les élus du quartier européen. En France, c'est pareil, j'ai donné l'exemple de Brune Poirson, le lobbying de Nestlé, de Danone, de Coca-Cola. Et c'est du lobbying, moi à mon niveau, très honnêtement non, très honnêtement non.

JC : Je vais reformuler ma question, donc vous rencontrez des prestataires privés...

E1: Oui.

JC : Donc quelles relations est-ce que vous entretenez avec eux ?

E1 : Beaucoup de distance, voilà. Hmmm quand je suis déjà en contrat avec un prestataire privé, c'est mon prestataire, je suis son client, j'ai une attitude de client envers un prestataire privé qui me fournit un service. Voilà. Si le service me convient pas et que j'ai payé pour un service qui me convient pas, je le dis, je le dis même fortement... Si le service me convient bien bah je n'ai pas à le dire puisque ce n'est que la réalisation d'un marché, qui leur a été attribué. Ce qu'il se passe c'est que les prestataires privés, quand on est période de marché, les prestataires privés vont effectivement, vont tenter de prendre contact, prendre contact...

(L'entretien avait lieu dans un bureau de la mairie, le maire est venu interrompre la conversation. J'ai donc coupé pendant quelques minutes l'enregistrement pour des questions de respect de la parole privée.)

JC : Oui donc où est-ce qu'on en était, les relations avec les prestataires privés.

E1: Oui.

JC : Donc vous c'est uniquement des relations professionnelles ?

E1: Ah oui c'est uniquement des relations professionnelles...

JC : Ou d'autres personnes, du SMICTOM ou les élus de la CCFL ?

E1 : Ah non, non, c'est vraiment voilà, ils n'ont pas, ils n'ont pas, on ne représente pas, je vais le dire comme je le pense, on ne représente pas... un enjeu financier suffisant pour eux de manière à faire pression. Si, si, quand on est en marché, avant qu'on soit en marché, ici là maintenant effectivement chacun montre sa capacité à faire et à savoir-faire, à innover etc parce qu'on va lancer un appel d'offre là au mois de mars, et après le mois de mars quel que soit le marché d'ailleurs y'a, y'a ce qu'on appelle la période de consultation, c'est trois mois moi je veux plus entendre parler de personne quoi donc je ne prends plus personne au téléphone, des entreprises concernées. Donc qui pourraient potentiellement répondre au

marché, là par exemple on va lancer, on va relancer le, le gros marché de collecte et de traitement, je rencontre plus aucun et je ne prends plus aucun coup de téléphone des gros prestataires comme Veolia, Suez, Paprec qui pourraient être candidats sur les marchés. Je ne réponds plus et voilà, je prends la position pour tous les prestataires de la même façon.

JC: Le plus rationnel quoi, entre guillemets... Donc la dernière fois, c'était en décembre, j'avais assisté, vous étiez là aussi à la commission... collecte des déchets ménagers et relations avec le SMICTOM des Flandres... J'ai pas remarqué beaucoup de désaccords, qu'est-ce que vous en pensez de ça ? Pourtant, je veux dire, c'est une institution politique, et la politique ça se caractérise par la démocratie, peut-être par des points de vue divergents....

E1: ... Y'a trois cas de figure, et y'a trois explications, trois éléments d'explication. Des nouveaux élus, d'accord donc il faut, il faut un mandat pour apprendre voilà. Moi je, je, je tire mon chapeau à des gens qui sont élus et deviennent brutalement maire, président, 'fin je tire mon chapeau parce que moi je, je le dis à l'expérience, il m'a fallu un mandat pour apprendre. C'est pas mon métier, pas mon métier, y'a fallu mon mandat pour apprendre, comment ça fonctionnait, les marchés publics, le budget, le budget d'une commune, la M14, y'a fallu, y'a fallu un mandat que ce soit, que ce soit un conseil municipal, en conseil communautaire ou en comité syndical du SMICTOM. On doit apprendre, on doit apprendre. Donc, là, l'absence de débat c'est peut-être que on a beaucoup de nouveaux élus qui apprennent. Deux, je vais faire un peu d'autosatisfaction, c'est peut-être que les relations avec le SMICTOM et la façon dont travaille le SMICTOM ça convient parfaitement. Voilà. Et trois, c'est parce que le... La situation aujourd'hui est une situation transitionnelle, elle a été transitionnelle en termes de personnes parce que, les élus ont changé en responsabilité de ces questions-là et qu'on est en fin de marché pour rendre un marché prochain, beaucoup plus compliqué, beaucoup plus complexe.

JC : Avec l'augmentation de la taxe, l'augmentation de la TGAP<sup>93</sup>, c'est ça ?

E1: La TGAP, donc ça, c'est à prendre en compte. Cinq euros de plus par tonne sur une tonne de déchets, c'est, on est passé de trois à huit euros donc c'est pas rien et si on est à l'enfouissement, on est à 65 euros. On est à huit euros pour l'incinération, on est à 65 euros pour l'enfouissement. Donc ça, ça a considérablement augmenté et puis... la loi, le gros débat par exemple en ce moment, d'ailleurs je pense que la presse en a fait aujourd'hui, la loi AGEC prévoit qu'on devra séparer des ordures ménagères résiduelles, les déchets donc les fermentescibles des ordures ménagères sèches. Et donc le, l'épée de Damoclès c'est le 1er janvier 2024. On renouvelle notre marché là au 1 janvier 2022. On a deux solutions : on n'en parle pas, là, et pis le jour où on a le couteau sous la gorge, ou l'épée de Damoclès au-dessus de la tête on dit "bah hop on y va parce qu'on est obligé". Ou alors on anticipe, ce que je souhaite faire, et ce que j'ai un petit peu de mal, j'ai un peu de mal avec mes deux

<sup>93</sup> https://www.senat.fr/questions/base/2019/qSEQ190510334.html

collectivités, ils disent "oh la, oh la, oh la" mais moi je voudrais qu'on anticipe, en disant "on met dans le marché tout de suite au 1er janvier 2022, on sort les fermentescibles. On se met en conformité deux ans avant la date butoir et... la particularité aussi c'est que si on le fait, on est, on est financé" et moi j'ai calculé hein, moi je l'ai pas dit au hasard, je l'ai calculé et j'ai donné, j'ai donné aux, aux élus le montant, c'est un million d'euros quoi. Est-ce qu'une, est-ce qu'une collectivité, est-ce qu'un élu peut cracher sur un million d'euros ? Si on les prend pas, on les prend pas, voilà on le fait pas, on les prend pas, bien sûr on va avoir des dépenses mais ces dépenses-là on les aura de toute façon en 2024 donc j'trouve qu'on a tout intérêt à les faire en amont et à faire ces dépenses-là en encaissant en plus le million d'euros dont on peut bénéficier, qu'on n'aura plus après.

JC : Donc là, ce que les élus en disent, c'est que c'est pareil au début avec la redevance incitative...

E1 : Voilà, c'est ça. Alors c'est souvent une méconnaissance, y comprennent pas donc c'est pour ça que j'essaie en comité syndical de bien expliquer, là on a passé un conseil, un comité syndical lundi soir, 18H30-21H sur le ROB (Rapport sur les Orientations Budgétaires) dont ce qu'on a fait hier à la commune je l'ai fait lundi soir au comité syndical, ça n'a pas duré cinq minutes, ça a duré deux heures et demi hein quasiment. Pour bien mettre... aux élus, parce que je trouve que c'est important, bien mettre la situation en face d'eux quoi en disant voilà "vous faites ce choix-là, voilà les conséquences, vous faites ce choix-là voilà les conséquences, vous faites ce choix-là, voilà les conséquences". Le SMICTOM fera ce que vous souhaitez que l'on fasse parce que c'est vous qui avez la décision, si vous voulez, si vous voulez qu'on ne prenne pas la décision de séparer les fermentescibles maintenant et qu'on attende 2024 bah vous dites "non on n'y va pas maintenant on attend 2024". "Vous savez que vous perdez un million d'euros, voilà. Vous connaissez l'enjeu". Alors forcément, en CCFL on dit "ouh la, ouh la, faudra peut-être un troisième bac ouh la la la, on va pas mettre un troisième bac" alors qu'y a des solutions hein. Avant de penser et puis la, et puis en CCFI on nous dit "ouh la la, on va déjà passer aux bacs, parce qu'ils ont pas de bacs, à la redevance incitative, séparer en plus les fermentescibles, c'est..." Alors il y a des élus qui me disent "bingo, on y va tant qu'à faire la révolution autant qu'elle se fasse en un coup", je trouve que c'est intelligent. Y'en a qui disent "ouh la on va y aller doucement, parce que hein pff". Déjà y'en a qui disent "on bouge, on touche rien, on bouge pas". Y'en a qui disent "oh, on va y aller mais on va y aller doucement" et puis y'en a qui disent "voilà, faut y aller quoi". Y'a un changement, le changement est... Le changement est immédiat et ca par exemple aussi, cette histoire des fermentescibles c'est exactement ce que je disais tout à l'heure, c'est la disparition de ce, de ce cycle linéaire : j'achète, je consomme, je jette.

JC : Ok, hmmm lors de la même commission, vous avez parlé, je me souviens c'était vos mots je crois enfin pas vos mots exacts mais comme quoi il y aurait des dissensions entre les deux collectivités, CCFI et CCFL.

E1: Oui...

JC : De quelle nature ? Il y a une concurrence entre les...

E1 : Non, non non. Alors, moi j'ai une vraie, enfin je trouve que le mandat que je viens de démarrer là, qui va durer jusque 2026, j'ai un objectif, et vraiment un objectif majeur, c'est d'avoir une harmonisation sur tout le territoire. On a un territoire en redevance, on a un territoire en taxe, on a en territoire qui est en contrat Baudelet, on a un territoire qui en contrat Véolia... on a un territoire qui est en régie, plus au nord, le SIROM. Je, le citoyen il y comprend plus rien, selon qu'il habite à Nieppe, à... Steenvoorde, ou bien à Staples ou à Blaringhem, le citoyen il y comprend plus rien, ils paient pas la même chose, ils ont pas le même service. Moi je dis que c'est une question de transparence à l'égard du citoyen, il faut que le service et le système soient le même, même système de financement donc si on passe en redevance moi je suis heureux que la CCFI elle ait lancé l'idée de la redevance et j'espère qu'ils vont aller jusqu'au bout, qu'ils vont pas céder en cours de route parce que forcément il y a qui vont râler : les bacs<sup>94</sup>, la redevance, voilà. Je, l'ensemble des marchés va être harmonisé ça veut dire que si par exemple, puisqu'actuellement c'est quand même deux marchés, la CCFL a son propre marché de collecte, que moi je ne gère pas, moi je gère la collecte et le traitement en CCFI et uniquement le traitement en CCFL. Je me dis que c'est dommage quoi, c'est le résultat d'une histoire mais cette histoire-là il faut tourner la page et harmoniser, ça veut dire que le marché devrait à mes yeux être le même en CCFI, en CCFL. Une harmonisation complète et l'habitant de Nieppe, de Blaringhem, d'Hazebrouck, de Steenvoorde, il paie exactement la même chose, il a exactement les mêmes services voilà. Et c'est un des mes objectifs, est-ce que je vais y arriver, pas y arriver, bah rendez-vous en 2026. (léger rire). Je te dirai si on a avancé, si... J'ose espérer qu'on avance, ici avec le nouveau marché, bon qu'on fasse... Qu'on fasse un pas en avant vers un système d'harmonisation, je trouve que pour une, pour des collectivités en termes de compréhension auprès du citoyen, c'est absolument nécessaire, le citoyen...

Y'a toujours des citoyens, y'en a toujours qui vont râler, y'en a plein qui vont râler voilà moi j'ai pris l'habitude et grand bien m'en fasse, je ne regarde jamais les réseaux sociaux, jamais, jamais parce que c'est déprimant au possible et c'est, l'enseignant est complètement outragé par ce qu'il peut y voir, ce qu'il peut y lire, voilà. Donc je ne regarde pas les réseaux sociaux, et c'est du déballage permanent, voilà c'est pas comme ça qu'on gère un pays, quand je vois que, même les élus au plus haut niveau euh sont friands de ce genre de choses, les informations sur Facebook, sur Twitter etc, je trouve ça lamentable. Parce que ça c'est, c'est des réactions qu'on a sans aucune réflexion et quand on dit quelque chose sans réfléchir on dit parfois des conneries et on dit souvent des conneries, voilà. Donc le temps de la réflexion, le temps de la réflexion permet de le temps de la réaction. Sur les réseaux sociaux, les gens réagissent du tac au tac, ils voient un truc ça fait "papapapapapaf" et ça part, et après ils se

\_

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup>Seuls des sacs noir ou jeune sont ramassés en CCFI, alors que des bacs sont à distribués aux habitants de la CCFL. Ceux-ci permettent, à l'aide d'une puce, de dénombrer chaque ramassage. Ils représentent malgré tout un coût supplémentaire pour les collectivités.

disent que peut-être que, peut-être que effectivement, peut-être que j'aurais pas dû l'écrire comme ça, fin voilà. C'est ahurissant, je ne regarde que, je ne regarde que La Voix du Nord parce que je suis abonné au numérique donc je vois les réactions sur La Voix du Nord. Affolant quoi, affolant.

Qu'est-ce y'a eu là par exemple, c'est un petit détail mais c'est pour te montrer comme je perçois ça. Il y a eu, il y a eu des articles sur, le procès du chauffeur qui a écrasé cette petite fille à Renescure, cette situation dramatique là. Qu'est-ce que, qu'est-ce que les gens ont à aller foutre des messages sur cette affaire-là quand on est dans un drame où l'émotion est forte pour une famille et où l'émotion est forte pour un chauffeur parce que cet homme-là a sa vie ruinée, qu'on en dise ce qu'on en veut, qu'il soit coupable, responsable, il a pas voulu tuer cette petite fille, il l'a pas vue, y'a... Et là, on a, on voit du déballage, des trucs en disant...

JC: "Assassin", des trucs comme ça.

E1 : Voilà, et ça, et ça c'est pas une façon de gouverner quoi, pas une façon de gouverner...

JC: Euh donc là le but c'est vraiment une standardisation...

E1: Une harmonisation.

JC: Une harmonisation ou une standardisation?

E1 : Une harmonisation. Je préfère "harmonisation", parce que la standardisation, c'est généralement, c'est généralement très contraint. Une harmonisation, ça se fait davantage en douceur et ça passe beaucoup plus facilement qu'une standardisation. Si on fait une standardisation sur une chaîne, sur une chaîne, si on dit on va standardiser, on dit à celui-là "tu fais ça" et l'autre derrière est obligé de faire ça. Et, et ainsi de suite. Voilà. Si on parle d'harmonisation, on prend l'ensemble de la filière et on dit "voilà, on fait un travail sur l'ensemble de la problématique déchet et on explique à chacun les tenants et les aboutissants d'avoir une harmonisation de Steenvoorde à Blaringhem, à Nieppe, sur tout le territoire.

JC : Ok

E1 : Tu vois c'est plutôt ça.

JC: Ouais mais au départ ma qu', enfin c'est une bonne précision, c'est très important, ma question c'était... y'a harmonisation donc. Dans quelques, dans une politique qui est très territorialisée, qui est, territorialisée je le comprends comme proche, qui est propre à un territoire donné. Je sais pas si vous avez la même idée que moi, de complexité de la chose...

E1 : Bah c'est, c'est ce que j'évoque sur l'harmonisation, on a des territoires qui sont imbriqués les uns dans les autres. C'est parfois des poupées gigognes, (mime les poupées

gigognes) avec un système, un autre système, un troisième système qu'on déballe etc. L'objectif c'est que v'ait plus de poupée gigogne, qu'y ait un territoire complet dans lequel on fonctionne de la même façon. Voilà. Même type de collecte, et j'vais, j'vais, j'vais t'donner un exemple... Hmmm dans, actuellement, actuellement dans le marché qui sort là, qui est un résultat d'un marché historique, y'a une collecte de déchets verts en porte-à-porte. À Hazebrouck, et à Bailleul. Cette collecte en déchets verts, donc y'a un camion qui passe et y ramasse les déchets verts de mars à novembre. Donc qu'y ait des déchets verts ou qu'y ait pas de déchet vert, le camion passe, les frais fixes ils existent : le camion, le ripper, le chauffeur, l'amortissement du camion, son gazole, enfin voilà. Et, les frais fixes, y courent. qu'y ait ou qu'y ait pas de déchet à ramasser... Bon, quand les communes étaient adhérentes au SMICTOM individuellement et qu'elles demandaient le, la collecte en porte-à-porte, elles étaient, c'est elles qui payaient. Hazebrouck payait, Bailleul payait. Aujourd'hui, elles sont dans une interco', c'est l'interco' qui paie. Et si on maintient comme ça des collectes en porte-à-porte à Hazebrouck et à Bailleul, et bah c'est l'interco qui paie, ça veut dire qu'c'est les gens de Nieppe, de Méteren, de Flêtre, de Caëstre, de Borre qui paient la collecte en porte-à-porte des déchets verts de Bailleul et d'Hazebrouck. C'est, c'est marcher sur la tête ça. Ça veut dire que des collectes en porte-à-porte, de, de, des déchets verts, ca, ca doit disparaître. J'étais très fâché, je, je le dis mais il le sait, j'ai été très fâché lorsque pendant le confinement, sous la pression, et, parce qu'un autre maire à côté avait dérogé à la règle, le maire de La Gorgue a décidé de ramasser les déchets verts des gens en porte-à-porte. J'étais très fâché, très fâché. Parce que c'est répondre finalement, et c'est vrai que c'est répondre à une sollicitation, parce que les déchetteries étaient fermées, mais les gens ont été confinés, ont été confinés, les gens effectivement faisaient beaucoup... Effectivement, en plus il faisait beau, donc ils travaillaient dans leurs jardins, ils tondaient, ils... Voilà. Eh bah ils gardent, ils gardent leurs déchets verts, le jour où la déchetterie ouvre, ils vont avec leurs déchets verts à la déchetterie. Mais on leur collecte pas en porte-à-porte, parce que on, on vient, on revient en arrière sur ces systèmes-là. Je l'ai dit hein, à Philippe, je lui ai dit. J'étais pas d'accord mais c'est le maire donc euh c'est lui qui décide.

JC : Donc vous voyez ça comme des fins électoralistes entre guillemets ?

E1 : Il y avait un peu de ça.

JC : Donc c'est pour ça que... Par exemple à Bailleul, vous disiez, il doit y avoir des résistances comme à Bailleul, des choses comme ça...

E1 : Sauf que, on est en début de mandat, c'est le moment de le faire. C'est pas des décisions qu'on prend à la fin d'un mandat, d'un mandat électoral ça.

JC: Peut-être avant une réélection surtout.

E1 : Voilà. C'est pas en 2025 qu'on va faire ça quoi, ça veut dire que par exemple, les bacs, la redevance, la suppression d'un certain nombre de collectes qui sont extrêmement coûteuses parce que ça coûte cher hein. Ça coûte cher hein la collecte en porte-à-porte des déchets verts ça coûte cher. Ouh la, c'est la plus chère. C'est la plus chère de toutes les collectes. Et c'est, c'est, c'est maintenant qu'on fait ça. On est en 2021, on est au début du mandat, les gens vont peut-être râler, vont... Ils vont grogner, mais en 2026, je, je dirais la pilule sera avalée et ils auront compris qu'il y a un autre, un autre mode de fonctionnement qu'on doit mettre en place quand on est, quand on est un citoyen... Respectueux de l'environnement et pas de "l'écologie"... (Rires)

JC: Ok d'accord. Hmmm on va revenir aux infrastructures, est-ce que, pour les élus, selon vous... Bon, on va essayer de vraiment rester sur le cadre de la CCFL, ou si vous avez d'autres exemples. On a dit tout à l'heure que les citoyens n'en voulaient pas, est-ce que les élus en veulent ? Pour des raisons d'emplois par exemple.

E1: La déchetterie?

JC : Oui une déchetterie par exemple ou, comment on dit, un incinérateur, voilà les grandes entreprises, est-ce que des élus ont déjà poussé, à ces intérêts-là quoi, selon vous ? Fin, est-ce que vous avez déjà entendu ça ?

E1 : 'Fin, je pense que... Un, un élu normal, qui fait passer la chose publique, parce que ça c'est important, avant l'intérêt privé...

JC: La res publica.

E1 : Voilà. Hmm il doit, il doit concevoir qu'il y a des choses qui doivent se faire. Et que, il faut accepter que ces choses se fassent et que, elles ont forcément un impact. Un incinérateur, ça a forcément un impact. Une déchetterie, ça a forcément un impact. Mais que si encore une fois, on associe les gens dès le départ, si on prend les conditions nécessaires pour, j'aurais tendance à dire préserver un peu le cadre de vie de ceux qui vont être impactés par ça. C'est que j'disais tout à l'heure avec la maison qui sera en bordure de la déchetterie sur laquelle il faudra mettre un merlon, il faut l'implanter etc. Si c'est pris au, au point de départ, avant la conception, forcément la chose passe mieux. Et l'intérêt, et le rôle de l'élu, c'est d'être au-dessus de ça. Parce que c'est l'intérêt public qui compte, et c'est pas la défense des intérêts privés. Et l'intérêt public, c'est pas une somme d'intérêts privés, ça c'est Jean-Jacques Rousseau. Hein, c'est pas une somme d'intérêts privés. L'intérêt public, la chose publique, c'est l'intérêt de tous, l'intérêt d'une collectivité et c'est ça que un élu doit préserver et pas l'intérêt privé.

JC : Donc là c'est une conception, mais est-ce que sur le terrain concrètement...

E1 : Bah y'a, y'a des situations qui montrent tout à fait le contraire.

JC: Sur la CCFL?

E1: Ah oui, oui. Oui. C'est pas majoritaire, fort heureusement. Fort heureusement.

JC: Dans la même idée, j'ai vu, justement, sur un journal, c'est Actu-Environnement, qu'un élu de je ne sais plus où, peut-être dans le Haut-Rhin ou dans le Rhône, avait utilisé la politique des déchets pour, pour interdire les, le glyphosate, donc est-ce que les élus de la CCFL ou du, du territoire des Flandres ont déjà fait des choses similaires ?

E1:...

JC : Utiliser la gestion des déchets pour faire autre chose ? Dans cette même idée quoi, est-ce que ça vous vient en tête ou pas vraiment ou...

E1 : ... Non. Non, de mémoire comme ça point pour point, je dirais non. La collecte des fermentescibles, par exemple, c'est un vrai, c'est une vraie orientation. Voilà le côté encore une fois circulaire. On collecte les fermentescibles, là actuellement les fermentescibles sont dans le bac noir, dans le sac noir, ils sont collectés, ils sont vidés et ils sont incinérés... Ca n'a aucun sens, aucun sens. Environnementalement et économiquement, ça n'a aucun sens. On va payer 111 euros hors taxes la tonne pour incinérer des fermentescibles, des épluchures etc. Alors que ces déchets-là, si on les sort comme ce que j'encourage à faire, mes deux collectivités, si on les sort des ordures ménagères, qu'on les collecte séparément et qu'on les fasse traiter bien entendu. Ils, elles doivent être traitées parce qu'il y a du carné, malheureusement y'a du carné à l'intérieur de ces déchets-là. Il faut donc les hygiéniser, et ensuite que la phase compostage soit activée, c'est-à-dire qu'on sort du compost et on revient mettre le compost à la terre. Et, et ce compost-là qui est riche, il est riche, c'est pas que de l'azote, il est riche, il y a un peu, parce que y'a des tontes de pelouse, et des tontes de pelouse c'est essentiellement de l'azote, mais c'est riche à tout point de vue sur le plan protéinique et ça, ça revient à la terre. Ce qui fait qu'on peut réutiliser ça, bien entendu, c'est pas la peine d'aller, d'aller courir 100KM pour aller déposer ça, il faut que ce soit réutilisé sur place.

C'est donc tout un cycle aussi nouveau à faire prendre en compte aux agriculteurs, en disant "utilisez plutôt ça, ces produits-là", ce qu'ils commencent à faire hein déjà, plutôt que, plutôt que des produits par exemple chimiques, des produits chimiques qui font que la terre que vous avez, elle s'appauvrit, elle s'appauvrit terriblement. Que elle est donc beaucoup plus susceptible de développer un certain nombre de maladies qui vont toucher les plantes que, que vous allez semer, que vous allez planter, qui vont donc vous obligez à utiliser des produits chimiques pour des voilà, pour hmm... pour éliminer ces maladies ou ces insectes qui vont venir sur les plantes parce que finalement, la terre qui n'est pas régénérée, elle n'est plus en capacité de... En gros c'est, c'est ce qu'on appelle chez un être vivant l'auto immunité quoi. Elle peut, y peut y avoir une auto immunité qui fait que, on, je, on va pas supprimer je crois

les traitements, les traitements... du jour au lendemain, je crois qu'il faut habituer les gens encore une fois c'est, à faire diminuer le temps pour arriver voilà.

Je, alors, je vais te dire très sincèrement, je l'ai dit et je le dis, l'environnement, les questions environnementales, c'est un sujet trop sérieux pour laisser ça, c'est un petit peu le sens de mon intervention hier, pour laisser ça aux mains des chasseurs, ou laisser ça aux mains des écologistes, parce qu'on là l'opposition entre, entre deux, deux mondes, on semblait voir encore une fois Michel qui parlait des écologistes etc, etc comme des ayatollahs machin les chasseurs qui... Je trouve que, les questions environnementales, elles doivent être traitées de manière consensuelle, je pense que les chasseurs ont un rôle à jouer, incontestablement, sur la biodiversité, les écologistes ont un rôle à jouer sur la biodiversité, puisque c'était le cas qui nous intéressait, ce sont des lanceurs d'alerte et, et ils sont pas, pas ou peu écoutés, on a quand même eu une preuve, on a quand même eu une preuve assez intéressante hier et il faut trouver ce consensus et le pont à établir voilà. Et ça peut donc pas forcément être... (tape sur la table). C'est quelqu'un qui va être capable de mettre tout le monde d'accord, sur un certain nombre de choses, forcément on va avancer, on va avancer beaucoup moins vite. Ce sera un peu plus long, ce sera un peu plus long. Oui, mais quand je vois par exemple... le, aujourd'hui, le maire de Lyon, qui est un Vert, un élu Vert donc un écolo, comme on dit... Ce que, ce que l'opinion publique retient de lui, c'est que il est contre le Tour de France, si je prends le maire de Bordeaux, qui est un Vert, l'opinion publique ne retient de lui que la disparition du sapin. Voilà, ça a été les grands sujets, pourquoi ? Parce que, c'est, c'est des grands domaines sur lesquels ils vont intervenir et ils vont re, retenir l'attention de l'opinion. Les chasseurs, je suis désolé, mais les chasseurs ils ont un rôle à jouer parce que dans la protection des haies, voilà, c'est dans leur intérêt de les protéger. La, la faune qui est leur, leur source de loisir, la faune elle se développe donc ils ont intérêt à les protéger et il faut trouver justement et, le, le juste milieu pour réussir à faire fonctionner ça de manière consensuelle. Et on peut pas, si on laisse ça, si on laisse ça aux mains de, si on laisse ça aux mains de... Moi, J.-P. B. par exemple, conseiller régional, m'a interpellé là-dessus, je lui ai répondu, je pourrais te lire le message que je lui ai mis. Actuellement, au conseil régional, l'environnement, c'est aux mains des chasseurs, c'est les chasseurs. Et j'ai dit à J.-P. B., je lui ai dit "l'environnement, c'est pas les chasseurs". Comme l'environnement, c'est pas les écologistes, l'environnement, c'est tellement une question transversale qui intéresse tous les sujets, tous les dossiers, qu'elle doit être traitée consensuellement dans laquelle les écologistes amènent leur pertinence, les chasseurs amènent leur pertinence pour que le dossier puisse avancer dans le même sens. Si on les met toujours face à face, ils vont tirer dans deux sens différents donc on va jamais avancer sur le sujet.

JC: Oui, on s'éloigne un peu des déchets. Dans l'idée consensuelle, consensuelle, de la chose consensuelle, est-ce qu'un sentiment d'urgence vous anime, par exemple par rapport aux déchets. Moi j'ai vu, bon je m'intéresse à la question, quand y'a des informations comme quoi y'a des foetus qui ont du plastique, qui présentent des traces de plastique, le septième continent de plastique, toutes ces choses-là, personnellement, ça me fait, ça me provoque un

sentiment d'urgence. Vous, en tant que élu-technicien, est-ce, qu'est-ce que, est-ce qu'il y a un sentiment d'urgence ?

E1 : Oui. Alors, je, je vais prendre cet exemple-là parce qu'il m'intéresse, c'est d'ailleurs un sujet que je travaille avec mes élèves ça, sur le septième continent. Hmm on est, on est dans ce, dans ce dossier-là, dans une situation où on veut alter l'opinion, et pour alerter l'opinion, on lui balance, on lui balance un truc monumental, on lui montre des images, des plongeurs sous ce continent de déchets etc, et, avec l'objectif, de faire prendre conscience du dégât, sauf que on n'agit pas là où il faut agir. Et...

JC : Vous parlez en amont ?

E1 : Oui, on n'agit pas là où il faut agir, on n'agit pas au niveau international avec les instances internationales là où il faut agir, le septième continent, les plastiques, ils viennent d'Asie. Faut agir sur la Chine, faut agir sur l'Asie du Sud-Est, faut agir sur l'Inde, pour que les pratiques de la Chine, les pratiques de l'Asie du Sud-Est, les Philippines par exemple, les pratiques de, des l'Inde soient un peu, différents de ce qu'ils font actuellement. Et ça veut dire que nous, alors au niveau international, il y a des organisations qui doivent, qui doivent gérer ça, mais quand je vois le niveau d'intervention des organisations internationales aujourd'hui je suis effaré. Je prends l'exemple de l'OMS sur la vaccination, sur l'épidémie c'est une catastrophe, enfin bref. Nous, notre objectif c'est de dire que "nos plastiques à nous", que certains avaient tendance à exporter vers la Chine et l'Asie, bah ces plastiques-là il faut les garder et il faut les recycler, et il faut les valoriser chez nous, pour ça l'élu il doit en être conscient, et ça fait partie de, ça fait partie de sa, de sa réflexion, les entreprises doivent en être conscientes parce que, les collectivités elles avaient des prestations avec une entreprise qui récoltait, la collectivité après bon y'a plus de suivi, y'a plus de tracé. La collec', l'entreprise elle avait un contrat avec la Chine et hop ça partait en Chine etc, etc. Non, c'est pas comme ça qu'il faut fonctionner, c'est pas comme ça qu'il faut fonctionner et j'pense que chacun à notre niveau, nous devons avoir un rôle à jouer, même minime, mais je trouve que c'est l'entrée qui est pas bonne. Et, quand je dis l'entrée, c'est le fait de faire peur aux gens avec le septième continent en plastique etc, "vous vous rendez compte", etc, etc.

JC : Après ça reste des faits !

E1 : Ça reste des faits ! C'est un fait, mais pas la manière, c'est dans le quotidien des gens qu'il faut agir voilà, au plus près des gens. Je vais prendre un autre exemple et après je vais y aller, parce que je vois qu'il est 50, j'vais prendre un autre exemple. On dit aux gens, "il faut être beaucoup plus vertueux environnementalement, moins produire de gaz à effets de serre, c'est absolument une nécessité, moins de CO2, il faut donc que vous passiez à un autre mode de mobilité, etc, etc, etc", et puis on encourage et puis on dit, et puis on fait les gros yeux à ceux qui font pas d'effort etc, etc et dans le même temps, au niveau international, on va autoriser un État, un petit État pétrolier extrêmement riche à organiser une Coupe du Monde

de football dans des stades qu'on fait construire, qui vont être complètement couverts dans lequel on va mettre de l'air climatisé, qui va être produit en grande quantité pour qu'il fasse frais.

(Interruption du maire, venu précédemment, alors que la mairie va fermer et que les élus doivent partir).

E1 : Et ça, et ça par exemple c'est une mauvaise entrée. Que l'on dise aussi au niveau international, "arrêtez les conneries" quoi. "Arrêtez les conneries", le citoyen il comprendra. Qu'au niveau international, on dise "arrêtez les conneries", "arrêtez de transférer des déchets des pays riches vers les pays pauvres", pénaliser les entreprises qui le font, sur les pneus, sur les plastiques, etc. Pénaliser les entreprises qui les font, obliger les entreprises à mettre en place des, des des systèmes de valorisation parce que ça y'en n'a pas quoi, tu vois. Sur les plastiques, sur les plastiques, on nous a demandé de récupérer le plus de plastiques possibles dans l'extension de consignes de tri donc on récupère tout hein : les pots de yaourt, les emballages, etc. Sauf que au bout, y'a pas les filières (tape sur la table). Qu'on dise aux entreprises qui les produisent "mettez en place la valorisation, la récupération et le retour, et le retour à à la production, mettez en place une économie circulaire". Voilà.

JC : D'accord, pour conclure. Le déchet en un mot, en un ou deux synonymes ? Le déchet ?

E1 : Moi, ce que j'aime bien, c'est que le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Voilà, c'est celui qu'on ne produit pas. Et moins on en produira, mieux ce sera. Et donc c'est, c'est moi, je vais pas donner de synonyme. Le déchet, c'est vraiment la phase ultime de ce qu'on n'a pas été capable de gérer dans son comportement de consommateur.

JC: Avec le terme "déchet ultime".

E1: Oui.

JC: C'est parfait, merci beaucoup, on a eu une heure et demie.

#### Annexe n°2.

#### Entretien avec l'enquêté n°2.

Grille d'entretien.

Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ? Votre parcours ?

Que pensez-vous de la politique des déchets de manière large ?

Pourquoi vous êtes-vous engagé sur la question des déchets à l'échelle de la CCFL ?

Pourquoi un vice-président et une commission thématique à l'écart des autres enjeux environnementaux du territoire ?

Et pourquoi vous alors que votre maire ne s'est pas imposé lors des élections de juillet dernier ? On pourrait penser, comme dans d'autres instances politiques, que la majorité pourrait briguer tous les postes.

Est-ce que la CCFL envisage de transférer la compétence collecte au SMICTOM comme a pu le faire la CCFI ? Pourquoi ?

Comment envisagez-vous la relation avec le SMICTOM et notamment son président P. BROUTEELE ? Quel est son impact ou son importance sur les choix de la CCFL (en termes de mutualisation et d'harmonisation notamment) ?

Quelles sont les orientations de la CCFL en matière de déchets ? Que souhaitez-vous mettre en avant ? (Éventuellement - Répondre à des appels à projets "zéro déchet" ?)

Avez-vous participé à l'élaboration du PLPDMA, comment abordez-vous les choix effectués ?

Comment appréhendez-vous la future augmentation de la TGAP ? (un moyen de faire passer la couleuvre pour certains)

Quel est votre point de vue au sujet de l'excédent de 5 millions d'euros du budget ?

Comment envisagez-vous la future obligation de collecte des biodéchets ?

Comment envisagez-vous les différents marchés publics, notamment le prochain en 2022 ? Quelles relations avez-vous avec les prestataires privés ?

Quels différents acteurs, autres que les prestataires privés, rencontrez-vous dans le cadre de votre fonction de vice-président ?

Comment expliquez-vous le manque de débat lors de la dernière commission thématique de décembre ?

Quid des entreprises vis-à-vis de l'incitation ? Certaines sont-elles exonérées de toute redevance ?

Pensez-vous que la politique actuelle de la CCFL de soutien aux acteurs économiques mise en place par la CCFL réponde aux enjeux environnementaux actuels et futurs ? Notamment en termes d'économie circulaire et pourquoi pas de "zéro déchet" ?

Quels seront les points abordés lors de la prochaine commission thématique ?

Compte-rendu de l'entretien.

JC : Donc est-ce que vous pourriez vous présenter ? Votre parcours, n'hésitez pas à être très, à aller très loin...

E2 : Très loin ? Bah F.-X. H., hmmm j'ai 35 ans donc je suis conseiller délégué et vice-président thématique déchets en CCFL.

JC: Et donc professionnellement...

E2 : Professionnellement oula, j'ai un...

JC : Vos diplômes...

E2 : J'ai fait pas mal de choses, j'ai fait des études de médecine après mon bac scientifique, j'ai fait sept années, j'me suis réorienté après j'ai fait un... Une licence d'optométrie, après j'suis rentré dans la fonction publique, j'ai été directeur financier euh dans une commune de 7 000 habitants et là je suis DGS dans une commune de 2 500 à peu près ouais.

JC : Ok, d'accord hmm donc qu'est-ce que vous pensez de la politique des déchets en général ? Pas seulement ici quoi.

E2 : Bah pfff l'échelle nationale j'pense que c'est un sujet qui est, qui est pas assez travaillé euhh... J'pense que l'état est un peu frileux alors que c'est, pour moi c'est l'un des sujets les plus importants par rapport à l'écologie, fin le... La première source de pollution au-delà des émissions carbone, au-delà de tout c'est le déchet. Et c'est un sujet sur lequel on peut agir directement, en tout cas.

JC : Ok, et à l'échelle de la CCFL ? Pareil ou...

E2 : A l'échelle de la CCFL, bah après on a la compétence... collecte en CCFL donc après... Mais on peut, on peut tout de même essayer d'agir là-dessus en tout cas, fin je pense.

JC : Et donc pourquoi est-ce que vous vous êtes engagé sur cette question des déchets ?

E2: Hmmm...

JC: N'hésitez pas!

E2 : Bah depuis tout petit moi je vis, dans mon éducation que j'ai reçu de mes parents euh c'est une thématique même de mes grands-parents c'est une thématique qui était très importante, l'écologie, la nature et c'est vrai que on m'a toujours appris à pas gaspiller, à

essayer de, de pas polluer, faire du compost, c'est queque chose qui est très ancrée en moi en tout cas... L'écologie et puis le souci de l'environnement tout à fait.

JC : OK. Hmmm pourquoi un vice-président et une commission thématique, à l'écart des autres enjeux ? Parce qu'on pourrait se dire voilà, une commission environnement et à côté une commission déchets. Donc pourquoi ? Alors que ça pourrait...

E2 : Il faudra poser la question au président...

JC: C'est lui qui choisit?

E2 : C'est lui qui choisit ouais. Lors, lors de la mise en place il a créé... Au mois de juillet l'année dernière il a créé une vice-présidence thématique collecte et des relations avec le SMICTOM.

JC : Pour en revenir sur votre parcours, vous êtes élu seulement depuis...

E2 : C'est mon premier mandat ouais.

JC: Donc avant...

E2 : Après c'est...Ca fait, ça fait une dizaine d'années au moins que je travaille dans ce milieu... Donc ouais j'ai fait, j'ai fait cinq, six campagnes municipales, une départementale... Dans l'ombre. Dans la région. Nord et Pas-de-Calais.

JC : Et vous aviez déjà des informations du côté de la CCFL, comment ça se passait ?

E2 : Mohh on va dire que mon maire était président lors du précédent mandat donc je savais un peu comment ça se passait. Après par rapport à mon travail une interco, je travaille en CCFI dans une commune de la CCFI mais secteur SIROM, pas SMICTOM donc je connais un peu comment ça fonctionne ouais.

JC : Ok, d'accord. Et de ce fait, et que de ce fait, avec votre maire, pourquoi vous alors que.. Bah voilà il ne s'est pas imposé lors des dernières élections. On pourrait dire "voilà que la majorité pourrait prendre tous les sièges". Comment ça fonctionne en fait ?

E2 : ... En fait le président propose... Met en place des vice-présidences et il propose des personnes ou pas et après chacun est libre de se présenter ouais.

JC: C'est un peu, on pourrait dire que c'est un peu bizarre quoi

E2 : C'est la règle... C'est comme le, la règle du plus âgé c'est bizarre aussi mais c'est comme ça.

JC: Vous en pensez quoi...

E2: De quoi?

JC: Vous en pensez quoi alors de cette situation? Tant mieux pour Estaires?

E2 : Tant mieux pour Estaires et tant mieux pour la CCFL... Ça fait du bien un peu de jeunesse je pense.

JC : Mais je veux dire aussi... Voilà que bah vous êtes autant représentés que Lestrem, au bureau communautaire, donc comme je disais c'est un peu bizarre quoi. En termes de politique, voilà, Lestrem, c'était 21 contre 21 déjà ?

E2 : Ouais c'est ça ouais.

JC : Donc ça aurait pu être les 21 au bureau communautaire ?... C'est un peu bizarre....

E2:... Hmmm c'est comme ça.

JC: C'est normal?

E2: C'est les urnes.

JC: Y'a pas de...

E2 : C'est le jeu, après est-ce qu'on y va, est-ce qu'on y va pas après j'pense que quand on a des ambitions pour son territoire faut pas avoir peur de s'engager même si on se prend des claques un jour, ça fait partie du jeu. On le sait très bien, soit on gagne, soit on perd c'est comme ça.

JC : Mais là même si vous avez perdu, vous avez quand même des postes ? A Estaires, je veux dire ?

E2 : Oh bah après c'est Monsieur F. qui a perdu hein, donc c'est tout c'est comme ça hein

JC: Donc c'est juste lui, c'est sa personnalité, pas forcément, il incarne pas, un côté distinct...

E2:...

JC : Vous comprenez ce que je veux dire ?

E2 : Ouais développez un peu parce que je...

JC : Fin... Hmmm... Comment dire, le fait qu'il ait perdu ça n'a pas empêché sa commune ou ceux qui ont voté pour lui d'avoir des postes quoi.

E2: Non, tout à fait, tout à fait...

JC: Mais bon, j'veux dire quand on regarde d'autres, d'autres espaces politiques comme les communes ou à l'échelle nationale...

E2 : Ouais c'est différent, c'est pas la commune c'est l'interco.

JC: Ouais...

E2 : En, dans les communes il y a une liste d'adjoints qui est présentée... Tandis qu'ici c'est des vice-présidents...

JC: OK...

E2 : C'est comme ça.... Après personne d'autre s'est présenté, fin moi ça m'intéressait, c'est un sujet qui me passionne les déchets et la politique en général ça fait très longtemps que je suis ça, de loin comme de près ici, dans le secteur. Après faut donner sa chance à tout le monde hein. Je pense.

JC : Et personne n'a dit, du côté de la majorité, fin du côté de la majorité comme c'était...

E2: Relative!

JC : Comme c'était, une majorité relative, personne n'a dit : "bon son maire a perdu"...

E2 : Bah écoutez moi j'ai fait 21 et l'autre côté ça a fait 18 c'est pas de mon côté que ça a pêché en tout cas. Fin je pense après je ne sais pas. Je présume.

JC: Personne n'a dit qu'il y aurait un souci?

E2 : Boh pourquoi il y aurait un souci ? Quand on travaille de manière intelligente après... C'est la politique, c'est... On est d'accord, on n'est pas d'accord c'est le jeu hein. C'est comme ça et il faut avancer quand même parce qu'il y a plein de sujets intéressants... À traiter et le but c'est que ça fonctionne, en tout cas je suis persuadé que c'est ça. En tout cas.

JC: Donc...

E2 : C'est quoi le rapport, c'est un questionnaire politique ou c'est un questionnaire sur les déchets ?

JC: C'est desc...

E2: C'est global en fait?

JC : C'est global et après on arrive petit à petit donc...

E2: Ok d'accord!

JC : C'est descendant

E2 : Descendant ok (sourire)

JC : Et ça fait aussi partie, voilà le fonctionnement politique...

E2 : Nan vous m'aviez dit que vous étiez en science politique, c'est vrai que je m'attendais à un questionnaire vraiment, vraiment sur les déchets... Et, et comment les élus peuvent se positionner par rapport à cette thématique.

JC: Après il y a déjà, fin savoir comment ça fonctionne, c'est vrai qu'on pourrait dire que c'est atypique franchement comme je viens de vous le dire... C'est atypique comme fonctionnement...

E2 : Ouais c'est comme ça...

JC: Donc vous diriez que c'est plus municipal qu'interco... Fin...

E2 : Bah pfff... C'est, c'est différent j'veux dire une interco ou une métropole ou une communauté urbaine euh... Chacun peut se présenter après c'est les urnes c'est comme ça.

JC: Mais... Comment dire... Y'a pas de, c'est d'abord, c'est... Il ne faut pas s'a... Faut pas aller à l'encontre des communes quoi. C'est ça aussi l'idée y'a un peu de ça... Ou c'est d'abord un esprit intercommunal ?

E2 : Pour moi l'interco c'est certes l'esprit intercommunal mais je crois qu'on a tous son appartenance après même, même au-delà j'suis d'Estaires, j'suis d'Estaires-La Gorgue...

JC: C'est-à-dire?

E2 : J'ai une grande partie de ma famille qui est de l'autre côté de la lys après moi, j'ai, j'ai cette vision un peu différente après je dirais qu'on a tous des, des manières de penser, de

réfléchir... Après on a forcément une hiérarchie... Pour sa commune mais j'pense qu'il faut être ouvert, parfois c'est difficile d'aller contre hein moi je, on dirait ptet pas comme ça mais je suis quelqu'un d'assez... Je mâche pas mes mots et parfois ça clashe aussi un peu avec mon maire parce que moi je... J'suis plus... J'suis quelqu'un qui est pour le consensus, moi j'aime bien que ça avance et j'veux dire qu'on s'est encore clashé hier soir donc voilà

JC : Sur quel sujet par exemple ? En gros

E2 : Sur les sujets... Sur des sujets politiques on va dire

JC : Les logements quelque chose comme ça ?

E2 : Non pas forcément... Pas forcément, sur des sujets qui sont... Qui sont proposés au conseil intercommunal ou ailleurs mais voilà je suis quelqu'un qui, j'ai ma manière de penser... Y'a toujours une hiérarchie, c'est comme ça après...

JC : Donc vous diriez que vous êtes d'abord quoi ? En termes de fonctions politiques.

E2 : En termes de fonctions politiques, j'suis, jsuis estairois donc ça c'est une attache qui est forte après j'pense que quand on s'investit ou qu'on souhaite s'investir dans une intercommunalité, on est là pour toutes les communes, fin quand je suis là moi j'essaie de... D'avoir, d'agir intelligemment.... Et de, voilà, les gorguillons, les lestremois, les mervillois, tout le monde. Tout le monde est logé à la même enseigne et je pense qu'il faut avancer là-dessus, après c'est, quand on a des guerres d'égo c'est plus compliqué de... De pouvoir s'imposer, je pense.

JC : Sur quel sujet par exemple ? Les guerres d'égos ?

E2: (rire) Ahh...

JC: Au niveau des déchets? On va rester...

E2 : Au niveau des déchets, ah moi j'ai pas de guerre d'égos avec les déchets.

JC: Sur quel sujet alors?

E2 : Fin je pense au niveau des présidences, parce que là y'a un ancien, y'a un nouveau euh et y'a de la rancoeur c'est... Après c'est la politique, c'est comme ça on gagne ou on perd. Hein c'est le jeu malheureusement, après je pense qu'il faut réagir autrement et... Et pouvoir s'orienter de manière intelligente sur tous les sujets. C'est vaste une interco, c'est essentiel et je pense qu'à l'heure actuelle, politiquement parlant, c'est, c'est... Un organe délibérant souvent mis de côté et la CCFL est souvent rabaissée à la poubelle hein.. C'est un petit peu la

marque de fabrique et ça va, ça va bien au-delà il faut développer toutes les compétences qu'on, qu'on peut avoir... Autour de ça quoi, fin je pense. C'est hyper important, y'a la commune avec son maire, ses adjoints, sa manière de fonctionner avec ses services où vraiment le maire c'est le premier élu, c'est lui qui va au front plus ou moins parce que l'Etat prend la décision et après "la mairie patati patata", c'est pas facile d'être élu en 2021, qu'est-ce que vous en pensez ?

JC: Oui oui oui...

E2 : C'est pas simple, c'est pas simple surtout avec la crise qu'on a... La crise sanitaire... Qu'on a en ce moment, c'est compliqué, on a un mandat de Macron très très difficile avec les Gilets Jaunes, les crises sociales aussi fin, ou ça bouge pas ou tout reste figé après nous on est là en tant qu'élu dans les communes et puis à l'interco on essaie de... De se battre aussi pour les commerçants, y'a beaucoup d'aides qui ont été données, et ça faut s'en réjouir fin je pense, je pense, d'être là aussi pour les administrés, moi je, pour moi c'est le principal voilà.

JC : Donc vous avez une idée, une volonté de développer l'intercommunalité, chez vous ?

E2 : Hmmm ouais, franchement... L'intercommunalité c'est la continuité de la commune, il peut y avoir des dissensions on peut être d'accord sur tout et pis voilà, dans l'ensemble quand on regarde... Les décisions qui sont prises, voilà des fois on est d'accord, des fois on n'est pas d'accord mais dans l'ensemble c'est... Ça reste cohérent je pense avec le territoire, par rapport à ses habitants enfin je pense.

JC : Ok d'accord, hmm justement bah on va entrer dans les déchets, est-ce que la CCFL comme la CCFI envisage de transférer la compétence collecte au SMICTOM ?

E2 : La CCFL je pense pas, la CCFI c'est déjà le cas pour le secteur SIROM, SMICTOM pardon.

JC: Je me suis renseigné, vous vous en doutez...

E2 : Le SMICTOM a la compétence collecte et traitement pour le, la CCFI après si monsieur le président il a crée une vice-présidence collecte c'est pour la garder, je présume et je l'espère en tout cas.

JC: Et vous sur ce point? C'est quoi votre position?

E2 : Moi je pense que c'est important de garder sa compétence collecte... Car la CCFL a la main sur les tarifs, sur la manière de faire, à la base ça devait être fait par la régie et finalement on passe par les marchés. Après je pense que c'est important de garder ce type de fonctionnement, en tout cas je pense ouais.

JC : Parce que vous pourriez aussi, par rapport à la CCFL, comme vous étiez, vous êtes encore DGS dans une commune...

E2: Secteur SIROM ouais.

JC : Donc vous pouvez comparer un peu comment ça se passe...

E2 : ... Hmmm c'est deux syndicats qui fonctionnent de manière différente, le SMICTOM fait des marchés tandis que le SIROM fait de la régie.

JC : Et qu'est que vous pensez alors de ce qui est des volontés de fusionner ces...

E2 : Bah là non non non le président du SMICTOM l'a dit... C'est des syndicats qui sont amenés à travailler mais chacun gardera son identité...

JC : Parce que c'est marqué dans le rapport, le rapport global... Sur le, sur les prix, c'était marqué sur une page, une volonté voilà de fusionner... Que ça reste...

E2 : Une volonté de fusionner je l'ai pas vu ça... Sur le GOPIL ?

JC : C'est le rapport 2019, sur le, les prix, la qualité du service... Donc c'était au milieu...

E2 : Ok donc je l'ai pas vu...

JC : Apparemment. C'était marqué...

E2 : Après... Hmmm est-ce qu'il y a encore besoin de syndicats, j'veux dire pourquoi un syndicat, pourquoi l'interco récupérerait pas sa compétence traitement par exemple. Ce serait des possibilités hein... On sait faire des marchés hein, depuis le temps que ça marche, ça fonctionne après ce sont des syndicats qui sont existants, qui tournent, y'a une certaine manière de faire... Déjà rien que le fait de, les déchetteries, c'est quand même très spécifique hein.

JC: C'est-à-dire?

E2 : Bahh les agents de déchetterie, c'est des agents qui sont formés, moi je veux dire que c'est un syndicat qui est spécialisé là-dedans ils ont des très bons ingénieurs au SMICTOM. Leur service marché est efficace, donc voilà après...

JC : Mais je veux dire ici dans les tuyaux... Ça parle, ça parle pas de récupérer la compétence traitement ou de transférer aussi la compétence collecte ?

E2 : Y'a pas eu vent de ça, j'ai pas eu vent de ça.

JC : C'est statu quo quoi, sur le mandat.

E2 : Bah après je pense que sur le mandat ça restera figé ouais, on a un syndicat qui gère le traitement, nos déchetteries, pour nous et puis on gère notre compétence collecte en tout cas.

JC: Ok, ça marche...

E2 : Après on verra bien ce que dit l'avenir hein, ça peut, ça tombe la prochaine présidence j'serais ptet plus là, vous serez ptet là ou plus là fin tout peut arriver après c'est le jeu des urnes, c'est comme ça hein.

JC: Justement le SMICTOM, comment vous envisagez cette relation? Et avec son président aussi? Donc là, comme monsieur B. est un de mes collègues, comment dire, là je veux dire reste professionnel donc rien ne va sortir, je suis très attaché à ça...

E2: Tout à fait ouais...

JC: Si vous...

E2 : Non enfin, je vous sens très... Très professionnel dans vos questions, dans votre démarche... Après y'a, c'est l'objectif hein, si c'est diffusé tant pis... J'espère que ça restera entre nous...

JC: Vous pouvez m'attaquer en justice, y'a pas de souci! (rire)

E2: Non non y'a pas de souci

JC : Si y'a des éléments qui sortent et que...

E2 : Non mais j'espère que...

JC: Non je suis très attaché voilà...

E2 : Non après voilà moi, on est libre, je vous dis ma manière de penser, après si ça sort je vais pas vous attaquer fin y'a pas d'intéret jsuis pas là pour foutre la merde, vous posez des questions j'essaie d'y répondre du mieux possible...

JC : Surtout quand on peut dire des tensions La Gorgue - Estaires... Si vous en avez entendu parler....

E2 : Bah les tensions, y'a des tensions entre élus après moi j'ai pas de tension avec La Gorgue, moi monsieur M. j'ai pas de souci avec lui même monsieur B. je veux dire... Les urnes c'est les urnes, d'ailleurs il a été réélu parce qu'il est, il est compétent, fin j'ai pas, j'ai aucun mal avec ça.

JC: Donc justement avec le, avec la vice-présidence, avec la compétence collecte, justement avec le SMICTOM avec la compétence collecte on en revient à la question. Comment vous envisagez ça? Avec son président, en tant que conseiller communautaire, son action quoi.

E2 : Pour l'instant ça se passe plutôt bien écoutez, je pense c'est quelqu'un d'intelligent, de très intelligent, d'ailleurs il a dit quand la, il a été élu président pour la deuxième fois, la politique est un art, j'suis un peu d'accord avec lui, c'est quelqu'un d'inspirant je trouve et... Après c'est... La Gorgue - Estaire ouais c'est un conflit qui date, c'est pas, c'est pas d'aujourd'hui mais enfin bon je trouve ça très con parce que La Gorgue - Estaires...

JC: On est d'accord.

E2 : Quand on habite à Estaires, moi je passe beaucoup de temps à La Gorgue et fin c'est autre chose... Voilà c'est des conflits politiques, il faut aller au-délà, c'est pas, c'est pas facile (rire)

JC: C'est-à-dire? Je creuse

E2 : ... Ouais quand on est dans une équipe c'est difficile, moi qui suis très pour le consensu et... Voilà j'essaie de...

JC : Mois votre maire, il est peut-être moins dans le consensus...

E2 : Bah c'est quelqu'un qui est moins dans le consensus que moi c'est clair. Après euh il a ses idées et je les respecte, chacun peut penser ce qu'il veut.

JC : Et donc est-ce que c'est pas un frein voilà à un intérêt communautaire ? C'est un peu large comme question.

E2 : Bah après c'est la démocratie, je pense que chacun peut s'exprimer parce qu'on vote contre, après voter contre pour voter contre c'est débile, faut que ce soit justifié... Sinon c'est pas gênant, je pense, je pense qu'on a, qu'on a une assemblée délibérante intelligente, certains votes sont sans contestation tandis que d'autres... Sont plutôt fondés..

JC: Comme les logements par exemple.

E2 : Ouais les logements ouais le PLH donc... Après c'est un sujet, pourquoi, on déborde un peu mais pourquoi instaurer un PLH alors que personne à part Estaires veut se mettre en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ? La CCFI ça a mis six ans pour sortir, c'est voilà un document qui a quelques coquilles parce que voilà c'est tellement énorme et, et harmoniser cinquante communes, c'est pas simple en sachant qu'on a des communes de 500 et jusqu'à Hazebrouck donc c'est pas simple après je pense qu'à terme ce sera obligatoire. Ça évolue tellement tous les jours... Nos dirigeants nous pondent des nouvelles lois...

JC: Ca pousse quoi

E2 : Ca pousse façon je pense que, je, on sera obligé dans quelques temps, pas dans ce mandat-ci mais dans le prochain... Y'a une vraie volonté... Y'a une vraie volonté politique et au-delà de la droite, de la gauche, du centre, des verts... De, de, de limiter au max les pouvoirs des communes, vraiment faire du service et service point puis transférer à l'interco, fin moi par rapport à mon travail c'est ce que je ressens.

JC : Et vous êtes voilà dans cette volonté de développer ça aussi ? Vous seriez pas contre ?

E2: Bah non, franchement non.

JC : Par rapport à votre commune... Ou ceci...

E2 : Pfff... Déjà qu'on fait, pfff... Dans les communes on fait vraiment du basique quoi, donc... Est-ce que c'est pas le rôle de l'interco de... D'être encore plus présente parce que finalement c'est un petit peu le but de mutualiser, enfin je pense en tout cas.

JC : Et qu'est-ce que vous pensez de ça, du prime municipal, malgré le poids plus important de l'intercommunalité ? Y'a toujours un prisme municipal vous êtes d'accord ?

E2 : Oui y'a toujours un prisme municipal tout à fait ouais après c'est, le prisme municipal qui fait, ce qui y'a dans l'interco donc...

JC : Vous en pensez quoi vous ?

E2 ; C'est... C'est... Hmmm... On va dire que le chemin se répète dans les intercos hein, dans tous les cas hein, les enjeux sont différents après c'est sûr que c'est plus compliqué d'exister quand on est une petite commune... Comme moi je, où je bosse, le seul conseiller communautaire c'est le maire donc il est tout seul face à des poids lourds donc c'est aussi plus compliqué des fois de donner son avis mais après je... Je pense qu'il faut développer les compétences autour de l'interco comme ce qu'il se passe sur le secteur Jeunesse, je pense que c'est hyper intéressant. On a un territoire où on a des communes qui fonctionnent plutôt bien

donc je pense qu'on peut s'enorgueillir après on a un territoire plutôt riche donc... Je pense qu'il faut développer toutes ces compétences dans son interco, je pense.

JC : Et donc au niveau de la représentation, si on revient à cette idée de prisme municipal. Comment ça pourrait se faire, on garde le même schéma ? Au niveau de l'élection voilà.

E2 : Ah au niveau de l'élection c'est pas nous qui décidons...

JC : Après y'a ce qu'on appelle du bottom-up, y'a des impulsions qui viennent du bas qui peuvent remonter jusqu'en haut quoi.

E2: Ouais tout à fait, tout à fait ouais.

JC : Donc vous de votre côté ? Ça vous va comme ça ?

E2 : Bah ouais après, écoutez ouais ça me va comme ça même si on peut pas on pas refaire le monde, on aimerait bien (rire) mais après faut se mettre d'accord c'est ça le problème (rire)

JC : On peut le vouloir ?

E2: Ouais on peut le vouloir, après vouloir et pouvoir y'a une petite nuance voilà (rire).

JC : Ok, pour revenir aux déchets donc euh... Le poids de P. B., vous en pensez quoi ? Pour, les politiques choisies ici, il a un rôle ? Parce que c'est, c'est un acteur clé au-delà que ce soit un collègue, un de mes collègues c'est quand même un acteur clé. Y'a plusieurs positions...

E2 : Boh plusieurs casquettes, ouais une casquette... Cet homme c'est quelqu'un qui... Qui a une influence ouais après...

JC : Vous le rencontrez souvent ?

E2 : On se croise ouais, on a discuté plusieurs fois avec lui enfin c'est quelqu'un, moi je respecte les gens vous savez, y'a pas de souci. J'pense qu'on peut avoir des avis divergents mais se retrouver...

JC : Quels avis divergents alors ?

E2 : .... Pour l'instant on n'en a pas eu des masses hein (rire) à part le jour de l'élection et encore, et encore... Euh... J'pense qu'on est finalement dans... Un d'Estaires, un de La Gorgue mais finalement on a cette même idée de, de ce qu'est les déchets et j'pense finalement qu'on a... La même sensibilité par rapport à ça.

JC: C'est-à-dire?

E2: Ouais... (rire)

JC : Allez-y, allez-y ! (rire) Je suis là pour ça, cette idée des déchets

E2: Hmmm... J'pense que c'est quelque chose qui est très ancrée chez lui, l'environnement, l'écologie... Et fin, fin il a fait un super travail lors du précédent mandat, ça on peut pas le cacher fin... Les couches lavables qui sont proposées dans la commission ça vient de lui, fin moi je le renie pas, faut rendre à César ce qui est à César quoi... Et... Surtout que c'est pas facile d'être CCFL et d'être président d'un syndicat où... Où 3 000 représentants sont de la CCFI en gros, ça c'est un petit peu ça...

JC : Ouais c'était ça, 50 représentants et seulement huit de la CCFL

E2 : Ouais, c'est ça ouais... C'est dû à la compétence...

JC : Donc y'a quand même un impact ici, une influence...

E2 : Il est influent mais j'pense que si... Il y a une influence du président de la CCFI j'pense... Qui voilà...

JC: C'est-à-dire? Au SMICTOM?

E2 : C'est ce que je ressens un petit peu quand même...

JC : Donc ça se répercute aussi ici ?

E2 : ... Bah pas forcément ici parce que nous on a notre compétence collecte donc on reste maître mais j'pense qu'en CCFI... Il y a tout de même voilà une orientation et... En sachant que la majorité c'est CCFI donc forcément... Après ça joue, quand c'est fait intelligemment bon... Tant que la CCFL est pas lésée moi ça me va...

JC: Et donc hmmm aussi j'ai vu hmm le SMICTOM doit répondre à des appels à projets pour avoir des financements... Et que ça pousse le SMICTOM justement à pousser pour que la CCFL adopte... Certaines mesures ? Qui puisse faire en sorte que le SMICTOM ait des financements ? On peut penser aux ambassadeurs du tri...

E2: Mouais bah ils ont les leurs on a les nôtre, en tout cas...

JC: Est-ce que...

E2 : Après... C'est pas parce qu'on a une compétence et que... On passe par le traitement chez eux, faut mutualiser fin c'est, c'est l'objectif... Entre collectivités.... Faire des groupements de commande... Après c'est une volonté politique, c'est le président, moi je suis d'accord avec lui sur ce principe hein.. Du fait de rédiger un, le tarif... Des poubelles et essayer de proposer autre chose aux administrés parce que je pense qu'il y a... Au-delà de la vague verte des municipales même si... Je sais pas si on peut en mesurer l'impact aujourd'hui, mais j'pense qu'il y a vraiment... Plus à faire.

JC: C'est-à-dire?

E2 : Réduire le prix... Parce que je pense que les tarifs sont quand même bien... Bien en CCFL mais j'pense qu'on peut faire un effort, il y a une réduction aussi du... De la trésorerie, au niveau du budget REOM. Ca c'était, c'était, c'était son idée et... Moi j'suis d'accord avec ça aussi, le fait de rendre un petit peu à l'administré... C'est pas... Quand on a un projet, y'avait un projet de méthaniseur, le fait d'aller au bout, ça peut être légitime, après qu'on n'ait plus de projet... Ecoutez...

JC: Donc, vous, vous souhaitez impulser quelles idées ? Parce que depuis tout à l'heure, y'a souvent quelques idées qui viennent du maire, du président pardon... monsieur H. ... Vous, qu'est-ce que vous souhaitez apporter ? Comment vous agissez, qu'est-ce que vous essayez d'apporter ?

E2 : Ouais cette idée, cette idée voilà... Les deux levées supplémentaires, c'était ce qui était proposé lors de la commission, fin le président était d'accord y'a pas de souci. J'pense que si... Au niveau de... De la trésorerie, de rendre un petit peu aux administrés après... Ca me paraît important parce que le fait de baisser c'est, c'est une demande de beaucoup d'élus... Même si quand on regarde un petit peu ce qu'il passe à côté... Voilà on n'est pas trop mal en termes de tarifs quand on regarde ce que... Ce qu'on côté ME, par exemple avec une TEOM... On n'est pas si mal que ça après j'pense qu'il y a une évolution et le fait de passer en... Ramassage des biodéchets c'est aussi un élément clé même si c'est une obligation...

JC : Bientôt. Alors vous envisagez, comment est-ce que vous envisagez cette future obligation ?

E2 : ... On va... On a acté lors d'une réunion exceptionnelle le fait de passer en CO.5, ça change quand même beaucoup de choses... C'est collecte tous les quinze jours... Collecte tous les quinze jours et après 'fin... Du ressenti, c'est... J'pensais qu'ça allait être un peu plus compliqué parce que pour moi c'est nécessaire, j'veux dire on peut pas réduire plus... Hmmm... Si on veut, l'objectif c'est de réduire la quantité des déchets... Donc pour réduire... Vous savez on peut pas agir sur ce qui est en amont au niveau des... Des fabricants, c'est très compliqué quand vous achetez un... Un paquet de madeleines... Vous avez le paquet, vous avez les madeleines et chacune emballée donc... Quand vous l'avez fini le

paquet ben y'a un sacré mont de déchets... Agir là-dessus c'est compliqué même si on peut toujours être acteur hein, après c'est aussi faire remonter mais... Il faut essayer, moi ce que, ce que j'aimerais développer c'est, c'est des actions zéro déchet, de pouvoir rédiger une charte, d'aller voir nos commerçants, nos... Carrefour Market, Super U, essayer de créer des rayons zéro déchet pour les magasins, le fait, le fait de créer une charte comme je vous disais et... Et développer tout ça sur le territoire, j'pense que c'est, c'est un besoin aussi parce que c'est... De plus en plus de personnes en parlent...

JC : ... C'est, j'ai un peu lu ce qui se tramait, fin comment c'est écrit ici... On retrouve pas beaucoup le zéro déchet quoi... Dans les textes.

E2 : Bah justement parce que y'a la, la, le grand intérêt, de, le, le prochain marché de collecte, ça c'est ce qui est dans les, dans les plaques après voilà.

JC : Alors, comment ça se passe ? Comment ça va se dérouler ? Le futur, la préparation du marché ?

E2 : Donc là demain on va passer le groupement de commande donc forcément c'est crée par délibération, le SMICTOM est coordinateur et nous on est membre. Donc ça c'est acté demain, le 29 avril on a la première réunion avec relecture du DCE

JC: DCE?

E2 : Bah c'est plus ou moins le cahier des charges, si vous voulez... Et après le marché sera lancé donc ça c'est vraiment les... C'est vraiment le point de départ donc... C'est vraiment le point de départ, bah déjà ça démarre la semaine prochaine avec monsieur T. comme on avait fait la semaine dernière, y'avait les trois, les trois ateliers donc on pourra en discuter la semaine prochaine avec le zéro déchet. Et au niveau de la commission de juin on fera des propositions.

JC : OK, hmmm donc ça n'a pas encore commencé quoi, ça commence la semaine prochaine...

E2 : Y'a le plan... Bah moi j'ai pas mal travaillé en amont en tout cas.

JC : Et alors... Qu'est-ce que vous avez travaillé ?

E2 : La charte... Y'a plein d'idées, y'a plein d'idées, travailler autour du sac à pain, y'a plein de choses hein. Essayer de développer des rayons dans les magasins, y'a les couches lavables forcément essayer de développer ça... Les lingettes démaquillantes fin y'a énormément de choses... Et si on arrive à installer un ou deux rayons dans les magasins ce sera très bien, le, le gros problème c'est que c'est pas sexy la poubelle, les gens... C'est un outil, c'est... Il faut

essayer de, de donner un attrait même si y'a un peu cette emprise écologique... J'pense qu'il faut être acteur parce que si on n'est pas acteur en tant qu'élu, ça sert à rien faut rester chez toi je pense...

JC : ... Est-ce que vous vous sentez pas un peu limité justement ? C'est un peu dans vos mots quoi, c'est, c'est un peu limité quoi... Par les grandes surfaces...

E2: Ouais tout à fait y'a, oui après... Y'a pas que ça... Y'a plein d'action, y'a de la pédagogie, j'pense qu'il faut relancer les, dans les écoles... La pédagogie, fin j'veux dire... Quand on, quand on prend... A partie les enfants, souvent c'est plus facile à la maison, y'a tout un travail de fond, je pense revoir, des présentations, le fait de créer un salon... Environnement, nature, zéro déchet... De... Moi j'avais cette idée de lancer un appel, un appel à projets, un défi pendant six mois chez les administrés à la CCFL voilà... On leur, on leur fournit un kit zéro déchet et on essaie de les suivre tous les quinze jours, trois semaines par vidéo, sur le Facebook... Je pense que ça peut être cool, ça peut créer une impulsion, j'sais pas si ça va marcher, ça tombe ça fera trois vues... Mais on au moins on aura eu le mérite d'essayer en tout cas.

JC: Hmmm... Est-ce que vous participé à l'élaboration du plan de prévention? C'était en 2019 je crois, 2018. Donc y'en a, y'en a un qui court, c'est 2019-2024 pour la CCFL donc euh vous n'avez pas eu de rôle là-dedans?

E2 : Non aucun. Moi je suis élu depuis 2020 donc...

JC : Et comment vous envisagez alors le fait de devoir travailler avec ça ? Un plan sur lequel vous n'avez pas travaillé ?

E2: ... C'est le plan...

JC : Le Plan Local de Prévention. Ce qui avait été... Hmmm transféré au SMICTOM, donc qui avait été accepté en 2019 je crois.

E2 : Au niveau de la (?), avec la manière de collecter ?

JC : Hmmm c'est des actions de prévention...

E2: Le PLPDMA?

JC: Quais

E2 : D'accord, ça le PLPDMA c'est queque chose qui a été mis en place par le SMICTOM, donc ils ont mené pas mal d'actions là-dessus et c'est vrai qu'avoir la compétenc collecte, ça

c'est un plan, je pense que c'est un plan qui méritera d'être retravaillé en CCFL. C'est le plan... Le PLPDMA qui a été validé, donc j'pense que nous aussi... Après j'pense qu'il faut être intelligent... Rédiger un plan oui, mais on demandera l'avis du SMICTOM oui, la validation.

JC : Mais la CCFL l'a délégué au SMICTOM, donc ça marche, ça fonctionne sur le territoire...

E2 : Boh on l'a délégué... C'est un, c'est un plan donc on peut en créer un ou différemment par une charte, c'est pas figé hein.

JC : Mais vous... ne vous basez pas dessus ? Depuis votre élection ?

E2 : Bah on peut se baser dessus, on peut se baser dessus... Bah après depuis l'élection on a eu le COVID donc c'est un peu compliqué de... C'est un mandat compliqué... C'est compliqué, c'est pas simple, je sais pas quel est votre ressenti par rapport à ça mais...

JC: C'est moi qui vous interviewe donc... (rire)

E2 : Ouais (rire), c'est... C'est, c'est quand même pas simple, j'veux dire, on a eu des crises... D'ailleurs le SMICTOM a été sollicité pour le ramassage des déchets verts... J'veux dire c'est hyper compliqué quoi... J'allais dire en plus s'il fait beau, les gens taillent leur haie, et font leur pelouse et c'est pas ramassé.

JC : Vous pensez quoi vous de ça ?

E2 : Ca crée, boh... La Gorgue a fait ramasser par ses agents, notre commune aussi... Moi j'pense qu'il fallait pas le faire y'avait, y'avait des consignes qui avaient été données par le préfet, j'pense qu'il fallait pas ramasser quoi...

JC : Parce que le préfet l'a dit ou pour d'autres raisons ?

E2 : ... Parce que, parce que c'est pas le rôle des communes de ramasser. P

JC : Pourtant en CCFI, pour Hazebrouck et Bailleul... Ça existe, monsieur B. m'avait parlé des coûts. Est-ce que c'est aussi dans votre esprit, y'a un coût supplémentaire.

E2 : Ah le ramassage en porte-à-porte, oui forcément y'a un coût supplémentaire. Bah là on parle on parle COVID ou porte-à-porte à Bailleul ?

JC: Les deux, les deux cette situation quoi.

E2 : Bah... En temps de COVID j'pense qu'il fallait pas ramasser parce que c'était, c'était quand même dangereux mais après Hazebrouck et Bailleul y'a quand même une petite... En termes d'équité c'est pas fou par rapport aux autres communes quoi donc... Bah après...

JC : Et justement par rapport à La Gorgue et Estaires pendant le confinement ? On pourrait dire aussi que ça n'est pas très éthique.

E2 : ... Non après hmmm ça été très bien la mise en place des RDV quand ça a repris, ça a bien marché d'ailleurs.

JC : C'était quand même pas... On devait pas le faire quoi....

E2 : Boh pfff... C'était les déchetteries ont ouvert quand le préfet a donné son accord, après... C'est toujours compliqué, c'est une situation qu'on maîtrise pas donc... Même on le voit encore actuellement, fin j'veux dire c'est la troisième vague c'est pas la dernière je pense après c'est vrai que, que, que bloquer les déchets verts c'est compliqué et encore, on a de la chance d'avoir une, des... Des ripeurs et des chauffeurs de Véolia au taquet parce que c'est la première fois que j'ai vu des gens qui marquaient "merci" sur leur poubelle. C'est, fin c'est... Ça parait normal pour les administrés... Après y'a pas... Tout ça parce que les déchets c'est pas sexy donc... Au moins ils ont du mérite ces gens.... J'pense qu'il faut les respecter dans leur travail.

JC: Donc vous voudriez changer ça comment... quoi ? Vous disiez c'est pas normal.... Le fait de ramasser.... En tout cas que les gens trouvent ça normal... Est-ce que vous trouvez ça normal qu'on vienne ramasser chez eux ?

E2: Les déchets verts ou...

JC: Ouais... Ouais

E2 : Bah ça crée quand même une différence par rapport aux communes à côté bien sûr... Après ça c'est leur territoire donc...

JC : Bah après on peut revenir à La Gorgue-Estaires.

E2 : Bah moi sur la CCFL c'est harmonisé donc... On n'a pas ce problème, mais j'pense quand c'est pareil pour tout le monde c'est beaucoup mieux parce qu'à mon avis, après en CCFI ça créera peut-être des dissensions mais d'ailleurs c'est qu'on entend... Après...

JC : Par rapport à la redevance ?

E2 : Non la redevance ça se passe plutôt bien, d'ailleurs c'est, j'pense que la redevance c'est ce qu'il y a de mieux, je pense....

JC : C'est-à-dire, ce qui est mieux ?

E2 : ... Par rapport à la TEOM, c'est le principe du pollueur-payeur, c'est celui qui jette qui paye.... C'est ce qui me paraît le plus équitable en tout cas

JC : Donc... Je vous en parlais la semaine dernière... Par rapport aux ménages les moins aisés, y'a ptet, je creuse la question, j'ai pas encore... Justement avec les chiffres, c'est difficile

E2 : C'est pour ça que vous vouliez... Par quartier ptet ? Ça paraît difficile...

JC: Donc en fait, y'a déjà, ça existe voilà les revenus par quartier, j'voulais un peu comparer ça au, au prix payé par quartier. Donc "est-ce qu'il y aurait des inégalités ?", ça peut ne pas exister après, ça peut ne pas exister, c'est une hypothèse quoi....

E2 : Bah la REOM c'est le principe du pollueur-payeur donc... Celui (rire), celui qui consomme... Je vais pas dire mal, parce que chacun consomme comme il veut, c'est, c'est, on est dans un pays de droit donc chacun fait un peu ce qu'il veut, après j'pense qu'y'a ici des... Après j'pense ici qu'y a des... Par rapport à ca, par rapport à ca, par rapport à moi c'est un de mes souhaits on a, on a des ambassadeurs du tri et j'pense que... Ca serait intéressant, d'ailleurs c'est une proposition qui sera faite lors du prochain, lors du prochain, de la prochaine commission, c'est de faire des petites permanences dans les mairies, faire un peu un stand poubelle et j'pense que... En termes de consommation ça pourra aider, bah voilà "comment vous faites, votre manière de consommer, est-ce que vous cuisinez vous-mêmes, est-ce que vous mangez tout fait ?", "ouais j'mange des pizzas tous les soirs donc j'ai un carton comme ça quand j'mets dans ma poubelle" donc "ouais, forcément ça a un impact donc après est-ce que vous savez que dans la redevance, vous avez une partie fixe à payer les déchetteries, avec la partie traitement... Vous pouvez déposer vos cartons en déchetterie" fin voilà, y'a aussi le fait... Si on souhaite par exemple, vous avez un pot de yaourt, si vous voulez laisser le carton dans le magasin, il peut pas vous refuser, y'a plein de petites choses j'pense qu'il faut être là.. J'pense qu'il faut être là à l'écoute de nos administrés et proposer des solutions après... On n'a pas forcément, on n'est pas la Bible mais bon, j'pense que ça, ça peut être un bon niveau à creuser, au moins à ce niveau-là.

JC : Est-ce que vous pensez que c'est accessible à tout le monde ?

E2: ... De quoi?

JC : Justement sur ces, la prévention, la sensibilisation... En termes de pouvoir aussi, pouvoir se permettre, pouvoir consommer moins comme on, comme je le disais la semaine dernière ?

E2 : Ouais... Après y'a pas consommer moins ou consommer plus, on peut consommer différent, bah après ça, c'est chacun est libre, écoutez fin c'est... Celui qui consomme... En termes de revenus... C'est compliqué, c'est une situa... Fin je sais que certains administrés, fin quand... Quand on regarde les statistiques, je l'avais dit la semaine dernière où... Plus on a des revenus... Importants, plus on se soucie de ce qu'il y a autour, et je peux tout à fait comprendre quand on... Quand on a moins de moyens, bah ça passe un peu derrière, j'pense... On a d'autres priorités.

JC: Et donc ça peut être...

E2 : Ca peut être un sujet aussi, ça peut être un sujet hein...

JC : Et vous aviez pensé à ça avant ou parce qu'on avait parlé ?

E2 : Ouais. C'est, c'est une thématique qui est intéressante à traiter, j'pense qu'il y a part sociale aussi dans le déchet... C'est vrai, c'est vrai que la REOM c'est peut-être ce qu'il y a de plus équitable mais... Parce que chacun, chacun paye ce qu'il consomme mais après... La TEOM... Ceux qui ont plus de moyens... Payent pour ceux qui en ont moins donc voilà, après j'sais pas pour moi c'est la meilleure solution en tout cas mais...

JC : Donc y'a aussi une hypothèse voilà sur la, le sujet sur lequel je travaille, peut-être justice environnementale est égale à injustice sociale. Y'a peut-être un peu de ça.

E2 : Y'a ptet un peu de ça ouais tout à fait... Bah je pense que c'est un sujet à creuser, au-delà de tout ça après si c'est une thématique que vous voulez... Qu'on aborde en commission bah avec plaisir hein, c'est un vrai sujet, c'est un vrai sujet...

JC : Bah là comme je vous disais c'était plus le fait de comprendre et d'expliquer plutôt que d'impulser... Des sujets politiques...

E2 : Non mais... Vous êtes élu quand même hein (rire)

JC : Oui, donc là c'est peut-être la suite, donc moi aussi de mon côté... Faut que j'arrive...

E2 : Si ça vous gêne de travailler avec Estaires faut le dire (rire), je plaisante hein (rire)

JC : (rire) Faut que j'arrive à jongler voilà, ces rôle donc c'est aussi une part de mon travail en tant qu'étudiant. Donc je suis aussi noté sur ça...

E2 : C'est vrai que... C'est... C'est un véritable sujet, y'a des gens qui sont en précarité alimentaire et qui voilà, qui n'ont pas forcément que de... D'acheter tel type de produit, et bah tel type de produit on a des emballages, donc forcément bah... C'est une réalité.

JC: Et donc les chiffres là, dont on a pu parler, est-ce que ça favorise pas l'invisibilisation?

E2 : Si, si tout à fait, tout à fait hein. Après souvent quand on voit bah c'est pas grave, c'est une question, tout ce qui est caché on le met hop sous le meuble et puis... Mais c'est un sujet, mais au-delà d'être un sujet communal, intercommunal, c'est un, c'est un sujet d'État, et c'est un sujet qui est pas traité.

JC: Donc... Faudrait des bases de données...

E2 : Donc ouais impulser, des bases de données... Je pense ouais. Et c'est très certainement un sujet, qui sera traité, dans les villages bon, c'est plutôt dans du périurbain comme... Nos strates de population, mais j'pense qu'on serait très surpris. Parce que c'est peut-être ceux qui ont le moins de moyens qui paient le plus, je pense, fin je pense...

JC : Ça fait partie aussi de ce que j'essaie de prouver... Donc, c'est compliqué.

E2 : C'est compliqué, quand on n'a pas de chiffres, hmmm ouais.

JC : Voilà... Justement est-ce que cette idée d'injustice sociale est présente ici, à part vous ? Avec les gens avec lesquels vous discutez ?

E2: Bah j'ai pas l'impression non. J'ai pas l'impression.

JC: C'est quoi le plus important?

E2 : ... Bah le plus important, en termes de déchets, c'est la REOM, c'est le principe du pollueur-payeur, on consomme, on paie, est-ce que y'a pas des études à faire là-dessus, après c'est un sujet qui est un peu, à prendre avec des pincettes c'est pas facile hein, c'est un sujet pointu, faut des chiffres, faut des données, et faut pas se lancer non plus à l'assaut sans avoir du fond quoi c'est ça.

JC : Mais... Pour... Donc on peut dire un peu les maires dominent, ce sont les chefs quoi, est-ce que.. C'est quoi pour eux le plus important par rapport aux déchets ?

E2 : Qu'ils soient ramassés (rire). Et je confirme (rire).

JC: Y'a des soucis?

E2: On m'appelle 'fin on m'a appelé à une époque, là ça va beaucoup mieux le fait d'avoir fait le lien avec le prestataire de, d'avoir un peu sympathisé, avec les responsables, de trouver des solutions dans le consensus, on va dire que chez Véolia, fin certaines chauffeurs font un peu ce qu'ils veulent, donc voilà s'ils veulent pas passer bah ils passent pas donc voilà faut trouver, il faut trouver le juste milieu d'ailleurs c'était une problématique qui était soulevée avec monsieur D., le directeur des services techniques qui, on en a discuté, il m'a dit "vous inquiétez pas"... On va tomber d'accord, voilà chaque réunion de travaux, quand on fait la route ben on contacte Véolia, y'a quelqu'un qui vient, et voilà ce sera à tel date, si c'est barré c'est barré on fera une collecte en fin de semaine. Et, le fait de pouvoir suivre ça de, de, de près c'est hyper important, parce que c'est pas, quand y'a un problème, les maires c'est pas, c'est pas le service, c'est pas untel... C'est moi qu'ils appellent, en tout cas, en tout cas pour ceux qui m'ont appelé (rire)

JC: Y'a du grabuge quoi...

E2 : Bah... Quand c'est pas ramassé ouais, où vont les gens ? Se plaindre ? Pas ici, alors que c'est l'interco qui ramasse, ils vont se plaindre à la mairie.

JC : Ok, hmmm... Y'a aussi, est-ce qu'il y a la question du coût ?

E2 : Bah pfff... Quand on regarde les statistiques, j'sais pas si vous l'avez vu y'avait un... Mais Vincent l'a, un petit schéma, ça fait, y'a une époque ça a monté très haut, et le tarif... Il est, là ça fait que descendre après y'a, faut pas trop réduire non plus, parce qu'il faut, y'a des factures à payer quand même, après c'est pour ça qu'on souhaite mutualiser... Et développer... Les marchés, les groupements de commande, avec nos partenaires hein.

JC : Donc développer c'est-à-dire ? Harmoniser ?

E2 : Bah faire des groupements de commande, après j'pense que...

JC : Par rapport aux dates en décembre dernier ?

E2 : Ouais, en fait on a, on a des, des marchés publics, on est soumis à certaines règles donc voilà là on doit relancer, au niveau du marché... Et le fait, ça tombait bien, que le SMICTOM, quand on s'est arrangé les services, les services se sont arrangées pour que ça tombe aux mêmes dates, et j'pense que ce serait bien aussi à terme le SMICTOM passera en redevance incitative, le secteur CCFI-SMICTOM, le secteur SIROM-CCFI théoriquement, j'pense qu'à terme il faudra mutualiser, même le, quoique le SIROM c'est plus compliqué parce que c'est une régie. Donc je pense pas qui, c'est des fonctionnaires qui ramassent donc j'pense que ce sera pas possible donc je pense qu'il faudra aller voir, côté Pas-de-Calais, le Pas-de-Calais c'est bien.

JC : Et donc pourquoi, pourquoi tout regrouper ? De manière très naïve hein

E2 : Je pense que politiquement, c'est important de garder la main, mais regrouper en faisant des groupements de commande ça permet de diminuer les prix, de, de, d'avoir des prix cohérents par rapport à notre strate de population, et par rapport aux coûts des déchets. Parce que y'a un cycle hein, au niveau, au niveau déchets, fin... C'est pas que ramasser, y'a le tri, quand c'est fait à la base c'est toujours plus simple... Le coût, le coût de collecte, le ramassage... Le traitement, donc le tri, et après ça part, ça part à l'incinération ou c'est valorisé. Donc ouais.

JC : Ok, j'ai remarqué qu'il reste, cinq heures moins trois, j'vais essayer d'aller...

E2 : Boh c'est 17H30 la réunion donc... Oh moi j'ai le temps, j'avais prévu une heure mais... Y'a pas de souci. On peut échanger sur autre chose après si vous voulez (rire)

JC : Non mais... Justement je voulais rebondir sur l'excédent de cinq millions, ce que vous en pensiez.

E2 : Bah quand on souhaite mener une stratégie d'investissement... Le méthaniseur c'était pour moi une bonne idée, j'pense que c'est l'avenir après la question c'est est-ce que, est-ce que c'est à l'interco de le faire ou pas. Je sais pas, j'étais pas là lors du mandat précédent, je, c'est un sujet un peu, un sujet très politique parce que : est-ce qu'on avait les moyens de le faire ? Oui. Est-ce que c'était à nous de le faire ? Je sais pas.

JC : Et donc quelle est votre position là-dessus ?

E2 : Bah je pense que ça serait bien d'avoir un méthaniseur sur le territoire, j'pense que ça ouvre la porte à beaucoup de choses. Le fait de pouvoir traiter ses biodéchets sur place, avec un système d'hygiénisation, ce serait très bien, on a, on a quand même, c'est compliqué d'envisager ça parce que le COVID change un peu, j'veux dire, avec les biodéchets on avait quand même, au niveau des biodéchets on a les cantines, les administrés qui vont être collectés en milieu de... On a les entreprises, Roquette, j'pense qu'il y a quelque chose à faire, et hmm pouvoir valoriser ça en énergie verte, de pouvoir à terme un jour passer en camion biogaz et d'avoir une station, j'pense c'est l'avenir, y'a des choses à développer. Il faut le faire maintenant parce qu'après, on sera ptet un peu mis sur le fait accompli mais après c'est compliqué... C'est compliqué d'être innovant...

JC: Y'a des résistances?

E2 : Bah pfff... Ouais, y'a des résistances...

JC : A quel niveau ?

E2 : A tous niveaux, après c'est pas à l'interco de porter tout, il faut aussi être attractif pour faire venir des investisseurs privés, j'veux dire c'est pas à nous de faire un... une station... Ça aurait pu, ça pourrait... Mais... Après Roquette j'pense que c'est, c'est un sujet intéressant parce que y'a énormément de camions, à terme... J'ai pas une boule de cristal mais à terme ça passera ptet en électrique ou biogaz ou énergie verte... J'pense qu'y a une carte à jouer là-dessus, après sur la collecte des déchets on a, la collecte est faite qu'avec quatre camions. C'est pas beaucoup (rire)

JC: Sur les huit communes?

E2 : Sur les huit communes ouais, quatre, quatre chauffeurs et quatre ripeurs, ça, ça paraît peu, c'est surtout aussi d'être passé en... En REOM qui a permis ça, parce que avec les sacs c'est compliqué hein... Donc là, avec un seul ripeur c'est suffisant.

JC: Y'a une recherche d'efficacité, d'efficience...

E2 : Ouais, après forcément... Moins y'a de... Y'a de personnel en charge de la collecte, au plus les tarifs sont bas, des prestations.

JC : Donc y'a cette recherche, pour ne revenir aux cinq millions y'a ce projet de méthanisation.

E2 : Qui n'est plus. C'est le président, l'a dit... Donc voilà

JC : Vous pourriez par exemple, au-delà de... Votre position là-dessus ?

E2 : ... J'en ai déjà parlé, on sent que c'est pas trop, c'est pas trop... C'est pas trop l'objectif parce que voilà y'a toujours des éternels conflits (rire)... Bah...

JC: Estaires, Lestrem...

E2: Ouais fin voilà, fin moi...

JC : Allez-y on est entre nous ! (rire)

E2 : Ouais on est entre nous (rire), ouais c'est ça y'a d'éternels conflits et... C'est, même si c'était une bonne idée, je trouve que c'était une bonne idée, est-ce que c'était à nous de le faire, est-ce que c'était un investisseur privé. Après les cinq millions, à la base on devait acheter des camions, y'a des lustres quand la, quand la redevance a été mise en place, sous monsieur D. je crois, maire de Lestrem à l'époque. Ouais ça remonte à loin, monsieur M., monsieur D., y'avait cette idée de, de tout gérer en régie, donc ouais y'avait, y'avait ça parce

que l'entretien des camions, y'avait plein de choses hein, les stations de lavage, mais c'est vrai que... Cet excédent il est quand même énorme... Après... Politiquement, les administrés quand on a une trésorerie dans un budget spécifique poubelles de cinq millions, c'est vrai que politiquement c'est pas fou, surtout quand on veut pas, on veut pas faire de, de, de, de station de méthanisation, quand on a un projet d'investissement solide voilà, si c'est possible, c'est pas gênant, par contre si on n'a rien, j'trouve qu'il faut rendre une partie aux administrés... Voilà le but c'est de diminuer les prix après le gros problème c'est qu'on a quand même une sacrée augmentation de la TGAP, c'est à prendre à compte et le fait de lisser avec cet excédent... C'est l'objectif, mais après il faut être intelligent et proposer des tarifs cohérents. Parce qu'à terme, à terme il faut pas non plus que le tarif de ramassage soit déficitaire, il faut essayer de trouver le juste milieu, ce sont des calculs qui sont quand même, les prévisions, on marche un peu sur des oeufs, si on modifie des paramètres dans le calcul ça change le résultat final mais... C'est, c'est quand même plusieurs millions donc ça va vite...

JC : La décision est compliquée ?

E2 : La décision est compliquée... Après c'est une orientation politique, rien que le fait d'avoir rajouté deux, deux levées (rires) y'a déjà un delta de 160 000 donc, 165 000 donc c'est énorme hein pour deux levées, ça fait... Une levée par mois, actuellement.

JC : Y'a cette volonté de réduire les coûts en permettant aux gens de... De trier plus, en tout cas de mettre ses déchets.

E2 : De mettre ses déchets ouais, et j'pense en tout cas que c'est... J'pense qu'il faudra être pédagogue, déjà le, le fascicule qui a été distribué aux administrés il est très bien, le CREF, le parcours de... D'un déchet dans la poubelle bah les gens... C'est pas sexy, ça intéresse personne, les gens le voient quand on fait un atelier, on a trois élus siégeants et on a trois ou quatre conseillers ou adjoints élus, c'est dommage, c'est extrêmement dommage... J'pense que la semaine prochaine y'aura un petit peu plus de monde... C'est des thématiques qui, qui sont nécessaires à être débattues, je pense... C'est un sujet à développer voilà, clairement.

JC : Voilà, c'était une de, une de mes questions, la manière dont vous appréhendez la future augmentation de la TGPA. Y'a cette...

E2 : Bah c'est... L'augmentation de la TGAP c'est, c'est (rire) on n'est pas d'accord mais on n'a pas le choix, après ce sera peut-être lissé par la diminution de la TVA... On avait parlé y'a pas très longtemps, pour essayer de stabiliser, après... Après c'est un choix qui est... Qui doit être cohérent, après c'est un objectif politique, y'a une trésorerie à écouler, moi j'pense que c'est important de... De rendre plus ou moins aux administrés, l'excédent qui est accumulé au cours des différents mandats, après... Y'a un fonctionnement qui est fait par marché, y'a un traitement qui est exécuté par, par le SMICTOM et une incinération pour la CVE Flamoval et de la valorisation à côté mais j'pense que c'est... J'pense que c'est un sujet délicat et puis

le fait de, la poubelle on a quand même beaucoup de réticence... Le fait d'avoir mis deux levées bah ça a pas fait l'unanimité même si c'est passé au conseil à l'unanimité. J'ai eu pas mal de retours d'élus, Laventie par exemple où il y a... C'était pas, c'était pas du tout ce qu'il fallait faire, après deux levées vous allez me dire "c'est quoi ? 2 euros 50, 2 euros 60 ?", c'est pas énorme mais c'est déjà ça. Le problème, au-delà d'être un sujet, le déchets, un sujet écolo, vert, c'est un sujet très politique, c'est très politique moi je vous le disais en début de rencontre... La CCFL, vous demandez à un administré, "c'est quoi la CCFL ? Bah c'est les poubelles". C'est malheureux mais c'est ça (rire), c'est la marque de fabrique et... Voilà "c'est trop cher faut baisser" mais voilà y'a pas que, y'a un parcours, le déchet c'est, ça suit un parcours, y'a des décisions qui sont prises après ouais, si c'est pour baisser, faire des poubelles pas chères mais après quand on voit un petit peu les orientations qui sont pris avec la, les imports pro' qui vont être divisés par deux ouais...

JC : Les impôts pro'?

E2 : Bah c'est la CFE, ça va être diminué par deux.

JC : Et qu'est-ce que ça va faire ?

E2 : Bah ça va diminuer par deux, les recettes de la commune, fin de l'interco donc on a Roquette, je veux dire quand c'est de la taxe foncier bâti, qui va être di, c'est les calculs qui sont menées par rapport à ça 'fin la valeur ajoutée, quand ce sera divisé par deux bah ça fera une sacrée différence. Moi j'pense qu'il faut être prudent, on est dans un tournant après les communes vous l'avez vu, dans vos conseils la suppression de la taxe d'habitation, le fait d'avoir compensé par le, le bâti départemental, avec un coefficient, sur compensation - sous-compensation ça change un peu toute la donne. Ça a tellement évolué, moi depuis que je travaille dans le service public ouais, y'a quand même, on sait pas où on va.

JC : Ce futur un peu... On sait pas où on va.

E2 : Ouais clairement c'est nébuleux... Y'a un peu de ça, des décisions qui sont prises mais après cette réforme là je sais pas, ça me parait assez flou, ça change tellement de choses, taxe d'habitation...

JC : Et donc l'excédent de cinq millions permettrait un peu d'anticiper ça.

E2 : Ouais, entre autres, entre autres...

JC : Donc... Ce qui peut être un peu une erreur politique au départ peut devenir un vrai atout...

E2 : ... Bah j'sais pas si y'a des erreurs, des décisions sont prises et après on a toujours.... On a toujours un levier quoi.

JC : Ce qui est vendu comme tel quoi, j'avais lu un peu dans la presse voilà avec monsieur P.... Qui avait, qui avait un peu fustigé...

E2 : Ouais, ça je me rappelle j'étais là (rire). Ouais après c'est, c'est compliqué en tant que vice-président, je pense, je me mets à sa place c'est compliqué de rapatrier les cinq millions, dans le budget général ça le fait pas quoi... Politiquement ça le fait pas quoi, j'veux dire le retour des administrés... Ouais c'est de l'argent qui a été collecté par les poubelles donc c'est un sujet à prendre avec des pincettes, c'est un sujet très politique, clairement, ça peut avoir un impact... Peut-être en 2026, parce que y'a certains sujets que les administrés n'oublient pas... (rire)

JC: Pourtant en 2020... Y'a pas eu, j'me suis permis un peu de regarder les programmes municipaux... C'est pas, à part Merville avec l'enjeu de la décharge et aussi J. P. qui avait un peu une étiquette écologo, écolo, c'est pas un enjeu qu'on retrouve beaucoup. En tout cas, le déchet, le déchet en général et aussi les cinq millions. Pourtant je crois savoir que c'était déjà un peu politisé...

E2 : Bah c'est pas sexy.... Après... C'est pas un sujet des communes, c'est un sujet interco donc ouais... Même si on a un lien... Intercommunalité, c'est l'intercommunalité et la commune c'est la commune. C'est difficile d'avoir un programme intercommunal... Avec des actions intercommunales sur les municipales, l'interco c'est en *off*. C'est une élection indirecte...

JC: Pourtant il y a certains sujets de l'ordre de l'intercommunal qui sont présents dans les programmes municipaux, on peut penser au logement par exemple y'a un peu de ça, c'est une compétence partagée, après aussi on peut par exemple au niveau national y'avait l'idée voilà des transports gratuits, pour les communes, qui est pourtant quelque chose d'intercommunal... Mais en fait c'est le déchet qui n'est pas ?

E2: Bah c'est assez spécifique hein, c'est assez spécifique hein, c'est vrai, moi j'avais d'ailleurs proposé lors des élections d'avoir une petite thématique autour de ça, et bah on m'a dit "non les gens s'en foutent c'est pas sexy" et... D'ailleurs fin, même où je travaille... Mon maire il m'avait posé la question "qu'est-ce qu'on doit mettre dans le programme ?", machin, j'ai dit "c'est vous qui voyez monsieur le maire, moi je m'en mêle pas" (rire) et y'a un an par rapport aux déchets "oh s'en fout", c'est dommage hein, c'est dommage...

JC : Pourtant c'est un gros enjeu...

E2 : C'est, en termes d'écologie, en termes de, parce qu'il faut quand même penser à l'avenir et pis une fois qu'on sera plus là et bah y'aura les enfants et les petits-enfants mais faut qu'on commence maintenant, c'est aujourd'hui que se joue, que se joue l'avenir cette thématique... Et déjà, cette avancée des biodéchets de la collecte différenciée... Même si, même si c'est une obligation 2024 'fin on anticipe quand même...

JC: Donc c'est une bonne chose qui a un coût...

E2: C'est une bonne chose qui a un coût, il faut aussi... Ces cinq millions, quand vous voyez le parc de bacs, on a un parc qui est quand même assez vieillissant même si lors du précédent marché d'achat de contenants, quand on regarde les bacs par rapport aux tout premiers acquis par la CCFL, y'a quand même une qualité qui est clairement en-dessous, parce qu'il y a, voilà quand le marché y'a qu'un seul répondant, y'a, ils se partagent, y'a deux ou trois producteurs donc qui se partagent le secteur et c'est vrai que lors du dernier marché... Les contenants sont pas top, y'a beaucoup plus de casse donc ouais, il va falloir, il va falloir racheter des bacs parce que si on passe en CO.5 bah forcément les gens vont garder leurs poubelles plus longtemps chez eux. Une collecte tous les quinze jours, bah quand votre poubelle est trop petite vous faites quoi, bah vous venez toquer à l'interco bah votre poubelle est trop petite et on va la changer pour une plus grande, ça c'est gratuit, mais il va falloir pas mal de bacs, pas mal de bacs je pense... Parce que ça va poser quelques problèmes, surtout fin quand vous avez un gamin, quand vous avez un gamin et qu'il met des couches, pas lavables (rire), forcément ça y va. Et c'est vrai qu'il y a des problèmes d'odeur mais ouais, c'est un vrai, c'est un vrai sujet, j'pense que si cet excédent ca revient à racheter des bacs en quantité plus les bio seaux, même si par rapport au marché qui a été lancé on aura des, on aura des subventions, et ca servira à ca aussi, et c'est le cas, c'est un gros tournant de collecter tous les quinze jours, c'est, c'est une vraie volonté politique et ça incite forcément à moins consommer, ou consommer mieux, entre guillemets.

JC: Y'a cette idée de consommer mieux...

E2 : Mais c'est relatif parce que consommer mieux, chacun a sa propre idée, moi j'ai ptet "ah ça c'est mieux" et pour vous c'est...

JC: Donc si on en revient à la question des municipales, tout ça c'est quand même un gros enjeu, qui n'est, qui est invisibilisé aussi, au moment où ce sont, où sont élus les élus communautaires... Y'a cette idée.

E2: Ouais... J'suis d'accord, j'suis d'accord ouais... C'est invisible ouais... C'est...

JC : Le fait que ce ne soit pas dans les programmes quoi.

E2 : Après les deux candidats c'était pas dans leur programme donc après... Après les enjeux politiques intercommunals sont différents de enjeux communaux. Y'a des compétences intercommunales, c'est compliqué de mettre, de mettre des actions intercommunales dans un programme municipal même si au niveau des listes, c'est le même papier (rire) c'est vrai que c'est particulier quoi. Ouais ouais ouais...

JC : Donc voilà, c'était plus une remarque que une question en soi... Hmmm pour en revenir à votre poste, quels différents, autres que les prestataires privés, vous rencontrez dans le cadre de votre fonction ? Vous rencontrez qui dans votre journée, dans le cadre de votre fonction de président, de vice-président ?

E2 : Les agents, les élus, on a quand même pas mal de contact avec les prestataires ouais... Pas mal de contact avec le SMICTOM j'vais pas vous le cacher, moi je vous dis j'ai aucun problème avec le SMICTOM

JC: Il s'agissait pas de...

E2 : Non non non, à chaque fois je téléphone, j'envoie un mail, j'ai une réponse et puis y'a pas de souci hein, y'a pas de souci fin moi monsieur B. j'ai pas de problème avec lui, c'est pas, c'est pas parce qu'on est face à face lors d'une élection qu'après on peut pas être intelligent et avancer dans le sens commun, après chacun... Il y a peut-être une petite rancœur, je sais pas si vous, c'est votre collègue, vous avez peut-être eu des échos lors de son interview... En tout cas... J'ai ressenti, monsieur B. c'est quelqu'un d'intelligent, ça je vais pas vous le cacher, c'est peut-être le prochain maire de La Gorgue, monsieur M. il a 75 ans

JC: 70, 69, 69...

E2 : C'est vrai ?! Ah je pensais qu'il avait un peu plus, d'accord. D'accord ok, autant pour moi, faudra couper, faudra recouper au montage (rire). Après je pense que monsieur B. qui un jour dirigera La Gorgue, d'ailleurs il a été élu parce qu'il était compétent. Pour gérer ça, après peut-être que...

JC : Il dit que c'était le seul aussi, la première fois en tout cas, la première fois en 2014 qu'il avait été élu, il connaissait les dossiers mais aussi y'avait eu un gros renouvellement

E2 : Y'avait eu un gros renouvellement après... Le gros problème c'est que à l'instant T, une fois que tout sera mis en place, est-ce que, est-ce qu'il va... La politique, c'est... Y'a certains enjeux stratégiques donc une fois que la REOM sera mis en place, est-ce que la prochaine fois s'il se présente y'aura pas quelqu'un de CCFI en face quoi... C'est une grande question, en sachant s'il y a quelqu'un de la CCFI il sera forcément élu. A moins qu'on ait des surprises lors du comité syndicat où l'élu de la CCFI a perdu et... Monsieur P. a été élu, après ça j'sais pas, j'ai pas de boule de cristal, en tout cas il a été élu parce qu'il était compétent.

JC : Et qu'est-ce que ça apporte justement au niveau de la CCFL ? Parce que...

E2 : Ca apporte un certain poids, après... C'est quand même bien d'avoir des présidents dans les syndicats, c'est des acteurs incontournables, à l'heure actuelle on a quand même pas mal d'élus qui sont représentés dans les syndicats.

JC: Et justement par rapport à son rôle ici? J'ai remarqué que voilà, il possède une légitimité... Il apporte voilà sa compétence technique, c'est ce que j'ai aussi remarqué, est-ce que, comment vous envisagez ce double rôle, un peu, sa double casquette, des fois on sait pas si c'est la technique ou si c'est le politique voilà...

E2: ... Ah bah c'est vrai qu'il a ces deux casquettes c'est clair.

JC : Comment vous envisagez ça, surtout quand il intervient en commission, quand vous le rencontrez...

E2 : Bah après je pense qu'il y a pas de soucis, il apporte sa pierre à l'édifice et je pense que ça l'arrange bien, d'être vice-président du SMICTOM... Vu que il s'en sort pas trop mal...

JC : Et donc votre rôle entre le président, le président du SMICTOM... Vous arrivez à faire votre place ?

E2 : Ouais c'est de faire le lien, y'a pas de souci à ce niveau-là moi je suis quelqu'un de très très ouvert au-delà de ça y'a le plan climat, on essaie de développer le déchet, ça c'est l'idée qui... C'est pas que compétence collecte, j'pense qu'il y a tout ce qu'il y a autour, essayer de faire ressortir cette thématique... Au niveau du plan climat qui devait être rédigé depuis quelque temps donc là on travaille dessus, le fait de travailler sur le zéro déchet, le fait de travailler...

JC: Ah, il est déjà 20...

E2 : Ah, d'accord... de travailler toutes ces thématiques, j'pense qu'y'a un vrai, une vraie feuille de route à mettre en place avec des actions, avec des action enfin moi j'ai des idées de proposition, je travaillais dessus en début d'année c'est de réaliser une collecte des déchets jetables parce que c'est un fléau, c'est ce qui nous protège mais c'est une catastrophe, y'en a partout, dans les fossées, le fait de pouvoir mettre des bornes dans les communes, donc j'ai pris contact avec une société du côté de Lille, qui propose des bornes, c'est treize euros et... Des brouettes, des bornes de 500 masques et ça permettrait aux administrés de déposer ces masques dans cette borne, ça éviterait de les mettre dans les poubelles déjà, quand on va au boulot on met son masque et on le change, on revient, et on jette chez soi et... C'est vraiment ce masque tissu qui protège quand même plus surtout avec l'arrivée des nouveaux variants et

je pense qu'à terme c'est une nécessité en sachant que ces masques seront valorisés, ça sera, c'est transformé et ça fera des pare-chocs de voiture, ça part dans l'industrie automobile, c'est une vraie valorisation et ça permet aussi de diminuer... Tous ces masques qui partent à l'incinération parce que je pense que le pouvoir calorifique n'est pas fou et après, en moyenne une personne met entre entre 12 et 14 masques par semaine, j'veux dire si on arrive à voir dans les halls des mairies une borne voire deux remplies c'est pas ça qui va faire la faillite de Flamoval, c'est surtout dans l'esprit, moi, j'ai envie de faire partager ce grand intérêt que j'ai pour les déchets et... On voit les composteurs depuis le temps que c'est mis en place, on va pas dire que ça marche pas, on fait de la politique c'est très bien mais quand on regarde les chiffres voilà, on peut faire mieux, on peut largement faire mieux, les couches lavables c'est pareil, c'est pareil. Y'a toute cette communication, lors des précédents mandats, même avant encore, la com est bonne de CCFL mais j'pense qu'il faut être encore plus acteur... En communication je pense.

JC : Ok, ça marche. Je sais pas si on, une dernière question ou...

E2 : Ouais, je vous écoute.

JC: Hum j'hésite parce que j'en avais plusieurs de questions intéressantes, j'vais essayer de poser celle-là, comment vous expliquez le consensus lors de la commission thématique, y'a pas eu beaucoup de désaccord, voilà par exemple monsieur B. avait dit que le SMICTOM avait fait du bon travail.... Y'a aussi de ça?

E2 : J'pense que... J'aime bien cette expression, "y'a un moment pour la bagarre et y'a un moment pour le territoire". J'pense qu'on a passé la phase 2 là donc... (rires)... Boh après on se connaît pas spécialement, moi j'ai pas de problème avec lui...

JC : Voilà, lors de la dernière commission, le trois décembre je crois, il n'y pas eu beaucoup de désaccord, pas forcément avec monsieur B. ...

E2 : Non, non.. C'était des sujets assez larges, après non y'a pas... Y'a pas l'air d'avoir de désaccord, et vous savez finalement, je pense qu'on a la même phisiolo, philosophie sur le sujet donc c'est assez surprenant.

JC: C'est-à-dire?

E2 : Bah ce côté... Réduction de déchets...

JC: Avec tous les conseillers?

E2 : Bah pas forcément tous les conseillers, moi je parle avec monsieur B., j'pense qu'on a, évidemment qu'on, on se rend compte qu'on est assez complémentaire, dans la manière de faire et de penser, je me retrouve un peu en lui (rire)... C'est assez bizarre d'ailleurs (rire).

JC: Le nouveau! (rire)

E2 : Non non non, je, non... Après c'est pas, c'est quelqu'un qui était prof d'histoire à Hazebrouck...

JC: Bientôt à la retraite oui.

E2: Là il est en retraite non?

JC: Euh bientôt, huit semaines il m'a dit, sept semaines

E2: D'accord, mais non non il y a pas, j'ai pas d'animosité envers personne, y'a de la politique, on est autour d'une table, moi c'est ma manière de voir, on est là, on débat, on n'est pas d'accord, et après voilà, le problème c'est que, ptet certaines batailles quand on sort du, du, de la salle et qu'il existe encore des rancoeurs après c'est comme ça c'est la politique c'est partout pareil, je vais pas vous la cacher, même dans les communes même si là fin, j'touche du bois à Estaires ça se passe plutôt bien... A La Gorgue je présume aussi.

JC : Ça va, ça va, on prépare un petit plan de transition écologique.

E2 : Ouais bah c'est hyper important, nous aussi on... travaille là-dessus et on va essayer de planter 6 600 arbres, comme le nombre d'habitants (rire), gros boulot, c'est bien, c'est bien accepté auprès des administrés, c'est vrai qu'il y a ce besoin de vert.

JC: Ouais on est à la campagne faut en profiter.

E2 : On le ressent. Franchement, fin je sais pas à La Gorgue, en tout cas on le ressent.

JC : Je crois (rire), j'ai aussi cette volonté de sauvegarder un peu cette identité paysanne ou campagnarde, en tout cas qui n'est pas de la ville.

E2 : C'est vrai que, on a beau avoir du périurbain, c'est quand même la campagne.

JC : Moi je veux dire, j'étudie à Lille (rire) 'fin quand c'était possible hein hmmm je suis très bien à La Gorgue quand on voit les problèmes que... Les problèmes de la grande ville et j'me dis qu'on est bien à La Gorgue.

E2 : Ouais, si si si, on est bien, franchement c'est un super territoire, moi je me sens très attaché à lui, pas forcément au plan communal mais intercommunal, on n'a qu'à passer un

pont...

JC : Dernière question, pensez-vous que la politique, alors c'est une longue question,

pensez-vous que la politique de la CCFL de soutien, aux acteurs économiques, parce que y'a cette idée de développement économique, on est d'accord, mise en place par la CCFL, réponde aux enjeux environnementaux actuels ? Et futurs aussi, notamment en termes d'économie circulaire et... de zéro déchet. Donc là je m'explique, La Gorgue comme à Estaires, y'a des commerces qui s'implantent, par exemple à La Gorgue y'a Action, qui vend

des produits peu qualitatifs...

E2 : Ouais et ça finira dans la poubelle...

JC: Exactement, comment vous envisagez... Est-ce qu'il y a pas une dissonance?

E2 : Si, si tout à fait y'a une dissonance, après j'pense qu'on peut, se... C'est des sujets à remonter mais est-ce que c'est à nous de décider de, de, de d'interdire l'arrivée d'Action sur

le territoire, j'pense que c'est très bien pour La Gorgue, c'est un commerce qui marchera très

bien.

JC: Et en termes de déchets?

E2 : En termes de déchets... Ça, ça finira à la poubelle...

JC : Donc ce qui prime c'est le développement économique, clairement ?

E2 : Bah d'un point de vue politique, c'est ce qui ressort ouais. C'est d'abord le

développement économique, et après... Après l'environnement, les déchets, ouais ça vient après, c'est dommage. J'pense que c'est une thématique qui doit être travaillée, après est-ce que c'est pas à l'Etat de travailler là-dessus, d'imposer un quota d'emballage pour un produit

donné... De pas, est-ce qu'il serait pas plus intelligent de pénaliser le producteur, plutôt quE

le consommateur

JC : Est-ce que la CCFL ne peut pas dire "voilà j'veux du zéro déchet, j'veux des industries

zéro déchet"?

E2: Non.

JC : C'est pas possible ?

E2 : Elle peut orienter, parce que les... La réfection de friche, l'aménagement des, des zones économiques c'est de la CCFL, elle peut en tout cas sélectionner ses acteurs du territoire ouais mais c'est une manière de faire.

JC : Mais ce serait possible quoi ?

E2: Y'a des possibilités ouais

JC : Mais c'est le développement économique qui est primordial on va dire.

E2: Bah c'est ce qui ressort. Enfin, c'est mon ressenti...

JC : C'est aussi dans les médias quoi. La position de Jacques H. .

E2 : Après développer pour développer, ouais j'pense qu'il faut développer, faut créer de l'emploi, on a un territoire avec plein de richesses, il faut créer de l'emploi et d'ailleurs y'a de plus en plus d'habitants, y'a une attractivité certaine, et est-ce qu'il faut pas peut-être s'orienter un peu plus "vert"?

JC: Vert, VERT?

E2 : Ouais, V E R T. Je veux dire on peut créer de l'emploi, on peut créer des, aménager des zones économiques tout en prenant en compte... Du côté déchets ouais, j'pense que ça peut être intéressant, après ça peut être un frein aussi pour les investisseurs... Ils vont dire "on veut pas aller en CCFL ils vont nous casser les pieds avec leurs déchets donc on vient bien, on va aller s'implanter ailleurs". Après c'est, c'est un choix politique, c'est un choix politique, j'pense pas que ce soit encore ancré dans les mœurs après c'est ptet aussi...

JC : Celui du président en tout cas ?

E2 : Oh j'pense pas qu'il soit tout seul (rire), c'est, après je pense aussi que, c'est un sujet qui sera, qui sera mis en avant dans l'avenir, j'pense qu'actuellement voilà les élus maires et les adjoints, fin les exécutifs, j'pense que voilà, quand on changera de génération j'pense que on pourra agir.

JC: Vous n'êtes pas adjoint?

E2 : Non j'suis pas adjoint, j'suis conseiller délégué.

JC : Ouais c'est vrai, je l'avais lu aussi. Voilà je crois que c'est tout bon.

Annexe n°3.

### Organigramme de la CCFL.



Annexe n°4.

Flyer à destination des habitants de la CCFL, distribué en octobre 2020.



## LA REDEVANCE INCITATIVE

# Explications

Avant, la facturation de la collecte des déchets ménagers était englobée dans les impôts fonciers. Le montant reposait sur la taille de l'habitation et le taux de prélèvement voté par la commune ou le groupement de communes.

Aujourd'hui et depuis 2006, les élus de la Communauté de communes Flandre Lys ont mis en place un système plus équitable et plus respectueux de l'environnement : la redevance incitative.

### Qu'est-ce-que c'est ? -

Il s'agit de payer en fonction des déchets de son foyer!

Ainsi, chaque foyer est sensibilisé à la réduction de ses déchets propres et au tri sélectif.

### MIEUX COMPRENDRE MA FACTURE

Ma facture, envoyée par la Communauté de communes Flandre Lys, comprend :

- Le ramassage de mes déchets devant mon habitation en fonction de l'usage du bac
- Le traitement de mes déchets recyclables par un centre de tri
- La destruction de mes ordures ménagères par un incinérateur
- L'accès et la gestion des déchèteries du territoire et aux alentours
- La gestion des colonnes à verre du territoire Flandre Lys





# Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CCFL.



Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, Vu les articles L.2224-13 à L.2224-17, L.2224-23 à L.2224-28, L.2333-76 et L.2333-78 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière.

Vu les Plans Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais relatifs à l'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Vu les règlements sanitaires départementaux,

Vu la délibération du conseil de la communauté du 28 octobre 2010 relative au lancement des nouveaux marchés en juillet 2010 permettant à la Communauté de communes d'adhérer au SMICTOM des Flandres uniquement pour le traitement des déchets ménagers et assimilés et ainsi récupérer la collecte ;

Vu la délibération du 12 décembre 2019 relative à la mise en œuvre des projets d'extension des consignes de tri.

#### 1. Objet du règlement

L'objet du règlement est de définir les conditions et modalités auxquelles est soumise la collecte des déchets ménagers dans le cadre du service assuré par la Communauté de Communes Flandre-Lys. Les prescriptions du règlement sont applicables à toutes les personnes physiques ou morales, qu'elles soient propriétaires, locataires, usufruitières ou mandataires occupant un logement sur le territoire de la Communauté de Communes.

Toutes les constructions collectives ou pavillonnaires, bureaux, commerces, ateliers et entreprises produisant des « déchets ménagers et assimilés », sont astreints au respect des normes et des règles définies par le présent règlement, le règlement sanitaire départemental, le plan départemental des déchets ainsi que les lois, directives, décrets et arrêtés en vigueur sur le territoire national ou instruits par l'Union Européenne.

## 2. <u>Définitions et modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés</u>

La classification, en différentes catégories, des « déchets ménagers et assimilés » répond à plusieurs objectifs :

- collecter le maximum de « déchets ménagers » et assimilés en <u>favorisant la valorisation</u> matière pour diminuer les volumes portés à l'incinération.

- assurer la qualité du tri de manière optimale et la valorisation des déchets recyclables, en développant l'outil pédagogique et en recherchant les meilleures filières.

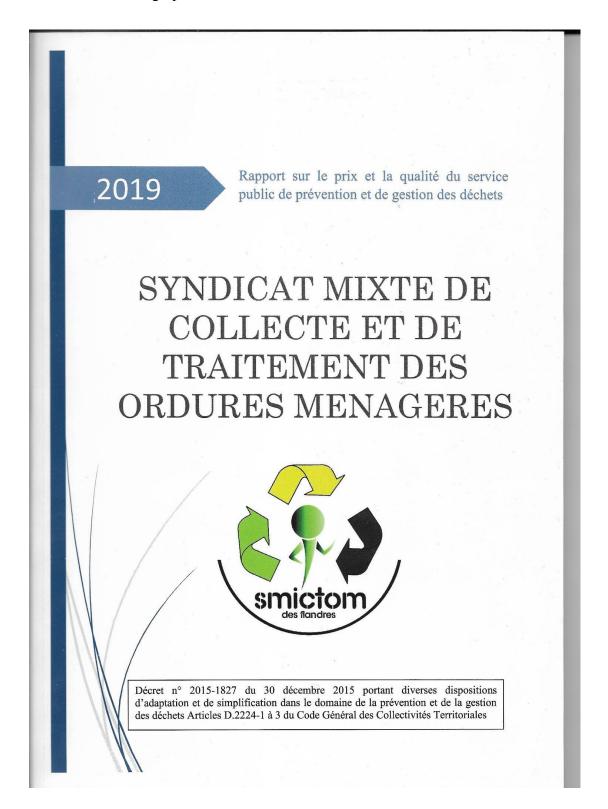
- optimiser les coûts de collecte, de tri, de valorisation en améliorant l'organisation des collectes, en recherchant la mutualisation des moyens, en mettant en œuvre le plan départemental des déchets, en recherchant la maîtrise des coûts au travers des différents choix de la Communauté.

Une telle classification demeure subordonnée à celle définie par les lois, directives et décrets en vigueur.

Annexe n°6.

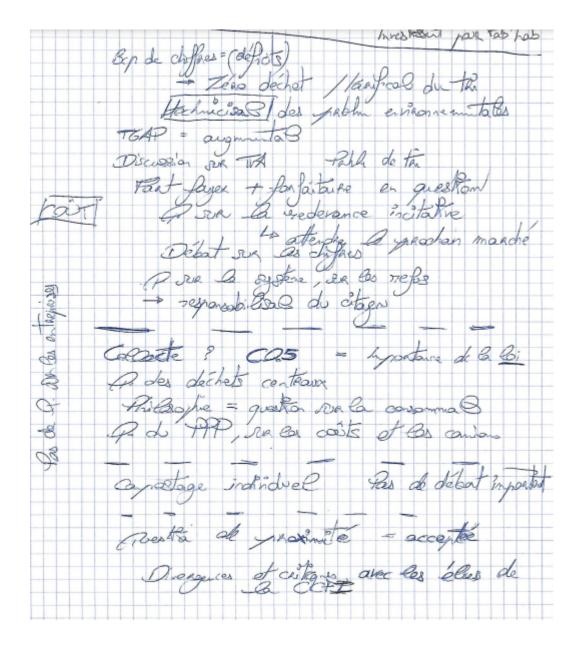
Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service par le SMICTOM des Flandres.

Référence en bibliographie.



## Annexe n°7.

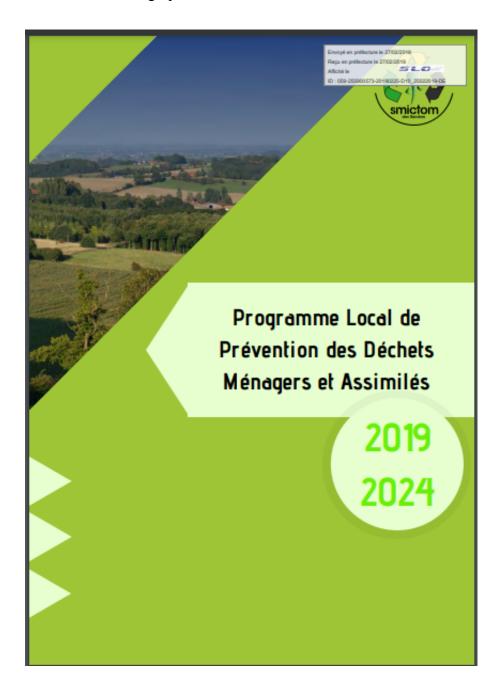
# Observations effectuées lors de la commission Déchets du 1 décembre 2020.



Annexe n°8.

# PLPDMA du SMICTOM pour le compte de la CCFL et de la CCFI.

Référence en bibliographie.



Annexe n°9.

<u>Différents programmes électoraux pour les élections municipales de 2020 sur le territoire de la CCFL.</u>

\_\_\_\_Selon leur disponibilité au moment de notre enquête.

# MERVILLE en GRAND



# c'est une ville propre, animée et attractive

Pour rayonner, nous voulons une ville propre et accueillante. Une ville où les actions culturelles et les festivités sont reconnues. Un centre dynamique où nos commerçants locaux sont mis en valeur.

# Nos actions pour y arriver

- Appuyer la mise en place d'une déchetterie de proximité complète et durable le plus vite possible.
- Continuer de réduire le coût des déchets avec la CCFL
- · Apporter aux commerçants locaux une solution de recyclage des déchets d'emballage
- Promouvoir nos actions culturelles et festives : un marché de Noël féerique
- Intégrer les entreprises locales aux évènements de la ville
- Mettre en valeur la richesse de nos hameaux : la Caudescure et le Sart



# DÉFI 1

Préserver un cadre de vie agréable et le caractère de "ville à la campaane"



# **CADRE DE VIE**

- Créer un nouveau parc dans le prolongement de l'étang permettant un large poumon vert en partenariat avec la commune de La Gorgue subventionné par la CCFL.
- √ Créer des espaces verts et aménagements de parcs de jeux destinés aux enfants et à proximité des écoles.
- √ Remettre en état l'étang de Laventie, ses berges et sa passerelle.
- Continuer les liaisons douces vers Fauquissart, vers la Croix Saint-Antoine, rue Delphin Chavatte.
- √ Etudier la mise en place de chaussée pour la circulation douce : Le Chaussidou.
- Favoriser la mobilité douce le dimanche Rue du Moulin et Rue Masselot en limitant la circulation des véhicules, sauf aux riverains et aux agriculteurs.
- √ Réinstaller le parcours santé (sport).
- √ Embellir et fleurir la ville en vivaces.
- / Mettre en œuvre le réaménagement de la place du 8 mai (demande de subvention en cours à la Région).
- ✓ Etudier l'acquisition d'un hangar rue du 11 novembre pour la réalisation d'un parking de 20 places.
- ✓ Installer du mobilier urbain : bancs, tables, poubelles, cendriers.
- √ Installer une voile d'ombrage au-dessus des jeux pour enfants au Parc Saint-Vaast.
- √ Installer des toilettes au Parc Saint-Vaast.

Chaussidou : 🍑 le partage de la route



## DÉFI 2

Preserver l'environnement sur le territoire de Laventie.



## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- ✓ Permettre l'ouverture de la déchetterie le dimanche matin.
- √ Former les habitants et les employés communaux aux éco gestes (maitrise de l'énergie, zéro plastique, broyage, etc...).
- ✓ Poursuivre le programme d'assainissement et la lutte contre les pollutions.
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments et optimiser les déplacements des véhicules communaux.
- Renforcer l'alimentation bio, durable et locale dans la restauration scolaire.
- √ Poursuivre la réduction de la consommation de l'éclairage public grâce aux Leds : toutes les lanternes pour 2022 et les bâtiments communaux pour 2026.
- √ Améliorer la gestion des espaces verts, fleurissement de manière raisonnée (plantes vivaces, utilisation de bâches, paillages,...).
- √ Participer et accompagner les opérations de nettoyage de la ville : Nettoyons la nature en mars et en septembre avec les écoles.
- √ Renforcer le tri sélectif dans les bâtiments et les espaces publics.
- Utiliser des gobelets écologiques lors des manifestations communales.
- ✓ Mettre à disposition des graines mellifères pour améliorer la pollinisation par les abeilles.
- Réduire les déchets pour diminuer la facture des ordures ménagères en lien avec CCFL.

# DÉFI 3

Contribuer à plus de sécurité et de tranquillité publique.



# SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

- Améliorer le Plan Communal de sauvegarde (PCS).
- Réaménager la rue de la Gare (dossier finalisé en attente de validation au Conseil Départemental 62).
- Lutter contre la vitesse routière excessive et les nuisances sonores.
- Réviser le plan de circulation (feux, priorités, rondspoints, plots ...).
- √ Améliorer l'éclairage des passages piétons.
- √ Revoir les passages piétons sur l'ensemble de la commune.
- ✓ Etudier la mise en place d'une police intercommunale (CCFL).
   ✓ Intensifier la vidéo-surveillance pour réduire les incivilités.
- ✓ Poursuivre la mise en conformité de la défense incendie.
- √ Former la population aux premiers gestes de secours.
- √ Implanter des feux intelligents.
- ✓ Intensifier le dispositif « Voisins vigilants ».

# DÉFI 4

Favoriser la mobilité en développant les transports et les liaisons douces.



#### MOBILITÉ

- √ Travailler à la reconnexion de la ville aux réseaux de transports (Bus, Navettes) vers Armentières, Béthune et les lycées de secteur.
- Mettre à disposition des habitants une plateforme facilitant le covoiturage.
- Installer trois abribus.
- Aménager des pistes cyclables pour la majorité de nos routes et installer un garage à vélos sécurisé.

# DÉFI 5

Accompagner le commerce, l'artisanat



# **ÉCONOMIE LOCALE**

- ✓ Présenter les vœux au monde économique (artisans, commerçants, agriculteurs, indépendants, professions libérales).
- Promouvoir et offrir un cadeau de bienvenue pour l'ouverture d'un magasin.
- Etudier avec la CCFL l'exonération CFE (cotisation Foncière des Entreprises).
- ✓ Soutenir les commerçants pour récréer une Union Locale des Commerçants et Artisans.
- √ Inviter le forum Emploi de la CCFL à Laventie.
- ✓ Proposer aux écoles de visiter des entreprises locales.
- ✓ Poursuivre les achats auprès des artisans locaux.
- √ Faire un référendum concernant les jours et horaires du marché.
- ✓ Inviter les entreprises à s'installer sur notre territoire.
- √ Réamorcer le dispositif des belles vitrines.
- ✓ Préserver les agriculteurs, «De la fourche à la fourchette».
- Renforcer les liens entre les agriculteurs et les citadins.



#### SECURITE DEVELOPPEMENT DURABLE



#### URBANISME CADRE DE VIE



Mieux vivre en sécurité et en toute quiétude à Laventie, c'est possible avec l'aide de tous et avec des moyens adaptés. Notre ville se doit d'être vraiment plus accueillante, bien mieux entretenue, beaucoup plus souvent nettoyée et nettement plus fleurie

- Eaisons-en sorte que nos enfants se rendent en sécurité à l'école ou au collège, à la maison des loisirs, à la bibliothèque...
  Formons des agents de sécurité de la voie publique pour gérer les flux autour des écoles, des collèges ou pendant n'importe quelle festivité, pour faire appliquer
- les régles de bons sens en matière de propreté.

  Mettons en place un dispositif de prévention et de dissuasion en complément de la vidéo protection en place, réduisons le nombre d'incivilités et de dégradations, sécurisons les zones dangereuses.
- degradations, securisons les zones danigereuses.

  © Réaménageons les passages pour piétons, incitons les automobilistes à respecter le code de la route, balisons et signatons correctement les zones de sécurité, installons des abribus, échangeons et revoyons ensemble le plan de circulation.

Vous méritez aussi d'être mieux informés sur les travaux entrepris dans notre commune et bien entendu sur les projets en cours.

- Vous consulter, échanger, enquéter, débattre avant de prendre des grandes décisions : voilà ce que nous vous proposons.

  Dressons la liste des travaux et projets immobiliers, faisons ensemble un point de la situation, prenons la mesure de tous les projets validés ou en cours, faisons l'inventaire du patrimoine de notre ville et adoptons ensuite une politique de valorisation et d'aménagement raisonnée permettant de ménager les finances de la ville, les espaces verts, l'opinion publique.

Laventie doit aussi être mieux connectée aux réseaux de transports collectifs, les correspondances doivent être multipliées vers plusieurs grandes villes,

suggérons à la communauté de communes de mettre en place une navette intercommunale ! Apprendre ensemble à mieux gérer notre espace et nos ressources, faciliter la mobilité de tous, valoriser nos déchets, c'est une obligation pour chacun d'entre nous et nous pourrions ainsi :

Installer des ruches sur le territoire de la ville, lancer des campagnes de plantation de végétaux, communiquer sur les aides CCFL liées aux écono d'énergies, optimiser l'utilisation des serres communales, optimiser l'éclairage public la nuit.

Mettons aussi en place une nouvelle organisation et de nouveaux moyens en matière de nettoyage de la ville et d'hygiène publique : nettoyage immédiat des dégradations ou dépôts sauvages, nettoyage de la voirie en cas d'accident, de fuite d'eau, signalisation et sécurisation, gestion des fins de manifestations, mise en place d'une sanisette publique...

#### **ENFANCE & FAMILLE**



Les services pour l'enfance, la jeunesse et la famille sont l'un des piliers de l'action municipale

Pour vos futurs élus, être aux côtés des enfants et des ieunes est une évidence. Pour ce faire, nous nous engageons à :

- Créer une maison des jeunes. Complément naturel de la Maison des Loisirs, ce lieu permettra à chacun de se divertir, d'échanger et de s'épanouir.
- Mettre en place un conseil municipal des jeunes. Représentants des écoles et collèges Laventinois, nos jeunes seront consultés, porteront des projets et participeront aux décisions les concernant.
- Développer les ateliers à thème. Nous proposerons des activités autour de la lecture en collaboration avec le réseau Esperiuette de la CCFL (Création d'un salon du livre, ateliers d'écriture). Nous organiserons des soirées débat dans le but de sensibiliser, d'aider et de répondre aux questions que se posent nos jeunes (prévention et lutte contre le harcélement, drogues, dangers des écrans, ...).
- Encourager la citoyenneté en organisant des chantiers citoyens récompensés par des aides au permis de conduire, au BAFA ou par des bons d'achats chez nos commerçants Laventinois.
- Promouvoir le sport et la santé dans les écoles en permettant aux élèves de bénéficier de séances d'éducation sportive plus régulières, en organisant un petit-déjeuner équilibré par trimestre au sein de chaque

#### établissement.

Développer les partenariats mairie/écoles/associations

#### VIVRE ENSEMBLE



Au-delà du concept qui exprime la bonne entente qu'entretiennent des personnes dans leur environnement de vie, vivre ensemble signifie se respecter, s'entraider, tendre la main aux autres, c'est pourquoi il nous semble important :

- g de faire évoluer notre manière d'aborder le handicap
- d'apporter notre aide à ceux qui en ont besoin,
- de rendre le respect qui convient aux défunts et à leur famille, de redonner à nos aînés la place qui est la leur.
- Pour nous, il est important de pouvoir : Apporter un interlocuteur à chaque Laventinois, qu'il ait subi un accident de la vie, qu'il soit confronté à un handicap, ou qu'il rencontre des difficultés dans son quotidien. Trouver la possibilité de travailler avec les Ateliers et Chantiers d'Insertion
- du secteur
- Réhabiliter le cimetière paysager et y réaliser une extension en concertation avec la commune de La Gorgue.
- Prendre en compte l'expérience et le vécu de nos ainés en créant un
- conseil des sages. Proposer à nos aînés des activités qui leur permettront de lutter contre l'isolement et les inciteront à partager des moments de convivialité dans le
- cadre de la semaine bleue. Encourager les associations animalières (collectes, accompagnements,
- soutiens, ...)
  C'est tous ensemble que nous pourrons améliorer, changer ou encore

# ENCOURAGER UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE



- Conserver et aménager la nature au cœur de la ville :
  - Favoriser le végétal dans tout projet d'aménagement.
  - Protéger la biodiversité.
- ► Renforcer les actions d'éducation à l'environnement :
  - Engager les accueils d'enfants (crèche, accueils loisirs et école) dans une démarche éco-citoyenne.
  - Réduire le gaspillage alimentaire à la cantine.
- ► Favoriser les comportements éco-responsables :
  - Proposer des solutions favorisant la réduction et le tri des déchets.
- ➤ Conjuguer développement durable et développement économique :
  - Faciliter la coopération entre entreprises.
- Organiser une gestion durable du fonctionnement communal :
  - Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments.
- ► Encourager l'offre de proximité :
  - Soutenir les commerces et les circuits courts.
- ► Préserver l'aspect rural du village :
  - · Restaurer le lien agriculteurs/villageois.

#### Annexe n°10.

## Réponse du Président de la CCFL à la Chambre Régionale des Comptes - 17 mars 2011.

Rapport de 27 pages en réponse à la mise en demeure de la CCFL.



ESTARES REURRARI HANGESKERQUE LA GORGUE LAVENTE LISTREIA REPVILLE

Chambre Régionale des Comptes NORD-PAS-DE-CALAIS 1% HAIS 2011 La Gorgue, le jeudi 17 mars 2011 Le Président,

Α

Chambre Régionale des comptes Greffe de la juridiction 14 rue du Marché au Filé 62012 ARRAS Cedex

Nos réf : MD/FH/CF/2011\_311 LR + AR

<u>Objet</u>: réponse suite à l'envoi des observations définitives de la CRC en date du 08 février 2011 dans le cadre le l'examen de la gestion de la CCFL

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mes remarques formulées en tant que nouveau Président de la Communauté de communes Flandre Lys (CCFL) depuis mon élection du 21 avril 2008.

Dès mon arrivée en Communauté de communes et suite à celle du nouveau directeur général des services au 1<sup>er</sup> octobre 2008, nous nous sommes attachés à mettre en place une nouvelle organisation respectueuse d'une gestion optimale des deniers publics avec pour objectif premier la régularisation de la gestion comptable et budgétaire qui semblait délaissée.

Nous avons déjà pris certaines dispositions, qui, pour certaines, ont été reprises dans les observations formulées dans ce rapport définitif, ainsi que dans celles formulées dans le rapport provisoire que je vous ai transmis en date du 9 juin 2010.

Je vous prie de trouver ci-après les observations que je tiens à formuler par rapport aux observations définitives que vous m'avez fait parvenir quant à la gestion antérieure de la CCFL.

#### Page 3: paragraphe 2: Résumé

Concernant les compétences de la CCFL, celles-ci ont été retravaillées en commission juridique, en Bureau Communautaire puis en relation avec les services préfectoraux, tout au long de l'année 2009 avant un vote en Conseil Communautaire le 14 septembre 2009.

Deux arrêtés départementaux des 9 mars et 29 avril 2010 ont entériné ces nouveaux statuts (dont je vous ai déjà envoyé une copie). Ces statuts nous permettent une mise en conformité notamment avec les fonds de concours énoncés dans votre rapport.

#### Page 3 : paragraphe 3 : Résumé

Concernant le SMICTOM, dans le cadre de nos différentes démarches effectuées depuis mon élection, nous avons enfin réussi à sortir de ce syndicat mixte, uniquement pour la compétence Collecte. A cet effet, je vous joins la délibération de la CCFL du 28 octobre 2010 (annexe 1), entérinant cette sortie. Je profite que ce sujet soit abordé pour rappeler que je suis entièrement d'accord avec votre analyse concernant les coûts du SMICTOM, reprise dans une bonne partie de ce rapport. Nous attendons le Jugement du Tribunal Administratif de LILLE concernant l'Avenant n° 4. Le Tribunal Administratif a mis dans sa séance du 24 février 2011 sa décision en délibéré.

500, rue de la Lys 59253 La Gorgue Tél.: 03 28 50 14 90 Fax: 03 28 48 01 95

email: contact@cc-flandrelys.fr site internet: www.cc-flandrelys.fr 1

# Annexe n°11.

# Questionnaire à destination des élus de la CCFL.

	Mémoire sur la gestion des déchets par la CCFL.  Ce questionnaire a une visée universitaire et sera donc automatiquement ANONYME, vos propos ne seront pas rendus publica SEUL un jury composé de deux personnes lira le travail nourri de vos réponses. Si vous le souhaitez, vous pouvez	
	tout de même y inscrire votre nom pour un éventuel entretien.  De manière concrète, il s'agit ici de s'intéresser à votre vision des déchets et leur gestion. Ainsi, connaître le point de vue des élus intercommunaux sur le sujet pourrait permettre de cerner au mieux les logiques diverses qui entourent une politique communautaire centrale.	
1.	Qui êtes-vous ?	
	Une seule réponse possible.	
	Femme	
	Homme	
2.	De quelle commune êtes-vous élu.e ?	
	preparation of may at other extinuous and indicated as the conservative of the land mid-	
3.	Êtes vous membre d'un parti politique, et si oui lequel ?	
4.	Faites-vous partie de la Commission Collecte des déchets ménagers et relations avec le SMICTOM des Flandres ?	
4.		
4.	Flandres ?	
4.	Flandres ? Une seule réponse possible.	
4.	Flandres ?  Une seule réponse possible.  Oui	
	Flandres ?  Une seule réponse possible.  Oui  Non	
	Flandres ?  Une seule réponse possible.  Oui  Non  Faites-vous partie de l'exécutif de la CCFL (président, vice-présidents) ?	
	Flandres ?  Une seule réponse possible.  Oui  Non  Faites-vous partie de l'exécutif de la CCFL (président, vice-présidents) ?  Une seule réponse possible.	
	Flandres ?  Une seule réponse possible.  Oui  Non  Faites-vous partie de l'exécutif de la CCFL (président, vice-présidents) ?  Une seule réponse possible.  Oui	
4.	Flandres ?  Une seule réponse possible.  Oui  Non  Faites-vous partie de l'exécutif de la CCFL (président, vice-présidents) ?  Une seule réponse possible.	
	Flandres ?  Une seule réponse possible.  Oui  Non  Faites-vous partie de l'exécutif de la CCFL (président, vice-présidents) ?  Une seule réponse possible.  Oui  Non	
5.	Flandres ?  Une seule réponse possible.  Oui  Non  Faites-vous partie de l'exécutif de la CCFL (président, vice-présidents) ?  Une seule réponse possible.  Oui	
5.	Flandres ?  Une seule réponse possible.  Oui Non  Faites-vous partie de l'exécutif de la CCFL (président, vice-présidents) ?  Une seule réponse possible.  Oui Non  Quelle est votre perception, votre conception des déchets ? (Veuillez classer ces mots de 1 à 4, du plus au	
	Flandres ?  Une seule réponse possible.  Oui Non  Faites-vous partie de l'exécutif de la CCFL (président, vice-présidents) ?  Une seule réponse possible.  Oui Non  Quelle est votre perception, votre conception des déchets ? (Veuillez classer ces mots de 1 à 4, du plus que moins pertinent pour vous)	

•	Pensez-vous que la gestion actuelle des déchets par la CCFL est efficace ?
	Une seule réponse possible.
	Oui, tout à fait 20 de 180 a l'entre sur la gestion des dechets par l'us en nombre
	Oui, plutôt
	Non, pas vraiment
	Non, pas du tout
	one dits interception as it is to be supported as seen in the common to both the dispuses of a subusing and
	Pourriez-vous expliquer, en quelques mots, les raisons de votre réponse, notamment si vous pensez que cette politique est peu ou pas efficace ?
	Selon vous, comment pourrait-on répondre à la masse toujours conséquente des déchets en Flandre-Lys ? (Veuillez classer ces propositions de 1 à 5, du plus au moins enviable)
	Plusieurs réponses possibles.
	Créer une recyclerie intercommunale
	Augmenter le coût de la "part variable" pour les ménages
	Démultiplier les actions de sensibilisation à la réduction des déchets pour les populations
	Arrêt total du ramassage des déchets verts  Favoriser l'implantation d'industries et d'entreprises peu émettrices en déchets (vracs, zéro déchet)
	Que pensez-vous du coût financier actuel de cette politique des déchets ? (Pour la CCFL, pour les habitants)
2002	
	Aueille est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ?
	Quelle est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ? (ramassage, incinération, etc)  Une seule réponse possible.
	Quelle est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ? (ramassage, incinération, etc)  Une seule réponse possible.  Trop strictes
	Quelle est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ? (ramassage, incinération, etc)  Une seule réponse possible.
	Apaire de la company de la com
	Quelle est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ? (ramassage, incinération, etc)  Une seule réponse possible.
	Apaire de la company de la com
	Apaire de la company de la com
	Ouelle est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ? (ramassage, incinération, etc)  Une seule réponse possible.  Trop strictes  Satisfaisantes  Pas assez strictes
	Quelle est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ? (ramassage, incinération, etc)  Une seule réponse possible.  Trop strictes Satisfaisantes Pas assez strictes Aucun avis
	Guelle est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ? (ramassage, incinération, etc)  Une seule réponse possible.  Trop strictes  Satisfaisantes  Pas assez strictes  Aucun avis  Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.
	Quelle est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ? (ramassage, incinération, etc)  Une seule réponse possible.  Trop strictes Satisfaisantes Pas assez strictes Aucun avis
	Quelle est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ? (ramassage, incinération, etc)  Une seule réponse possible.  Trop strictes  Satisfaisantes  Pas assez strictes  Aucun avis  Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.  Google Forms
	Guelle est votre opinion concernant les normes environnementales sur la gestion des déchets ? (ramassage, incinération, etc)  Une seule réponse possible.  Trop strictes Satisfaisantes Pas assez strictes Aucun avis  Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Analyse des réponses au questionnaire.

## Répartition des 42 élus par commune :

- Lestrem: 5La Gorgue: 6
- Laventie: 5
- Sailly-sur-la-Lys: 4
- Estaires: 7Merville: 10
- Haverskerque : 2
- Fleurbaix: 3
  - Dont 18 femmes.
  - Dont 18 membres du bureau communautaire (président, vice-présidents, conseillers délégués).
    - Dont 6 femmes au sein de l'exécutif.

Hommes: 14 Femmes: 8

#### Réponses selon les communes

Lestrem: 2/5La Gorgue: 2/6Laventie: 1/5

- Sailly-sur-la-Lys: 3/4

Estaires: 1/7Merville: 8/10Haverskerque: 2/2Fleurbaix: 3/3

## Membre d'un parti politique.

- 1/22.

Membres de la commission Collecte des Déchets Ménagers et des Relations avec le SMICTOM des Flandres.

- 13/22 (un élu ou plus par commune, selon la taille de celle-ci. Des "experts éventuels" ainsi que les maires peuvent participer, modifiant ainsi à chaque réunion le nombre de personnes présentes = environ 30 personnes à chaque fois).

#### Exécutif de la CCFL.

- 4/22

Signification du mot déchet.

- Sale : 5 élus mettent en avant le côté sale du déchet alors que les autres n'y trouvent pas une signification centrale ou pertinente.
- Utile : 12 trouvent le déchet utile. Question d'emploi ou de consommation propre ?
- Coûteux : **13** trouvent le déchet coûteux. Coûteux en termes de gestion ou lors de l'achat en tant que consommateur ?
- Polluant : **12** trouvent le déchet polluant. Pollution visuelle en ville ou pollution des milieux ?
  - Les femmes :

- Sale : 3

- Utile : 3

- Coûteux: 3

- Polluant: 5

- Les hommes :

- Sale : 2

- Utile: 9

- Coûteux: 9

- Polluant: 8

La gestion des déchets par la CCFL est-elle efficace ?

- Oui: 5

- Plutôt: 17

- Pas vraiment: 0

- Non : 0

Pourriez-vous expliquer votre réponse en quelques mots ?

- <u>Positif</u>: Tri sélectif, bonne redevance incitative, bonne implication avec le SMICTOM, réduction des déchets, efforts accru dans le tri
- <u>Négatif</u>: Manque la valorisation des déchets verts, accès déchèterie limité, coûts, redevance trop peu incitative (même si l'élu.e qui a répondu ça ne souhaite pas augmenter la part variable vraiment incitative = rationalité limitée), information trop peu importante vis-à-vis des citoyens (ambassadeurs du tri)

La gestion des déchets semble ainsi bien perçue avec la redevance incitative même si des réserves existent concernant quelques points, notamment l'information auprès des citoyens et les coûts, autant pour la CCFL pour les habitants

Solutions envisagées pour faire baisser la masse de déchets en CCFL ?

- Recyclerie intercommunale : <u>15/22</u> élus sollicitent en premier ou second lieu cette solution

- Augmenter le coût de la part variable pour les ménages : <u>0/21</u>, aucun élu n'envisage cette solution. Pas de pression financière = raisons électorales + inclinaison à la loi qui favorise les solutions incitatives plutôt que normatives.
- Actions de sensibilisation de réduction des déchets auprès de la populations : 19/22
- Arrêt total du ramassage des déchets verts : <u>1/21</u> = rejet total de cette mesure.
- Implanter des entreprises zéro déchet et vrac : <u>9/21</u> élus, autrement la plupart des autres élus placent cette proposition dans un entre-deux en 3ème position.

# Le coût financier de la politique

- Cher : 14 ("trésor de guerre important", notamment pour les habitants ou les déchets sauvages, excédent cumulé de 5 millions d'euros)
- Adequat : 6 (Il faut savoir l'expliquer et le justifier)
- Sans avis: 2

Les normes environnementales concernant la gestion des déchets :

Trop strictes: 1Satisfaisantes: 13

- Pas assez strictes: 8

- Aucun avis: 1

- Membres de la commission (13/22)
  - Trop strictes: 1
  - Satisfaisantes : 8 (associer cela au fait que les normes sont souvent imposées par le pouvoir central tout en assurant aux collectivités locales qu'elles soient peu impactées dans une logique de jacobinisme apprivoisé)
  - Pas assez strictes: 2
  - Aucun avis: 0
- Membres de l'exécutif de la CCFL (4/22)

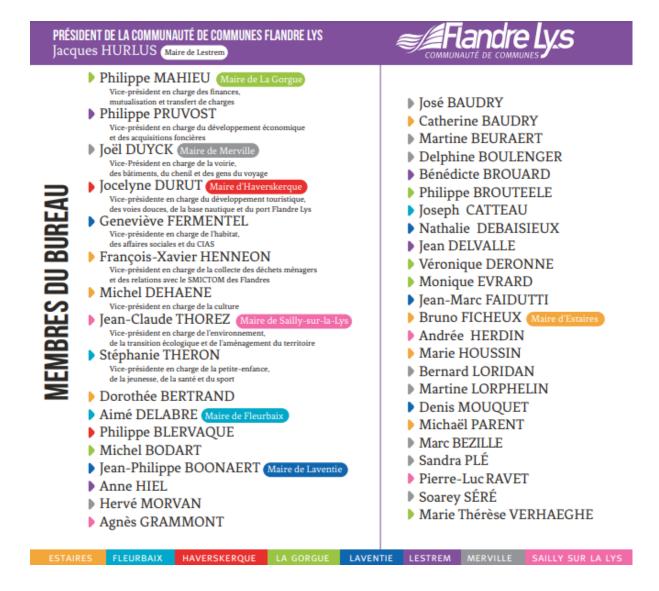
Trop strictes: 0Satisfaisantes: 2

- Pas assez strictes: 2

- Aucun avis: 0

Certaines réponses contradictoires, comme la redevance incitative qui devrait se renforcer sans augmenter le coût de la part variable qui est le principal levier de cette politique. Il y a aussi le fait de trouver les normes environnementales trop strictes alors qu'il y a un souhait d'avoir plus de contrôle, ce n'est pas indiqué mais certainement pour les déchets sauvages.

## Composition du conseil communautaire de la CCFL.



#### Annexe n°13.

Post Facebook du maire de Merville en réponse au problème public de la déchetterie communale.



# Bonjour à toutes et à tous

J'aime

Ce jour, notre dossier déchetterie.

Des candidats avancent beaucoup de propositions au sujet de la déchetterie.

Je rappelle que ce n'est pas une compétence ville de Merville. La compétence traitement des ordures ménagères est transférée depuis de nombreuses années à la CCFL. La gestion des déchetteries est sous compéte... Voir plus



Commenter

Partager

Annexe n°14.

# Les coûts du service des déchets pour la CCFL.

	Total		7 202 433,10 €		6 271 916,02 €	930 517,08 €	7 202 433,10 €	7 587 987,20 €		7 202 433,10 €														
	Callecte samedi soir Hazebrauck	24 504,63 €		habitant	24 904,63 €		24 904,63 €	27 127,97 €																
	Distribution saes blancs & soir Hazebrouck sensibilisation	480 896,12 €	2,70 €	habitant	480 896, 12 E		480 896,12 €	431 081,71 €																
	Trait. I. Radio activité	. 6	3 -	habitant	. 6	. 6	3 -	9 .																
	Transement au CVE Flamoval Refus de al sur 2 mols coût à la tonne 115 € ht OM	3 029 643,08 €	116 €	tonne	2 224 389, 16 €	805 253,92 €	3 029 643,08 €	547 633,22 € 3 188 572,58 €																
	Recettes issues vente des matières sur tout le territolre SMICTOM	- 426 540,05 €	- 3,87€	habitant	- 271277,04€	- 155 283,01 €	- 428 540,05 €	П																
	Transport et valorisation énergétique des refus de tri au CVE Flamoval (PAPREC) 87,00 € ht 10 mois	76 879,63 €	95,77 €	fonne	52 507,55 €	24 372,08 €	76 879,63 €	1 298 908,82 € -	872 693,67 €															
	Tri et expédition des émballages (PAPREC) 10 mols	543 587,83 €	187,33 €	tonne	385 055,12 €	178 532,71 €	543 587,83 €										2019/2018	473 440 86 6						
	Transfert des emballages collectés (PAPREC)	110 419,44 €	29,80 €	tonne	74 428,25 @	35 991,19 €	110 419,44 €			1 298 908,82 €	95 556,97 €	642 493,14 €	560 858,77 €	872 693,67 €	78 898,77 €	173 327,38 €	543 587, B3 €	353 774 35 6		1 125 467,96 €				
	Chargement des emballages collectés (VEOLIA)	62 307,34 €	76,98 €	tonne	42 403,11 €	20 504,83 €	62 307,34 €			total 2018	qual de transfert	forfait tri	fritanne sortante	2019 = 10 mois	qual de transfert	charg fransport	tridonne sortante	Strazeele 2019	= 2mors	total 2019				
	Gestion Haut de quai de transfert OM (VEOLA) 3 € ht 10 mols	78 898,77 €	4,01 €	foune	57 773,41 €	21 125,36 €	78 898,77 €						_						_	_				
	Marché collecte tri et traitement Marché Baudelet hors recettes	560 882,30 €	72,91 €	habitant	560 882,30		560 882,30 €	545 345,61 €																
	Court callecte OM et EMB	2 659 953,41 €	42,60 €	habitant	2 659 953,47 €		2 659 953,41 €	2 638 643,75 €																
	Townsges OM - refus de ni valorisés CVE				17 497,08	6 334, 14	23 831,22																	
	Tomnages EMB collectés facturés hors houtland - refus de tri 10 mois				1 948,71	953,03	2 901,74																	
	Tonnages EMB collectis facturés hors hors houtland (333.16 t)				2 497,41	1 207,67	3 705,08																	
	Tonnages OM collectés facturés hers houtand (1800.08 t)				14 412,70	5 270,13	19 682,83																	
	Nambre d'habitants				70 133	40 140	110 273	110 154			172 713	62 440	102 580	7 693		10 mois	1 207.67				548,60	254,64		
*	Commune ou EPCI	Coût total TTC	Prix TTC / unite	Shite	Communauté de Communes Flandre Intérieure	Communauté de communes Flandre- Lys	TOTAL GENERAL	Pour mémoire coût de service 2018			Population 2019	CCFI hors Houtland	SMICTOM hors Houtland	Houtland		Tonnages emballages 2019 sur 10 mois	COLT MOIS TOURSING				Retus de tri 2019 sur 10 mois CCFI hors Houtland			

#### Annexe n°15.

# Articles de la presse locale au sujet de la redevance incitative.

